

# Les enjeux du marché de la nicotine en France

## Rapport Logista 2024

Août 2024





*Rapport produit par TEHA Group SpA.*

*Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité de TEHA Group S.p.A.*

*Depuis 2013, TEHA Group a été nommé dans la catégorie des "Best Private Think Tanks" - 1er Think Tank en Italie, 4ème dans l'Union européenne et parmi les think tanks indépendants les plus respectés au monde sur 11,175 (source : "Global Go To Think Tanks Report" par l'Université de Pennsylvanie). Le groupe TEHA a été reconnu par le Top Employers Institute comme l'une des 147 entreprises Top Employer 2024 en Italie.*

*Ce rapport est édité par Logista France SAS, 27 avenue des Murs-du-Parc, 94 300 Vincennes, France. Toute reproduction, même partielle, interdite sans l'autorisation écrite de Logista France SAS.*

*Dépôt légal : à parution.*



# Sommaire



7

## Avant-propos

Objectifs du rapport

Thématiques clés

Logista en France : présence et modèle économique

---



13

## Chapitre 1

### **L'économie française à la loupe, les variables macroéconomiques affectant la consommation et l'industrie logistique**

1.1 Le contexte macroéconomique

1.2 Les tendances actuelles dans le secteur de la logistique

1.3 La taille et la structure du marché : analyse comparative avec les principaux partenaires européens

1.3.1 Les données démographiques (nombre d'entreprises)

1.3.2 Le chiffre d'affaires

1.3.3 La taille moyenne

1.3.4 L'emploi

1.4 Conclusions clés

---

# 2

37

## Chapitre 2

### **L'évolution du marché français de la nicotine**

- 2.1 L'évolution de la consommation de tabac et de cigarettes électroniques
  - 2.2 La dynamique des prix et la taxation des produits du tabac
  - 2.3 Les données de prévalence : incohérence avec les volumes et les politiques alternatives
  - 2.4 L'élasticité prix et estimation des pertes de recettes fiscales
  - 2.5 L'« expérience » de la pandémie
  - 2.6 Les produits de nouvelle génération en France
- 

# 3

57

## Chapitre 3

### **La distribution des produits à base de nicotine en France**

- 3.1 Les différences réglementaires entre les produits à base de nicotine en France
  - 3.2 La distribution des produits du tabac et la transformation du modèle économique des buralistes
  - 3.3 Le secteur de la logistique et les transitions jumelles
  - 3.4 Conclusions clés
-

# 4

65

## Chapitre 4

### **Le cadre réglementaire pour les produits à fumer et à inhaler : perspective de l'UE et de la France**

#### **4.1 La réglementation du marché du tabac : le cadre international**

La directive européenne sur les accises (TED – European Excise Directive)

- La directive européenne sur les produits du tabac
- (TPD – Tobacco Products Directive)

La 10ème Conférence des Parties de la Convention-cadre

- pour la lutte antitabac

#### **4.2 La réglementation française du marché du tabac**

#### **4.3 Conclusions clés**

---

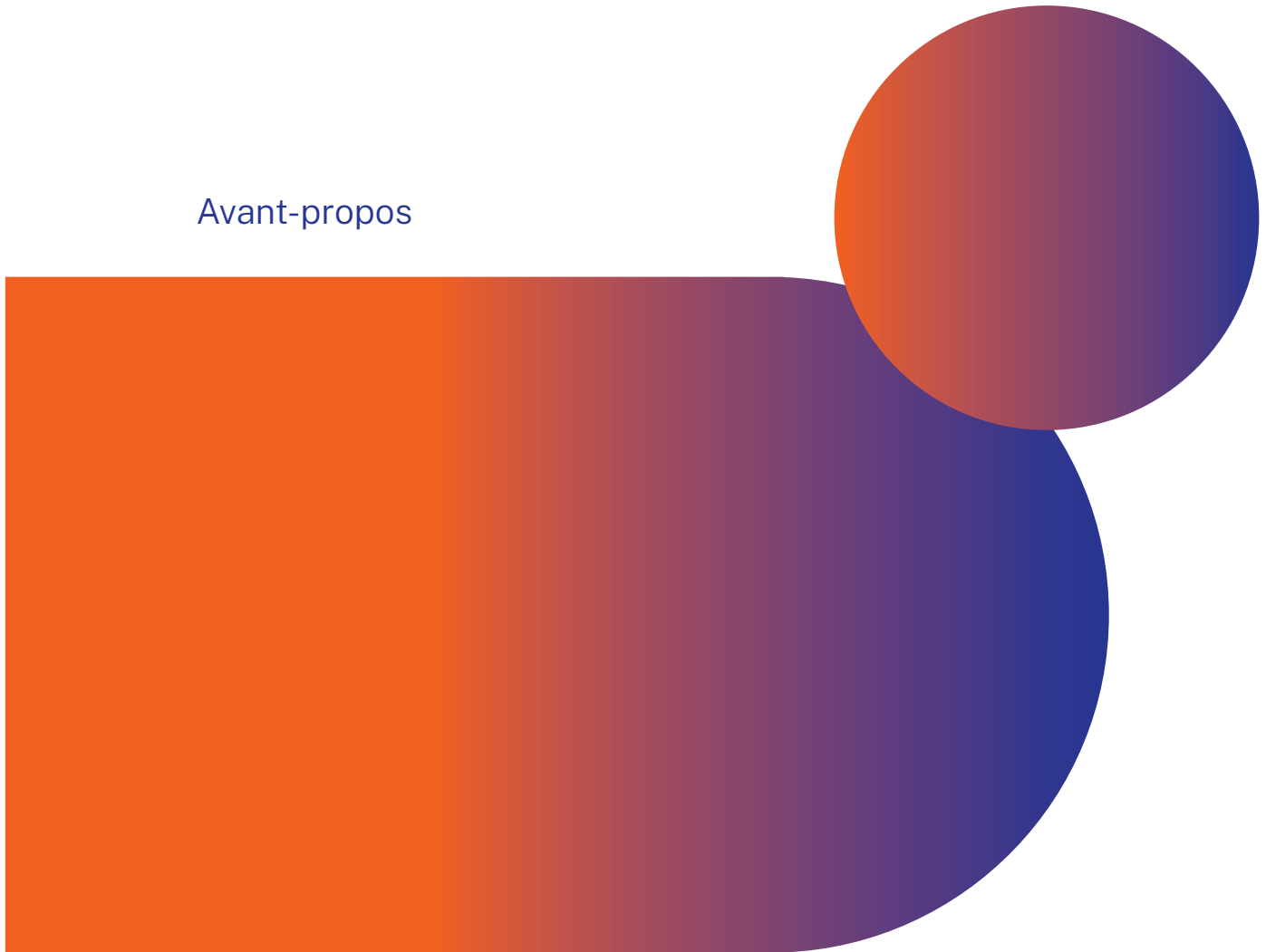


75

## ANNEXE

- 1 Valeurs totales du tabac par région/département**
- 2 Volumes totaux de tabac par région/département**
- 3 Composition de la valeur totale du tabac**

Avant-propos



# Objectifs du rapport

L'objectif de ce rapport est d'apporter un éclairage sur le marché français de la nicotine, en fournissant les chiffres clés et les données utiles à son analyse et à sa compréhension. Il permettra également d'assurer une base commune d'évaluation et de discussion pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur.

Le marché de la nicotine est très sensible et spécifique. Il est composé des produits du tabac et des produits de nouvelle génération (produits de tabac chauffé, cigarettes électroniques et sachets de nicotine). Les institutions doivent trouver un équilibre complexe entre ses implications pour la santé et la nécessité de protéger les consommateurs versus une fiscalité comportementale adaptée. L'augmentation des taxes, si perçue comme trop soudaine, a pour conséquence le transfert de certains consommateurs vers les marchés illégaux. La qualité des produits et le niveau de la consommation ne sont alors plus contrôlés. Les revenus des bandes criminelles liés à ce trafic illicite augmentent au détriment de la contribution aux recettes publiques.

Le marché de la nicotine est soumis à une réglementation stricte au niveau national et international (Union Européenne et Organisation mondiale de la santé). Il est donc extrêmement utile de comprendre sa dynamique en profondeur. Dans ce contexte, Logista France joue un rôle fondamental, agissant comme un partenaire clé pour les institutions et toutes les autres parties prenantes, en fournissant des chiffres et des données détaillés et fiables pour analyser et comprendre l'évolution de ce marché.

En effet, Logista France joue un rôle central dans la chaîne de valeur de la nicotine puisqu'elle distribue plus de 99% du volume de tabac dans le pays et représente le lien entre les producteurs et les détaillants. Logista, ainsi que le vaste réseau de proximité d'environ 23 000 bureaux de tabac, dont la grande majorité est membre de la « *Confédération des buralistes de France* », représentent un bastion de la légalité contre le commerce illicite des produits du tabac. Logista France garantit le respect de toutes les réglementations requises pour ces catégories de produits si spécifiques, y compris la traçabilité complète des marchandises, de l'usine au détaillant.

Grâce à sa dynamique de digitalisation, conformément aux macro-tendances du secteur pour la mise en œuvre de la transition écologique et de la transition numérique abordées sous l'appellation de « transitions jumelles », Logista France est en mesure de générer et de gérer en temps réel une grande quantité de données, ce qui est essentiel pour prendre des décisions fondées sur des faits précis. Ces données sont en outre enrichies par la forte présence et le savoir-faire de Logista dans les solutions d'aide à la vente et à la gestion des



stocks pour les détaillants (matérielles et logicielles). Nous faisons notamment ici référence à Strator. Cette application « Terminal de Point de vente » est utilisée par une grande majorité de buralistes comme caisse enregistreuse pour scanner les ventes de leurs produits, gérer leurs stocks, déterminer et transmettre les réapprovisionnements à Logista, ainsi que pour gérer d'autres activités liées aux transactions électroniques, telles que les recharges téléphoniques, les tickets électroniques et bien d'autres encore.

Les données disponibles peuvent aider tous les acteurs de la chaîne de valeur. Les fabricants peuvent mieux planifier leur production et les détaillants peuvent améliorer la gestion de leurs stocks en fonction des préférences des consommateurs. Plus important encore, les institutions pourraient accéder à ces données pour améliorer leurs actions et suivre l'impact de la réglementation sur le marché, avec un processus de prise de décision basé sur des données améliorées.

## Thématiques clés

Le rapport fournit une vue d'ensemble du contexte macroéconomique français avec l'analyse d'un certain nombre de variables qui ont un impact sur la demande de biens de consommation en général et de produits à base de nicotine en particulier. Les récents événements sanitaires et géopolitiques ont créé des discontinuités dans la structure économique des États, y compris en France, et il est donc utile de définir le contexte pour comprendre l'évolution actuelle du marché de la nicotine dans le pays.

Est ensuite présentée une analyse de l'industrie logistique française, à laquelle appartient Logista, par comparaison avec les principaux concurrents européens (Allemagne, Espagne et Italie), afin de montrer son évolution. Les « transitions jumelles » constituent un moteur de changement pour le secteur : les efforts visant à rendre l'ensemble de l'économie plus durable grâce à l'utilisation de technologies avancées et plus écologiques façonneront définitivement l'avenir de la logistique.

Une fois le contexte posé, le marché de la nicotine en France peut être décrit de façon précise (à la fois en termes de temps et de géographie), en particulier pour les produits du tabac, qui sont soumis à une réglementation et à une responsabilité strictes et qui représentent toujours la grande majorité du marché, malgré une diminution constante des volumes au cours des dernières années ; diminution qui peut en partie, n'être qu'apparente si l'on considère la stabilité des données sur la prévalence du tabagisme. Les produits de nouvelle génération sont également analysés en termes de diffusion, la cigarette électronique étant actuellement le seul produit significatif en France, ainsi qu'en termes de réduction des risques potentiels selon les autorités officielles (par exemple, la United States Food and Drugs Administration, l'institution américaine chargée de la surveillance des denrées alimentaires et des médicaments, ci-après « FDA »).

La distribution des produits à base de nicotine en France est très diversifiée et il convient de souligner les différences qui existent entre les multiples catégories de produits. La distribution des produits du tabac à la fois traditionnels et innovants, tels que les produits de tabac chauffé (dits « PTC »), est strictement réglementée, en termes d'ingrédients et d'emballage, et soumise à de forts droits d'accise. En ce qui concerne la distribution, la chaîne d'approvisionnement est gérée par un réseau d'entrepôts sous douane strictement contrôlés, exploités par des acteurs dits fournisseurs agréés - le plus important d'entre eux étant Logista - qui garantissent des standards élevés de sécurité et de contrôle, incluant la traçabilité. Seuls les détaillants agréés peuvent vendre ces produits aux consommateurs, ce qui garantit la mise en œuvre de mesures de contrôle du tabac, avec un accent particulier porté sur les restrictions liées à l'âge.

Les cigarettes électroniques sont également soumises à une réglementation spécifique en termes d'emballage et de teneur en nicotine, mais aucun droit d'accise (et/ou taxe similaire) n'est actuellement appliqué en France. En ce qui concerne la distribution, si les cigarettes électroniques sont soumises à des limites d'âge (seuls les consommateurs de plus de 18 ans peuvent en acheter), elles sont en général traitées comme des biens de consommation courante : aucune restriction ni exigence spécifique ne pèse sur les grossistes (par exemple, aucune exigence imposant des entrepôts sous douane ou autre condition similaire) et aucune restriction sur le type de détaillants (qu'ils soient physiques ou en ligne), lesquels peuvent également être non spécialisés. En raison du moindre niveau de réglementation, les obligations en matière de contrôle et d'accès aux produits sont dangereusement inefficaces.

La troisième catégorie de produits à base de nicotine, constituée par les sachets de nicotine, apparue récemment sur le marché français, n'est actuellement absolument pas réglementée, que ce soit quant à la teneur en nicotine, la vérification de l'âge ou encore la distribution, faisant d'une intervention rapide du législateur une priorité absolue pour prévenir l'apparition de pratiques commerciales irresponsables.

Enfin, ce rapport dresse un tableau du cadre réglementaire actuel, qui résulte de la superposition de textes nationaux, européens et mondiaux.

En France, l'objectif du Gouvernement est de réduire de manière significative la consommation de tabac (chez les fumeurs actuels) et d'empêcher de nouveaux fumeurs d'entrer sur le marché, afin de parvenir à une génération sans tabac. Cet objectif est poursuivi par une combinaison de politiques fiscales visant, d'une part, à augmenter sensiblement les prix et, d'autre part, à mettre en place des restrictions sur la distribution, la présentation et la communication des produits du tabac. L'efficacité de ces mesures n'est en tout état de cause pas claire, étant données les caractéristiques spécifiques du marché de la nicotine et son évolution observée ces dernières années. Cela ouvre le champ à l'augmentation du commerce illicite du tabac et, plus généralement, aux activités des organisations criminelles, avec de potentielles pertes de recettes fiscales se comptant en milliards d'euros au cours des dernières années.

# Logista en France : présence et modèle économique

Le groupe Logista est un acteur clé dans la distribution de produits et de services aux détaillants de proximité en Europe. Il distribue des produits du tabac et des produits de consommation courante, des recharges téléphoniques ou de e-monnaie, des produits pharmaceutiques, des livres, des publications et des jeux de loterie, entre autres, dans environ 200 000 points de vente en Espagne, en France, en Italie, en Pologne, au Portugal et au Benelux. Grâce à son approche « end-to-end / bout-en-bout », le modèle de distribution de Logista garantit une intégration complète des produits, des services et des flux d'informations, offrant à ses clients une proposition de service unique, du transport international depuis les usines à la collecte des commandes et à la livraison au point de vente, en passant par le service client.

En France, Logista distribue, auprès d'environ 23 000 points de vente, une large gamme de produits de consommation courante, de produits liés au tabac, d'aliments, de boissons, d'articles de papeterie, de cigarettes électroniques et de recharges téléphoniques ou de e-monnaie. Logista commercialise également sa technologie Strator, présente dans la majorité des bureaux de tabac, qui permet à ses clients de gérer efficacement leurs ventes et leurs stocks, tout en leur fournissant un outil efficace pour élargir la base de leurs activités dans le domaine des transactions électroniques.

Logista est également présente en France dans le secteur du transport au travers de Logista Freight, sa société spécialisée dans la gestion de transports de longue distance en camion complet.

Le Groupe s'est engagé dans de nombreuses initiatives de développement durable visant à minimiser l'impact de ses activités, en tenant compte de l'environnement, de la société et de l'entreprise dans une vision de développement mutuel.

Parmi d'autres certifications, Logista figure pour une année supplémentaire dans la catégorie Leadership du CDP (« Carbon Disclosure Project »), qui récompense les leaders mondiaux dans la lutte contre le changement climatique. Logista est notamment la seule entreprise de logistique européenne à figurer dans cette catégorie pendant huit années consécutives, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de l'environnement et de la durabilité.

Chapitre 1

**L'économie française à la loupe,  
les variables macroéconomiques  
affectant la consommation et  
l'industrie logistique**



## 1.1 Le contexte macroéconomique

Ce chapitre s'appuie sur les indicateurs macroéconomiques qui décrivent l'économie française, en se concentrant sur les impacts sur les biens de consommation, et donc sur l'industrie du tabac. En outre, le début de ce rapport donne un aperçu de l'industrie logistique française, avec un focus sur les transitions jumelles et les récents événements géopolitiques.

La France, comme beaucoup d'autres pays, se trouve aujourd'hui dans un contexte géopolitique très complexe, conduisant à une situation que l'on peut définir comme une « crise permanente », c'est-à-dire une période d'instabilité et d'insécurité prolongée. TEHA Group a identifié 17 facteurs de crise conjoncturelle – dont les principaux sont la pandémie mondiale de COVID-19, le conflit en Ukraine, l'explosion des coûts de l'énergie, la flambée de l'inflation, le cycle rapide de hausses des taux d'intérêt, la politique monétaire menée par les banques centrales, ainsi que le récent conflit au Moyen-Orient. Des événements d'une telle ampleur avec des impacts significatifs sur les performances économiques du pays, n'ont jamais eu ainsi lieu, dans un espace-temps de quelques mois.

Comme le montre la **figure 1**, l'économie française a connu ces dernières années une trajectoire de croissance progressive, avec un taux moyen du produit intérieur brut (PIB) de 1,1% entre 2014 et 2023. Toutefois, malgré cette tendance globalement positive, la France a connu en 2020 sa plus grave récession économique depuis 1960, marquée par une contraction significative du PIB de 7,5%.

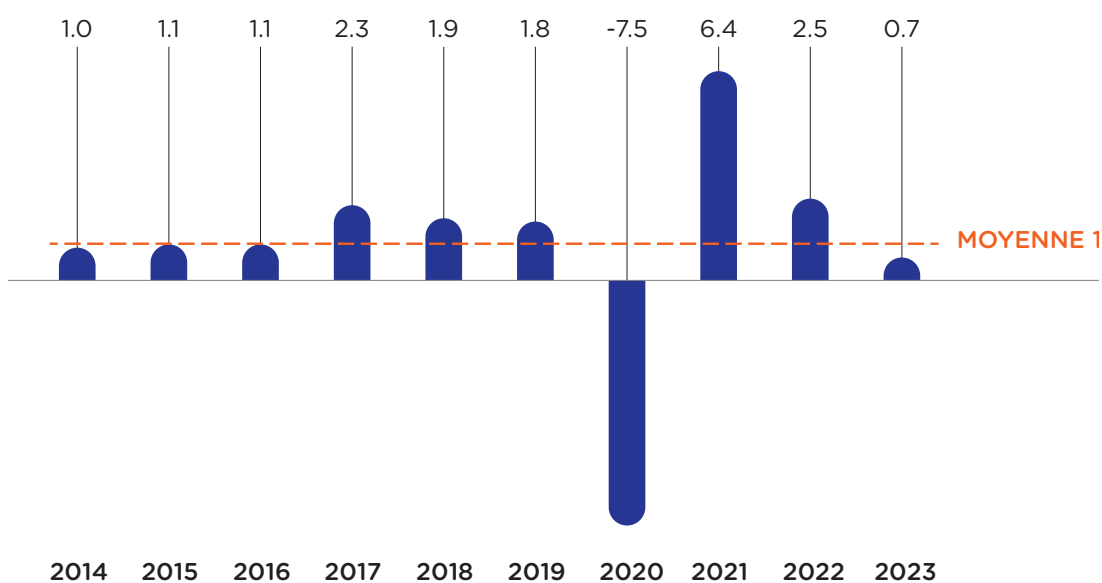
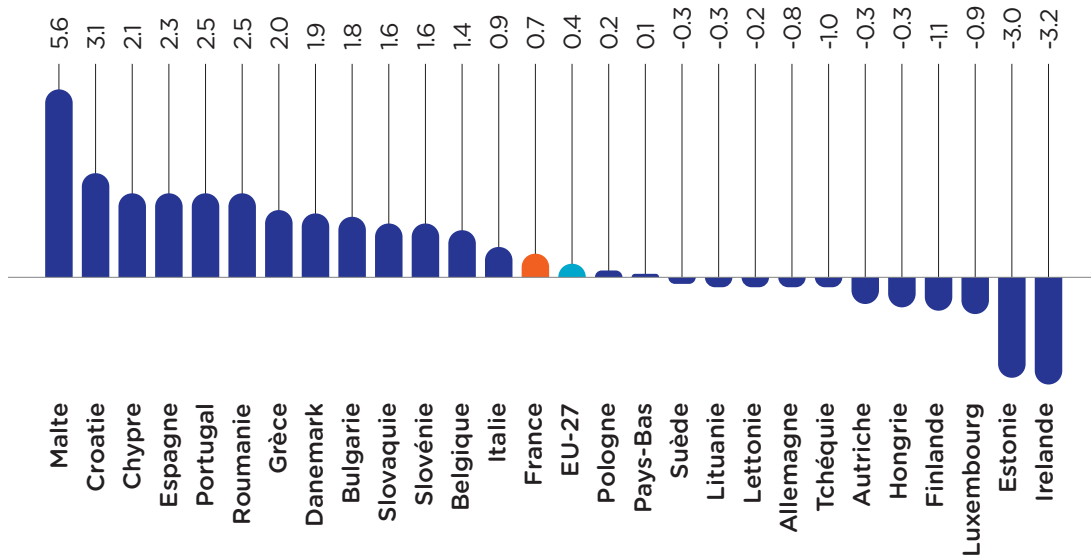


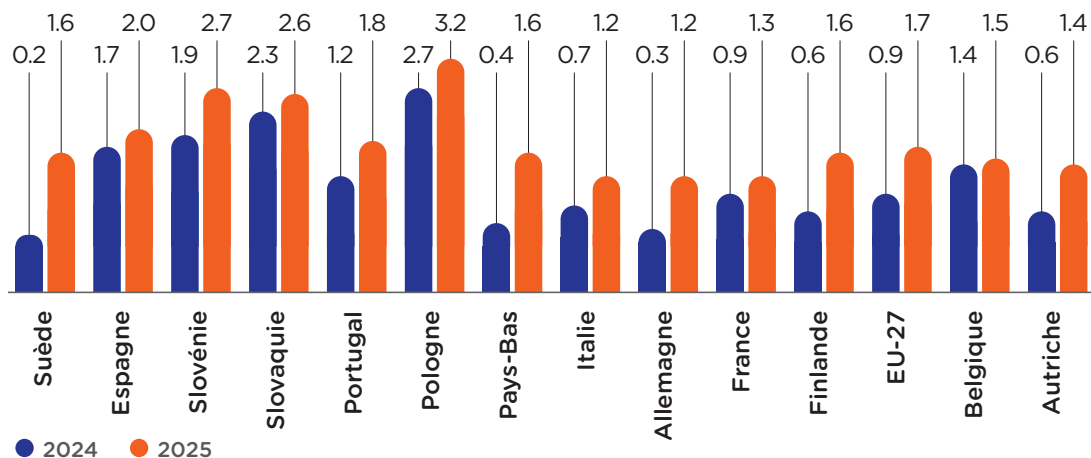
Figure 1. Taux de croissance du PIB de la France (en glissement annuel %), 2014-2022  
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de la Banque mondiale, 2024.

Après la pandémie, le pays a entamé une reprise lente mais significative après ses difficultés économiques, comme en témoignent ses performances supérieures à la moyenne dans la dernière évaluation du PIB pour 2023. Comme le montre la **figure 2**, malgré son retard par rapport à certains de ses principaux homologues européens (l'Espagne à 2,5% et l'Italie à 0,9%), la France a largement surpassé l'Allemagne (-0,3%), la première économie de l'Union.



**Figure 2.** Taux de croissance du PIB des 27 pays de l'UE (en glissement annuel %), 2022-2023  
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024.

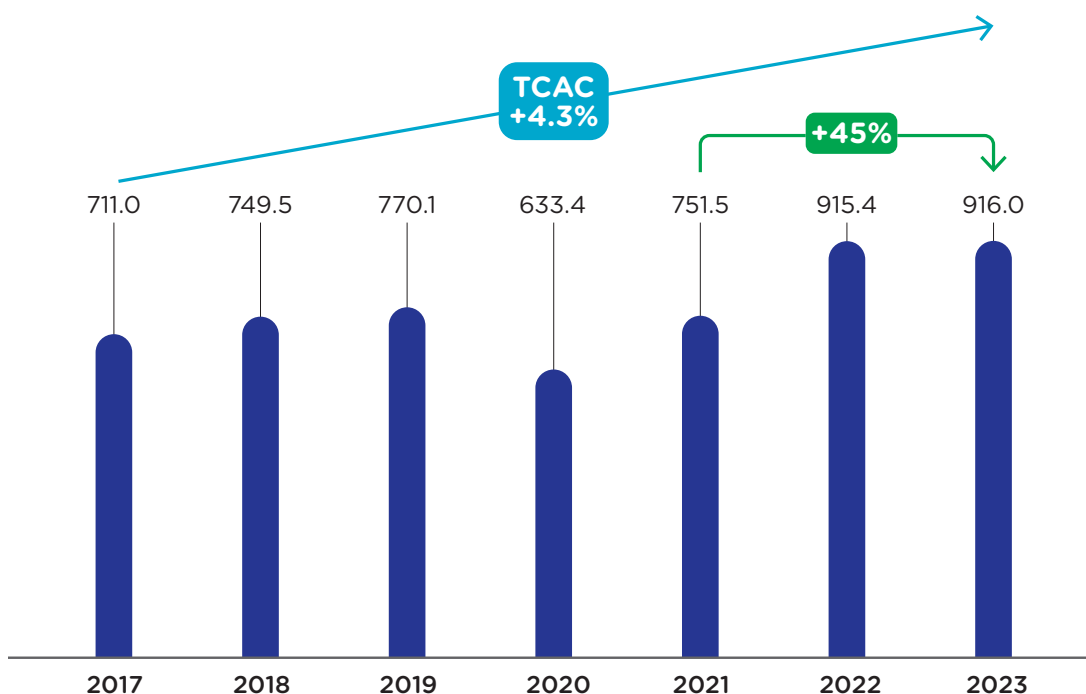
De même, les prévisions du PIB pour la France, détaillées dans la **figure 3**, indiquent une trajectoire de croissance en hausse pour les années 2024 et 2025, avec des taux de croissance estimés respectivement à 0,9% et 1,3%, bien qu'ils soient légèrement inférieurs à la moyenne de l'UE en 2025.



**Figure 3.** Prévisions économiques par pays et moyenne des 27 pays de l'UE (%), 2024-2025  
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024.

En effet, le taux de croissance du PIB de la France de 0,9% prévu pour 2024 est parfaitement en phase avec la moyenne de l'UE, ce qui indique un niveau de performance économique conforme aux tendances européennes les plus larges, tandis que pour 2025, le taux de croissance prévisionnel de la France de 1,3% est inférieur à la moyenne de l'UE de 1,7%, ce qui suggère un ralentissement relatif de la dynamique économique par rapport à l'ensemble de l'UE.

Le secteur des exportations de la France a plus que récupéré de la pandémie, revenant bien plus renforcé qu'auparavant, après deux années d'activité réduite. Malgré certaines faiblesses structurelles, notamment le poids de la réglementation et la faible digitalisation des petites et moyennes entreprises, la **figure 4** montre comment les exportations ont dépassé les niveaux d'avant la pandémie, atteignant 916 milliards d'euros en 2023 (en hausse de 45% par rapport à 2020), avec une croissance annuelle globale de 4,3% sur la période 2017-2023.



**Figure 4.** Exportations françaises de biens et de services (milliards d'euros), 2017-2023  
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024.

La dynamique du marché du travail est restée positive, avec un taux de chômage ayant diminué pour atteindre 7,3% en 2023 selon les données d'Eurostat (voir **figure 5**), reflétant l'amélioration des conditions économiques et les efforts de création d'emplois. Cela se traduit par une augmentation du nombre total de salariés de 3,8% (ou +1,25% de taux de croissance annuel composé « TCAC ») depuis le déclenchement de la pandémie, pour atteindre 27,4 millions de salariés à la fin de 2023.



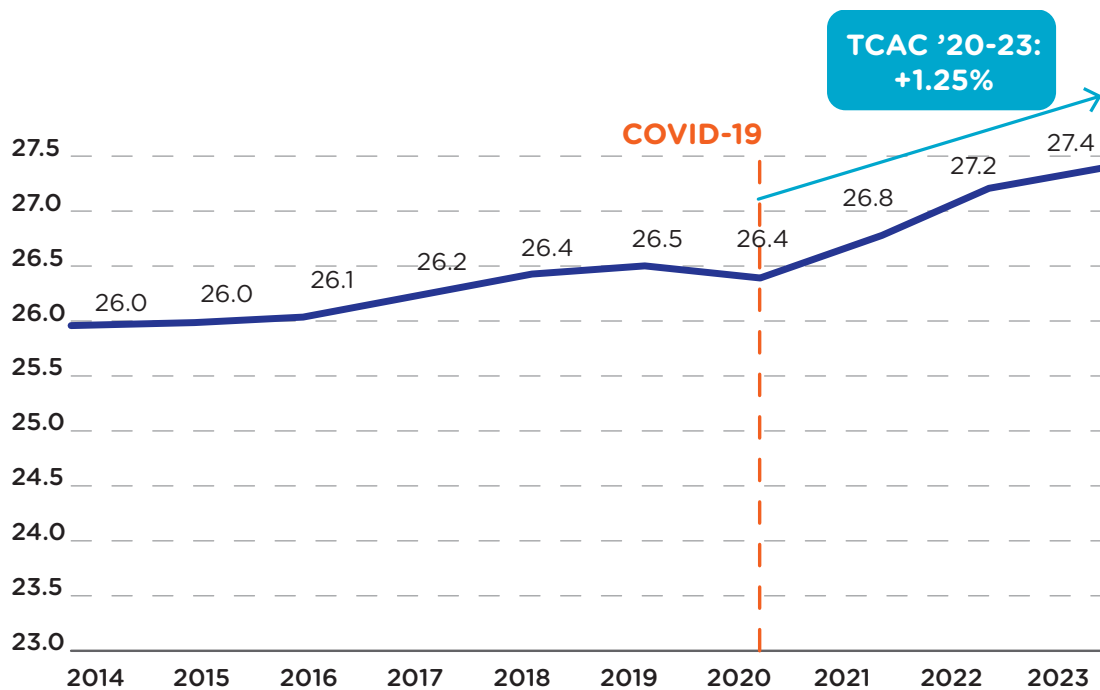
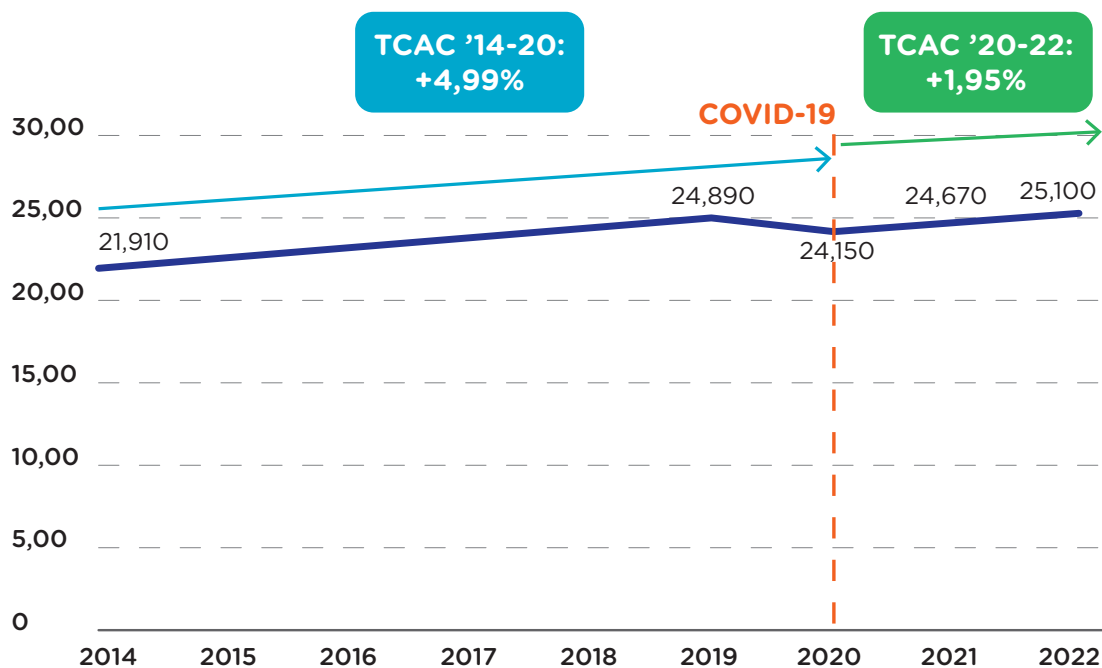


Figure 5. Salariés en France (valeurs en millions), 2014-2023.

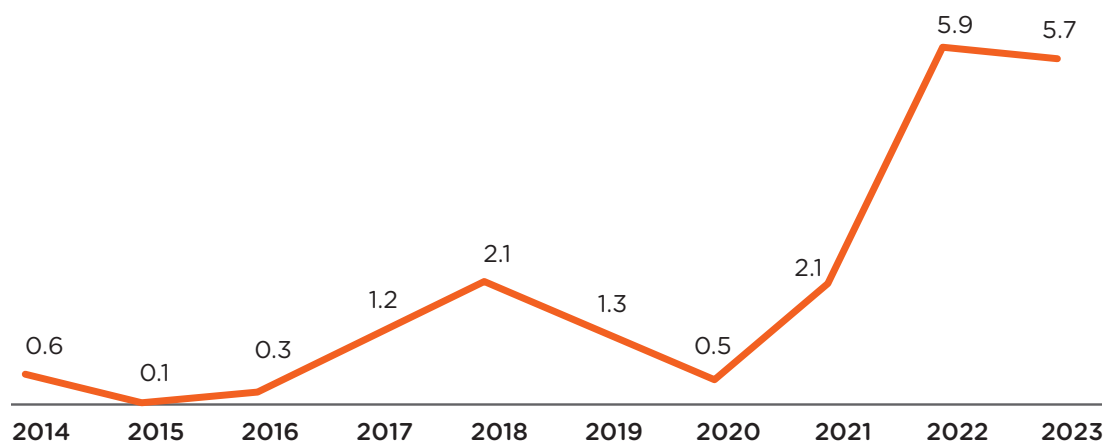
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024.

Au cours de la même période, le revenu disponible a connu une évolution similaire. Selon les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (« INSEE »), le revenu disponible par habitant en France a augmenté régulièrement au cours de la période 2014-2019, principalement sous l'effet d'une expansion économique modérée, de l'amélioration des conditions du marché du travail et des politiques gouvernementales visant à soutenir les revenus des ménages. Cette tendance s'est ensuite fortement inversée en 2020, lorsque les mesures de confinement et les fermetures d'entreprises ont entraîné des pertes d'emplois et une réduction du temps de travail, avec comme conséquence une baisse des salaires et des revenus pour de nombreux ménages, avant de revenir à son niveau d'avant la pandémie. Au cours des années suivantes, le revenu disponible a progressé à mesure que l'économie se remettait de la récession induite par la pandémie. Les mesures de relance du gouvernement, telles que les programmes d'aide au revenu et les allègements fiscaux temporaires, ont contribué à soutenir les revenus des ménages et les dépenses de consommation. Selon les données préliminaires de l'INSEE (voir **figure 6**), le revenu disponible par habitant a augmenté pour atteindre 25 100 € en 2022, dépassant le record de 2019, en dépit d'un taux de croissance moyen plus faible (+1,95% TCAC 20-22) par rapport à la croissance d'avant la pandémie (+5% TCAC 14-19).



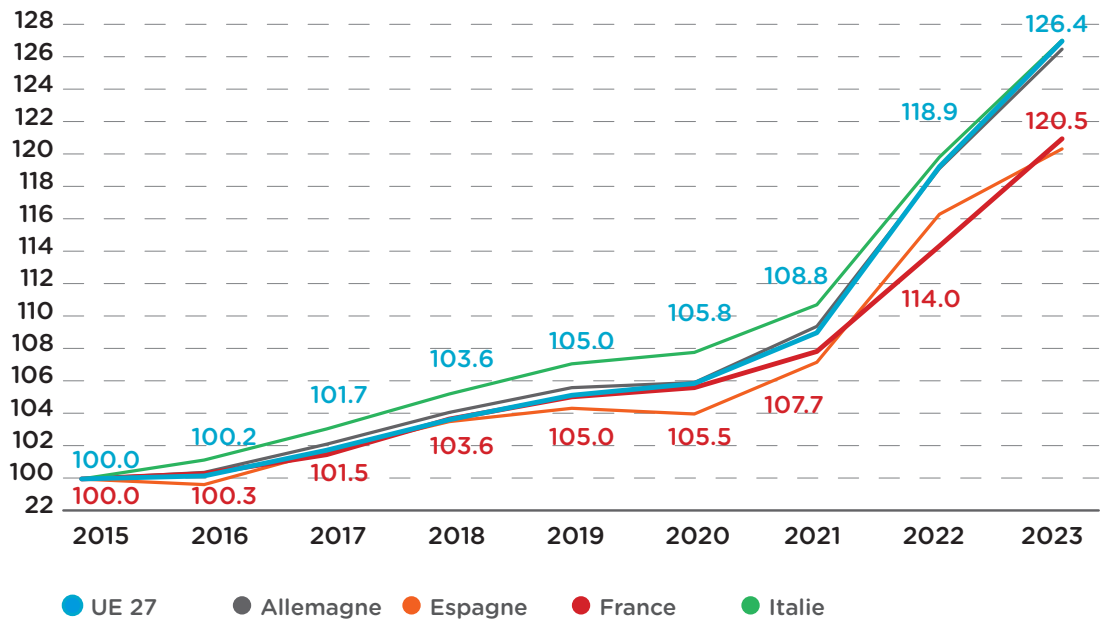
**Figure 6.** Revenu disponible en France (euros), 2014-2022  
 Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de l'INSEE, 2024.

Par conséquent, malgré une reprise économique partielle, la croissance du revenu disponible en France s'est heurtée à des obstacles, notamment les pressions inflationnistes et l'augmentation du coût de la vie. En particulier, les taux d'inflation élevés observés en 2022 et 2023 ont réduit le pouvoir d'achat des ménages, annulant une partie des améliorations du revenu disponible. Au cours des neuf dernières années, l'inflation en France a été influencée par divers facteurs, entraînant des fluctuations qui ont affecté les prix à la consommation et l'économie dans son ensemble. Comme le montre la **figure 7**, le taux d'inflation entre 2014 et 2023 a connu une trajectoire variée, reflétant les changements dans les paysages économiques nationaux et mondiaux.



**Figure 7.** Taux d'inflation en France (%), 2014-2023  
 Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024.

La crise énergétique, exacerbée par les tensions géopolitiques, a exercé des pressions inflationnistes considérables sur l'économie européenne dans son ensemble, entraînant une augmentation importante des prix à la consommation. Parmi ses principaux pays de référence, la France semble avoir été l'un des pays les plus efficaces en termes de maîtrise de l'inflation, en particulier après le choc de la pandémie, comme le montre la **figure 8**. Malgré la résilience de la France, le pays doit encore faire face à une augmentation cumulée de l'inflation de 15% depuis 2019.



**Figure 8.** Inflation par pays et moyenne de l'UE, indice moyen annuel, 2015-2023  
 Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024.

Ce pic inflationniste reflète les défis posés par la crise énergétique en Europe, qui a mis à rude épreuve les chaînes d'approvisionnement et fait grimper les coûts dans différents secteurs de l'économie. Comme le montre la **figure 9**, en 2022, les prix de l'énergie ont grimpé en flèche en France, atteignant en août leur maximum depuis 15 ans, où les prix au comptant de l'électricité ont atteint 611,6 €/MWh, soit près du double de la moyenne annuelle (317 €/MWh).

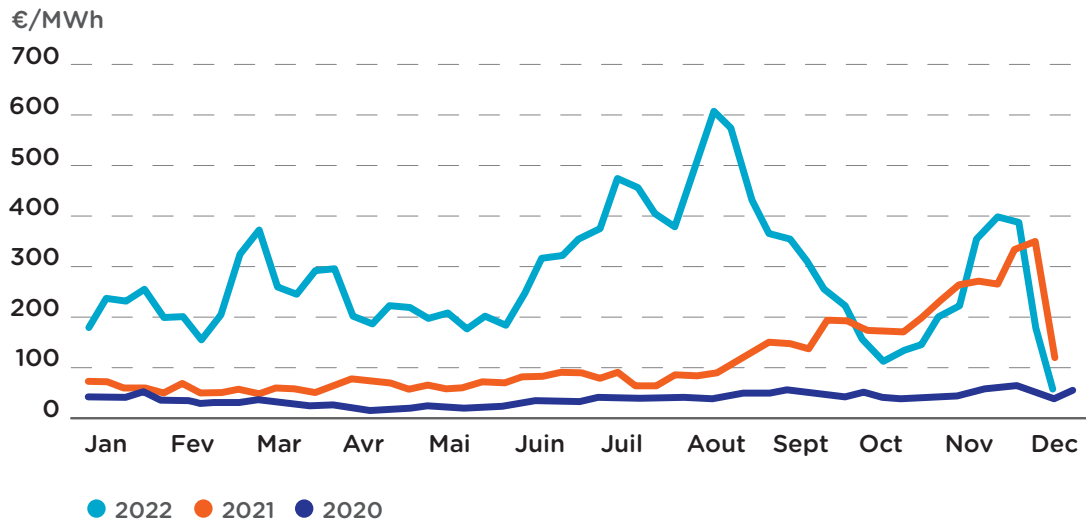


Figure 9. Prix au comptant de l'électricité en France, 2020-2022.  
 Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'EPEX Spot, 2024

Il s'agissait manifestement d'une situation généralisée. En comparant les principales économies de l'UE, la **figure 10** montre que les prix atteints en France en 2022 sont légèrement inférieurs à ceux de l'Italie (652 €/MWh) et légèrement supérieurs à ceux de l'Allemagne (585 €/MWh). Seule l'Espagne a réussi à maintenir des niveaux relativement plus stables, avec des prix à 168,9 €/MWh, car le pays n'a jamais été très dépendant des importations de combustibles russes et son infrastructure gazière géographiquement diversifiée lui a permis d'éviter toute perturbation de l'approvisionnement. Bien que l'augmentation générale des prix du gaz ait eu un impact important sur l'économie espagnole, le gouvernement espagnol a mis en œuvre diverses mesures, y compris le mécanisme ibérique (plafonnement des prix), pour contrôler les prix de l'électricité et l'inflation.

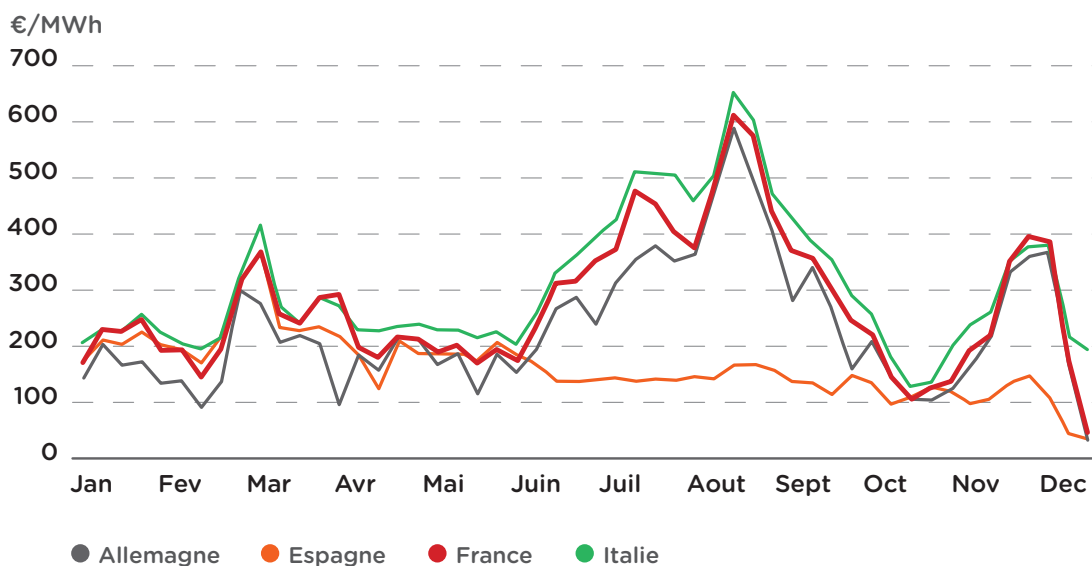
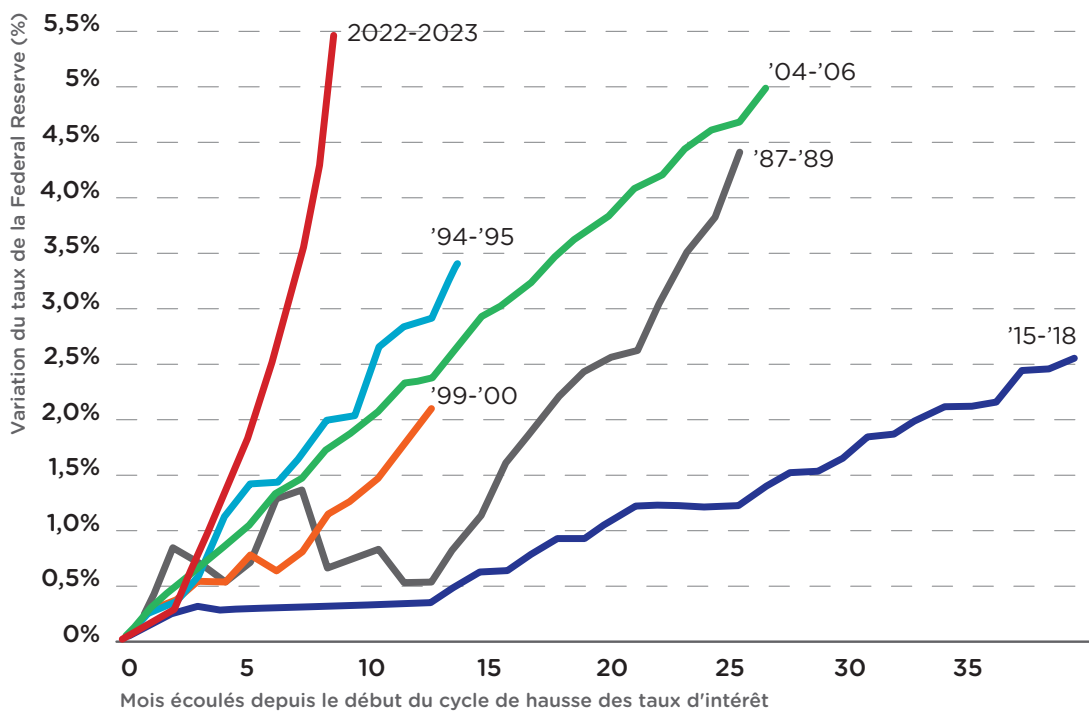


Figure 10. Prix au comptant de l'électricité en France et sur les marchés européens, 2022.  
 Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'EPEX Spot, 2024.

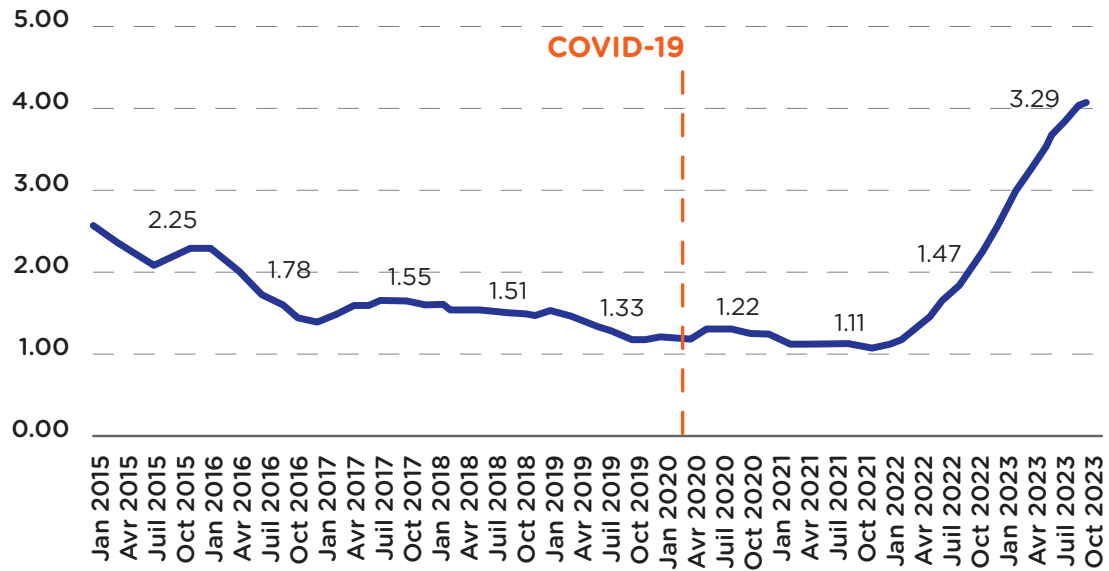
Par conséquent, le Gouvernement français, aux côtés des décideurs politiques de l'UE, a mis en œuvre des mesures visant à atténuer l'impact de la hausse des prix sur les consommateurs et les entreprises, telles que le plafonnement des prix réglementés de l'énergie et l'octroi de subventions ciblant les groupes démographiques vulnérables.

Ces conditions macroéconomiques ont poussé les banques centrales à commencer à mener des politiques monétaires restrictives. La Réserve fédérale des États-Unis (« FED »), par exemple, a entamé le cycle de hausse des taux d'intérêt le plus rapide de ces 100 dernières années, dans le but de freiner les pressions inflationnistes et de maintenir la stabilité économique. Cette décision reflète les préoccupations concernant la hausse des prix et la surchauffe dans certains secteurs de l'économie. Comme le montre la **figure 11**, la Banque centrale européenne (« BCE ») a suivi cette tendance en augmentant le taux de refinancement de 4,5% entre juillet 2022 et septembre 2023, signalant un changement vers une position monétaire plus stricte pour faire face aux risques inflationnistes et assurer la stabilité des prix dans l'ensemble de la zone euro.



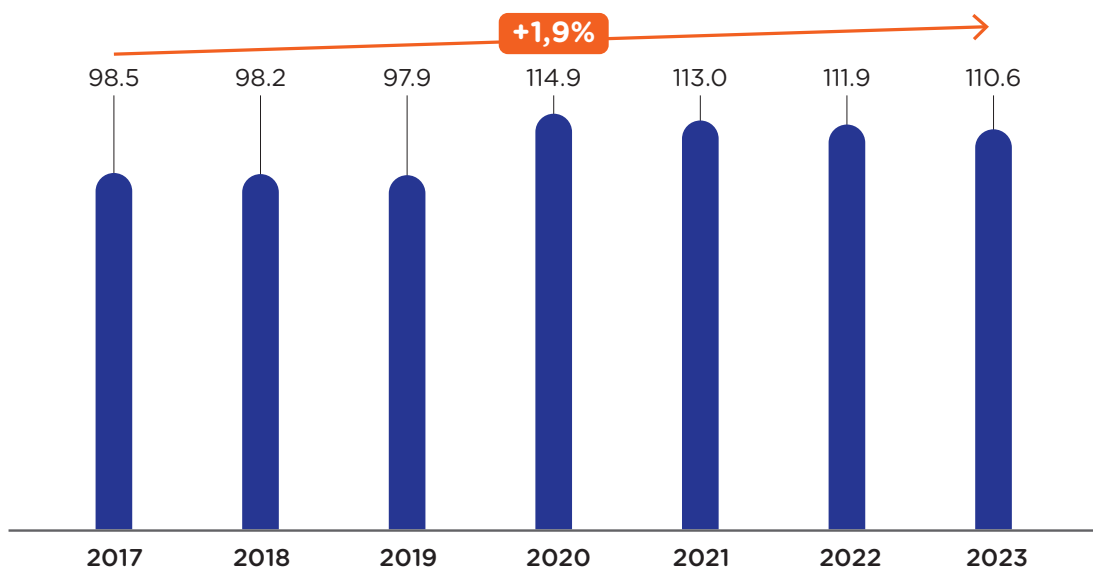
**Figure 11.** Évolution des taux d'intérêt de la FED dans le contexte actuel par rapport aux autres périodes de resserrement monétaire (%).  
 Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de la Réserve fédérale des États-Unis, 2024

En France, le resserrement monétaire a conduit les taux d'intérêt sur les prêts immobiliers à presque tripler entre 2021 et 2023, atteignant 4,04% en décembre 2023 et marquant le niveau maximum des 8 dernières années, comme le montre la **figure 12**.



**Figure 12.** Taux d'intérêt hypothécaires en France, janvier 2015 – décembre 2023.  
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de la Banque de France, 2024.

Malgré des efforts concertés pour atténuer les répercussions de la crise énergétique et la hausse des taux d'intérêt qui en a résulté, les finances publiques de la France ont été confrontées à des défis, la dette des administrations publiques atteignant 115% du PIB en 2020 et ne diminuant que marginalement après la pandémie, comme le montre la **figure 13**.



**Figure 13.** Dette publique de la France en pourcentage du PIB (%), 2017-2023.  
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024

La diminution de la dette était principalement due à la croissance économique et au dynamisme continu des recettes fiscales, ainsi qu'à la suppression progressive de la plupart des mesures d'urgence liées à la pandémie. Toutefois, ces effets de réduction du déficit ont été partiellement annulés par le coût budgétaire des mesures adoptées pour atténuer l'impact des prix élevés de l'énergie et celui de l'inflation. En outre, la charge d'intérêt de la dette a considérablement augmenté, principalement en raison des obligations indexées sur l'inflation. Malgré ces améliorations, la dette publique de la France restait élevée, atteignant 110,6% du PIB en 2023.

En conclusion, l'industrie des produits de consommation en France est confrontée à des défis multiples dans un paysage socio-économique turbulent. Le contexte macroéconomique actuel est confronté à une « crise permanente », influencée par des facteurs tels que les tensions géopolitiques, la flambée des prix de l'énergie et les pressions inflationnistes.

Malgré ces défis, la France a affiché une trajectoire de croissance économique résiliente mais progressive au cours des dernières années, avec des fluctuations dues à des événements tels que la pandémie mondiale de COVID-19 et les conflits géopolitiques. Bien que les prévisions de PIB pour 2024 et 2025 suggèrent une trajectoire de croissance modérée, légèrement inférieure à la moyenne de l'UE, la France a progressé au niveau de divers indicateurs économiques. Les performances à l'exportation, bien qu'affectées par la pandémie, ont montré des signes de reprise, avec des exportations dépassant les niveaux d'avant la pandémie. En outre, la dynamique du marché du travail s'est améliorée, avec une baisse des taux de chômage et une augmentation constante des chiffres de l'emploi total. Le revenu disponible, après avoir connu une forte baisse pendant la pandémie, a rebondi, atteignant des niveaux records en 2022. Toutefois, les pressions inflationnistes posent des problèmes, les prix à la consommation ayant monté en flèche en réponse à la crise énergétique, ce qui a exacerbé le coût de la vie pour les ménages.

## 1.2 Les tendances actuelles dans le secteur de la logistique

Le secteur de la logistique est un élément essentiel de l'économie mondiale, car il relie les entreprises et les fabricants aux clients du monde entier. Le secteur a connu une croissance importante ces dernières années et continuera à se développer au cours des prochaines décennies. En effet, d'ici 2050, les volumes de fret mondiaux devraient tripler.

Mais cette croissance continue représente également un défi majeur pour les objectifs climatiques mondiaux. En 2019, la logistique a été responsable de près de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Sans réformes majeures dans les secteurs de la logistique et du transport de marchandises, les émissions continueront d'augmenter à un rythme élevé, la plupart des nouvelles émissions provenant du transport terrestre dans les pays en développement et du transport maritime international.

Il existe toutefois des moyens d'éviter ce scénario et la transition verte est apparue comme un outil essentiel pour relever ces défis. À cet égard, les pays disposent de nombreuses options pour réduire considérablement l'empreinte climatique de la logistique. La principale d'entre elles consiste à améliorer l'aménagement du territoire. En rapprochant l'activité économique et les installations logistiques, l'efficacité augmenterait, la distance totale que les marchandises doivent parcourir diminuerait et les émissions baisseraient. Des mesures tarifaires appropriées peuvent également encourager les acteurs du secteur à réduire leur impact sur le climat. D'autres changements importants concernent le transport de marchandises, comme le passage à des modes de transport plus propres, l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et l'augmentation de l'utilisation de carburants plus écologiques.

Outre les défis environnementaux, la pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques qui ont suivi ont mis en évidence la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales, révélant des dépendances importantes à l'égard de régions géographiques, de secteurs et d'itinéraires de transport spécifiques. En France, ces événements ont entraîné des changements importants dans le paysage logistique, nécessitant des adaptations pour assurer la résilience et la continuité de la chaîne d'approvisionnement.

Lors du premier confinement en 2020, la France a connu une baisse des recettes du secteur de la logistique en raison de la réduction des flux commerciaux internationaux, même si l'essor de l'activité de commerce électronique a contribué à atténuer cette baisse, soulignant ainsi la capacité d'adaptation du secteur.



Ces tendances, associées à une dynamique géopolitique plus large favorisant le découplage économique entre les États-Unis et la Chine, annoncent une nouvelle phase caractérisée par une refonte de la dynamique de la mondialisation et le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Bien que des difficultés à court terme aient ralenti les processus de transformation, en particulier ceux visant la transition énergétique, l'importance de chaînes d'approvisionnement agiles pour le système économique est devenue de plus en plus évidente à moyen et à long terme.

C'est là que la transition numérique entre en jeu, car elle représente la solution à un besoin croissant d'une plus grande efficacité, flexibilité et résilience des chaînes d'approvisionnement et du secteur de la logistique en général. Les fournisseurs et les expéditeurs passent d'une technologie de base à des solutions de pointe, ce qui se traduit par des solutions adoptées plus complexes et sophistiquées. Ces technologies peuvent répondre efficacement aux principales difficultés rencontrées dans les secteurs du transport et de l'entreposage, telles que la gestion des chauffeurs et des performances, la pénurie de main-d'œuvre et l'amélioration de la productivité.

La gestion numérique des parcs de stationnement et le jumeau numérique d'entrepôt ne sont que quelques-uns des nombreux outils qui peuvent être développés grâce à la transition numérique pour améliorer le secteur de la logistique.

La combinaison de la transition verte et de la transition numérique est appelée « transition jumelle » et apparaît comme l'outil le plus judicieux et le plus responsable pour préparer l'avenir des organisations.

Afin de réaliser une analyse complète du secteur logistique français et de le comparer à des pays pairs tels que l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, il est essentiel d'examiner en détail plusieurs dimensions, à savoir la taille et la structure du marché de la logistique.

## **1.3 La taille et la structure du marché : analyse comparative avec les principaux partenaires européens**

Cette section présente quelques indicateurs utiles pour définir la macro-dimension du secteur en France et la comparer ensuite avec les principaux pays européens de référence (Allemagne, Espagne et Italie).

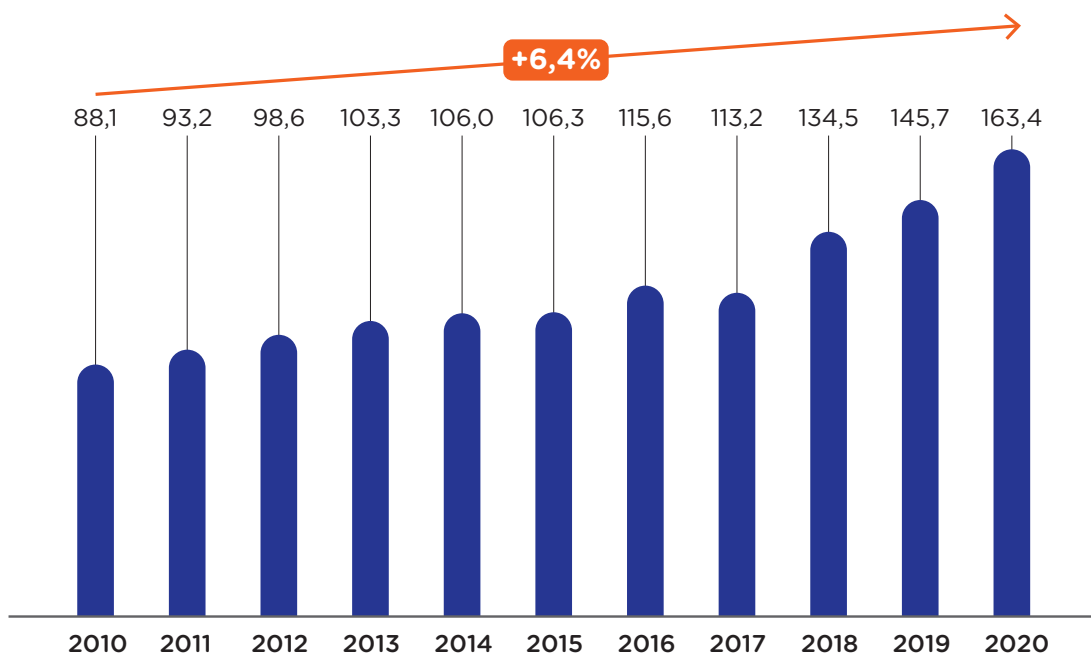
L'analyse du secteur de la distribution doit tenir compte de la manière dont cet ensemble est collecté et mesuré, face à certaines limites méthodologiques inhérentes à sa reconstruction. En particulier, les derniers ensembles de données fournis par Eurostat sont mis à jour jusqu'en 2020.

Même en supposant que, dans des circonstances normales, la structure de production d'un pays tend à maintenir un certain niveau de stabilité et à ne pas subir de changements majeurs à court terme, il ne fait aucun doute, cependant, qu'une situation extraordinaire telle que le conflit en Ukraine et les conséquences (crises des produits de base et de l'énergie) qui ont suivi du côté européen ont profondément affecté les systèmes de production de la France et de ses territoires. Il est donc important de souligner que l'aperçu proposé dans cette étude montre le scénario du secteur de la distribution dans le contexte d'avant le conflit.

Le point de départ de l'analyse est l'identification des indicateurs et des valeurs économiques essentiels au niveau national. Pour ce faire, il est nécessaire de comprendre leurs principales dimensions, leur distribution et leur évolution dans le temps.

### 1.3.1 Les données démographiques (nombre d'entreprises)

Le premier élément est d'ordre démographique. En France, le nombre d'entreprises du secteur de la distribution a considérablement augmenté, passant de 88 000 en 2010 à plus de 163 000 en 2020, soit un quasi-doublement en 10 ans. Toutefois, il est important de noter que cette forte tendance à la hausse a probablement été influencée par l'introduction, en janvier 2009, du statut d'« auto-entrepreneur » (fusionné en 2016 avec le statut de la micro-entreprise), qui a simplifié le processus de création et de gestion des plus petites entreprises individuelles. À titre indicatif, le nombre de micro-entreprises en France a augmenté d'un tiers, passant de 3 millions d'unités en 2011 à 4 millions d'unités en 2020 (Statista, 2024). En 2023, 29% des activités des auto-entrepreneurs en France relevaient de la catégorie commerciale générale (données de l'Union européenne, avril 2024). Même en supposant qu'il n'y ait pas eu de changement depuis 2020, le nombre d'auto-entrepreneurs dans la catégorie commerciale générale atteindrait plus de 2,4 millions, dont environ 0,6 million de nouvelles activités générales depuis 2011 (voir **figure 14**). En l'absence de plus de détails quant au secteur spécifique de la logistique et en supposant que seulement 1% (ou 60 000 unités) de ces nouvelles activités seraient spécifiquement liées à la logistique, ce nombre suffirait à expliquer substantiellement toute la volatilité qui a eu lieu dans la numérosité du secteur au cours de la dernière décennie.

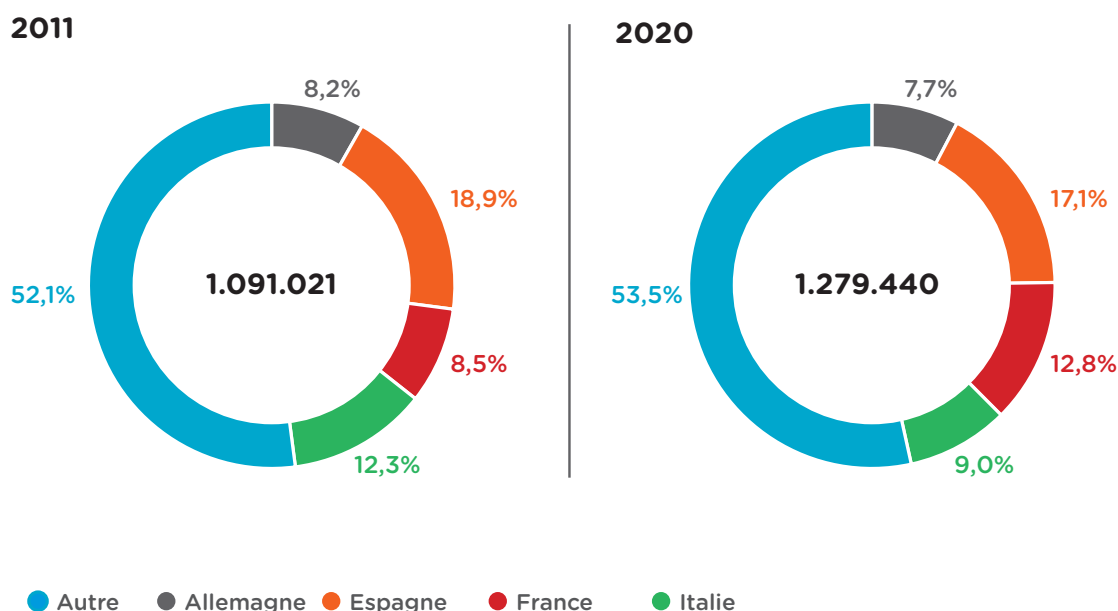


**Figure 14.** Évolution du secteur de la distribution par nombre d'entreprises en France : nombre d'entreprises actives (nombre total en milliers d'unités) et taux de croissance (TCAC et croissance globale), 2010-2020. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024

En comparaison, d'autres grands pays européens affichent des tendances plus modérées : L'Espagne est restée globalement stable (+0,4% TCAC 2010-2020), se classant au premier rang avec 218 000 entreprises en 2020 ; l'Allemagne avec 98 000 entreprises en 2020 (+1,2% TCAC 2010-2020), se classe au dernier rang du panel considéré, excluant temporairement la taille des entreprises de l'analyse. Seule l'Italie a affiché une tendance à la baisse, le nombre d'entreprises diminuant constamment, de 135 000 en 2010 à 115 000 en 2020, soit une baisse de 1,6% par rapport à l'année précédente.

Globalement, comme le montre la **figure 15**, le nombre d'entreprises du secteur de la distribution dans la zone euro devrait connaître une croissance modérée mais constante (+1,8% TCAC), passant d'environ 1,1 million en 2011 à près de 1,3 million en 2020. En pourcentage du nombre total d'entreprises des 27 pays de l'UE, la France représente 12,8% du total en 2020, soit une augmentation de plus de 4 points de pourcentage (p.p.) par rapport à 2011.

Seule l'Espagne est en tête avec 17,1% du total, bien qu'en baisse de près de 2 p.p. par rapport à 2011, tandis que les pays suivants sont l'Italie avec 9% du total (en baisse de plus de -3 p.p. par rapport à 2011) et l'Allemagne avec 7,7% (pratiquement stable depuis 2011).

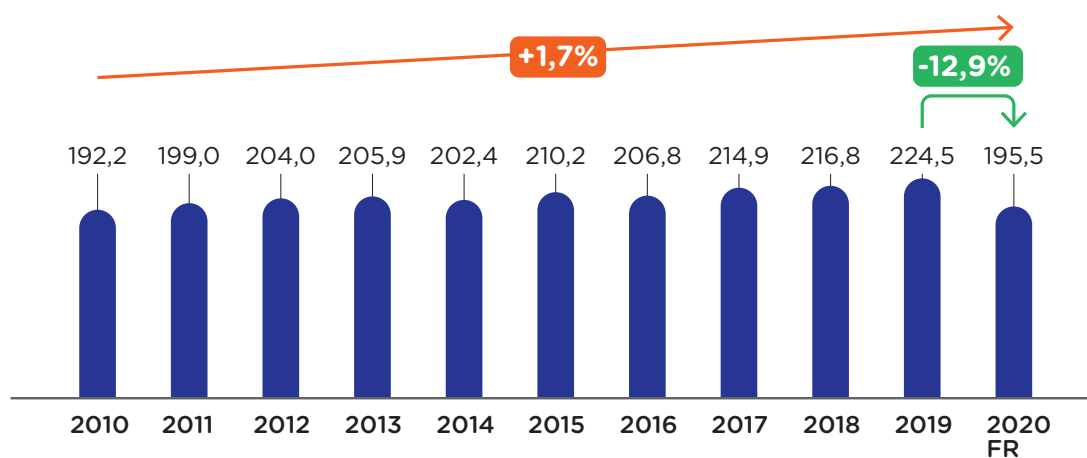


**Figure 15.** Composition du secteur de la distribution par nombre d'entreprises : valeur absolue totale des 27 pays de l'UE en unités et pourcentage du total, 2011 et 2020.

Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024

### 1.3.2 Le chiffre d'affaires

Si l'on tient compte du facteur taille, c'est-à-dire du chiffre d'affaires du secteur de la distribution, la France est une puissance européenne dans le secteur de la logistique. Selon les données d'Eurostat, elle dispose d'un marché robuste évalué à 196 milliards d'euros en 2020. En particulier, le pays a enregistré une croissance modérée (+2% TCAC), passant de 192 milliards d'euros en 2010 à 224 milliards d'euros en 2019, avant la crise liée à la pandémie en 2020, retombant alors à 196 milliards d'euros (-13%), revenant pratiquement au niveau de 2010 (voir **figure 16**).



**Figure 16.** Évolution du secteur de la distribution par chiffre d'affaires en France : milliards d'euros et taux de croissance (TCAC 2010-2019, variation 2019-2020), 2010-2020.

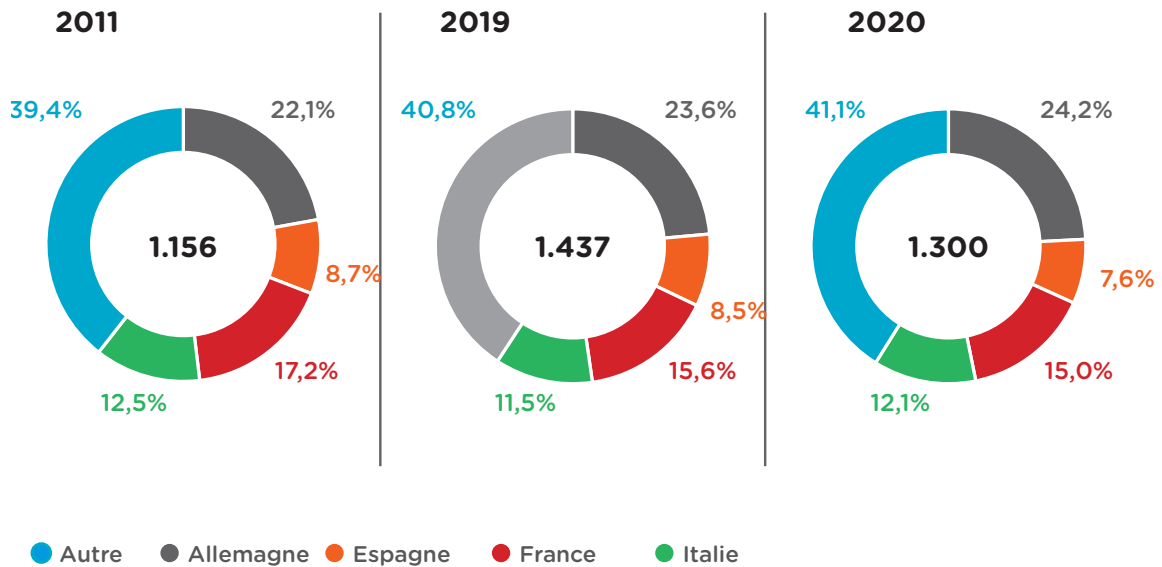
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024

Dans l'ensemble, les pays de référence affichent une croissance modérée sur la période. L'Allemagne se classe au premier rang en termes de taille avec 314 milliards d'euros en 2020 malgré une perte de 7 p.p. par rapport aux 339 milliards d'euros en 2019 après près de 10 ans de croissance. La France est suivie par l'Italie avec une croissance modérée (+1% TCAC) de 144 milliards d'euros en 2010 à 157 milliards d'euros en 2020, soit une valeur inférieure de 5% par rapport au pic de 2020 de 166 milliards d'euros. L'Espagne se classe dernière en termes de taille avec 99 milliards d'euros (revenant aux niveaux de 2010), tirée vers le bas par une perte de près de 20% par rapport à 2019.

La croissance annuelle du chiffre d'affaires de 3% est également confirmée au niveau global de la zone euro (voir **figure 17**), passant d'un total de 1156 milliards d'euros en 2011 à 1437 milliards d'euros en 2019. L'année de la pandémie a connu une baisse de 9,6% pour atteindre 1300 milliards d'euros.

En pourcentage du chiffre d'affaires des 27 pays de l'UE, la France représente 15% du total en 2020, en baisse de 2,2 p.p. par rapport à 2011, amplifiée par la pandémie.

En comparaison, l'Allemagne occupe la première place en 2020 avec 24,2% du total ; la France est suivie par l'Italie avec 12,1% du chiffre d'affaires total ; la dernière place est occupée par l'Espagne avec 7,6% du chiffre d'affaires total.



**Figure 17.** Évolution du secteur de la distribution par chiffre d'affaires : valeur absolue totale des 27 pays de l'UE en milliards d'euros et pourcentage du chiffre d'affaires total, 2011, 2019 et 2020. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024

En outre, chaque pays possède des atouts uniques dans des secteurs d'activité spécifiques. Les pays dotés d'une base industrielle plus solide pourraient voir leurs revenus augmenter dans la logistique liée à la fabrication et aux machines lourdes, tandis que les pays dotés d'un secteur agricole et touristique fort pourraient voir leurs revenus augmenter dans la logistique des aliments et des boissons et dans le transport à température contrôlée. Par ailleurs, les grands noms de la mode et du luxe, tels que la France et l'Italie, pourraient bénéficier de solutions logistiques spécialisées pour ces secteurs.

La position stratégique de la France en Europe occidentale, associée à ses infrastructures de transport bien développées (comprenant des réseaux routiers étendus, de grands ports et des aéroports internationaux), en fait une porte d'entrée clé pour le commerce international. Cet avantage stratégique peut se traduire par des opportunités de revenus plus importantes pour les entreprises françaises de logistique qui s'occupent d'expédition de fret international et de transport transfrontalier.

### 1.3.3 La taille moyenne

En termes de dimension moyenne, le marché français se caractérise par un écosystème dynamique qui compte une grande diversité d'acteurs :

- Géants multinationaux : entreprises logistiques multinationales établies, tirant parti de leur portée mondiale et de leur vaste infrastructure pour gérer des opérations à grande échelle. Ces entreprises proposent une gamme complète de services, allant de l'expédition de fret international à des solutions complexes de gestion de la chaîne d'approvisionnement.
- Pôle des PME : la France dispose également d'un réseau florissant de petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées dans la logistique. Ces acteurs agiles se concentrent souvent sur des marchés régionaux ou de niche, apportant un élément crucial de flexibilité et d'adaptabilité au sein de la structure globale du marché.

Le chiffre d'affaires moyen du secteur logistique français a tendance à être plus élevé que celui de l'Italie et de l'Espagne, en raison de facteurs tels qu'une plus forte demande de services logistiques, des volumes d'échanges internationaux plus importants et une base de clients plus large.

Le chiffre d'affaires moyen des entreprises de logistique en France varie considérablement, en fonction de facteurs tels que la taille de l'entreprise, la spécialisation et la dynamique du marché. Cependant, les données rassemblées montrent que le chiffre d'affaires moyen du secteur logistique français est en baisse constante depuis 2010, atteignant 1,5 milliard d'euros en 2019, avant de chuter à 1,2 milliard d'euros lors du choc pandémique. Les données officielles actuelles ne permettent pas d'établir si une reprise postpandémique a déjà eu lieu, comme on pourrait raisonnablement s'y attendre. En tout état de cause, la tendance à long terme semble aller dans le sens d'un marché plus fragmenté, probablement affecté aussi par le nombre croissant d'auto-entrepreneurs en France comme mentionné précédemment.

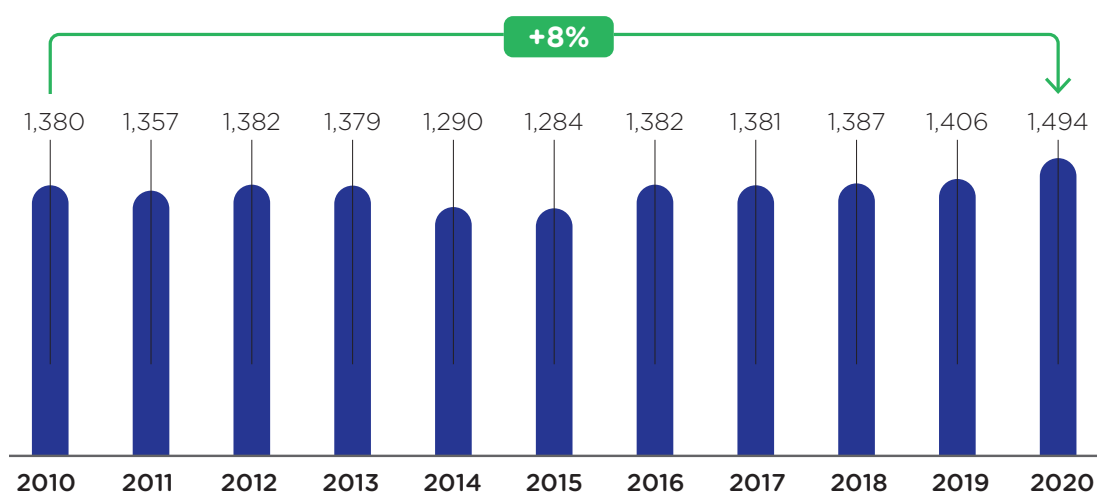
En résumé, l'analyse des tendances à long terme sur les chiffres d'affaires moyens montre qu'en termes de dimension, le secteur de la distribution en France pourrait perdre une certaine position par rapport à l'Italie qui a tendance à se consolider. En effet le marché logistique français va dans le sens d'une fragmentation croissante probablement affectée par les récentes réglementations relatives à la micro-entreprise. Sur une note plus stable, l'Allemagne continue de consolider sa position de leader en tant que marché européen le plus structuré, l'Espagne étant à la traîne de tous les pays de référence, apparemment pour des raisons structurelles.

### 1.3.4 L'emploi

Le secteur de la logistique en France est une source d'emploi importante, qui fournit du travail à une main-d'œuvre nombreuse et diversifiée dans différentes catégories professionnelles, telles que les chauffeurs routiers, les opérateurs d'entrepôt, les coordinateurs logistiques et les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement.

La taille de la main-d'œuvre logistique en France tend à être proportionnelle à l'étendue du réseau d'entreprises et à l'ampleur des opérations logistiques.

Comme le montre la **figure 18**, la France a employé 1,5 million de personnes dans le secteur de la distribution en 2020, soit une augmentation de 8% par rapport aux 1,4 million de personnes employées en 2010.



**Figure 18.** Évolution du nombre d'emplois dans le secteur de la distribution en France : valeur absolue en milliers d'unités et taux de croissance (croissance globale), 2010-2020.

Source : élaboration par TEHA Group à partir des données d'Eurostat, 2024.

Le nombre de personnes travaillant dans le secteur reste globalement stable jusqu'en 2020 (malgré l'impulsion de la pandémie) dans tous les pays de référence, à l'exception de l'Allemagne. Cette dernière compte le plus grand nombre de personnes salariées dans la distribution, soit 2,2 millions en 2020, notamment en raison d'une forte croissance de 28% au total (+4% TCAC) entre 2010 et 2017. Juste derrière la France se trouve l'Italie, avec 1,1 million de personnes employées en 2020, soit +2% au total par rapport à 2010. L'Espagne est le pays comptant le moins de personnes en activité dans le secteur en 2020, soit 0,9 million, malgré une hausse globale de 1% par rapport à 2010 et ce après une baisse globale de l'emploi de 9% entre 2010 et 2015, qui a été essentiellement neutralisée par la reprise ultérieure de l'emploi, avec un TCAC de +2%.



En termes d'emploi dans le secteur, la France (1,5 million de personnes employées) est donc en position de croissance modérée (+8% au total par rapport à 2010), surperformant les autres pays de référence, à l'exception de l'Allemagne (2,2 millions de personnes employées), qui a augmenté ses effectifs de près d'un quart par rapport à 2010. À première vue, un processus de réorganisation structurelle du secteur semble donc s'être produit au niveau européen.

## 1.4 Conclusions clés

Malgré la forte résilience de la France, le choc pandémique et la guerre en Ukraine ont modifié plusieurs conditions structurelles du marché. Parmi les plus importantes, ils ont exercé une pression soudaine et significative sur les prix de l'énergie et l'inflation, obligeant les gouvernements à prendre des mesures correctives pour préserver leurs équilibres budgétaires. Parmi ces mesures, l'augmentation des droits d'accises sur les produits du tabac est l'un des moyens le plus couramment envisagé pour accroître les recettes fiscales, notamment parce qu'elle est largement acceptée en raison de son impact positif potentiel sur la santé publique. Cependant, comme nous le montrerons dans la suite de cette étude, la soudaineté avec laquelle cette politique fiscale a été mise en œuvre en France pourrait ne pas avoir eu l'effet positif attendu, ni en termes d'augmentation des recettes fiscales ni, surtout, en termes d'amélioration de la santé publique.

À l'issue de la première année de la pandémie, le secteur de la distribution en France a globalement retrouvé son niveau de chiffre d'affaires de 2010 (195 milliards d'euros en 2020), malgré une contribution plus faible au chiffre d'affaires total européen (en croissance globale jusqu'à 1300 milliards d'euros en 2020, mais inférieur de 10% aux 1437 milliards d'euros de 2019). Cependant, la baisse du chiffre d'affaires du secteur liée à la pandémie s'est accompagnée d'une augmentation de l'emploi dans le secteur (1,5 million). Cette dynamique semble avoir contribué à une détérioration de la productivité par employé à court terme, mais à un niveau structurel, elle pourrait dissimuler une sous-offre du secteur par rapport aux besoins du marché cible, en croissance jusqu'en 2019.

Les chocs de la guerre et de l'énergie (outre celui de la pandémie) ont mis en évidence la centralité des chaînes d'approvisionnement mondiales dans le système économique actuel, tout en soulignant tous ses problèmes critiques et en plaçant le secteur de la distribution au centre d'une série d'ajustements nécessaires en termes de flexibilité, de collaboration, de durabilité, de numérisation et d'omnicanal. Cette situation soulève des questions importantes sur l'évolution future du secteur par rapport à son état de santé d'avant la pandémie et d'avant la guerre.

Bien que la France semble clairement maintenir un secteur logistique globalement sain et en croissance, certaines zones d'ombre peuvent sembler compromettre son avantage concurrentiel à long terme, car il perd actuellement des parts de marché au profit de ses principaux homologues européens et doit faire face à une fragmentation croissante du marché. Les plus petites entreprises peuvent certainement constituer une menace, mais elles peuvent aussi être une opportunité à mesure que la part de la logistique du dernier kilomètre augmente. En effet, les petites et moyennes entreprises sont généralement

plus flexibles et, dans certains cas, peuvent être plus innovantes et capables de relever les défis des transitions verte et numérique.

La pression de l'activité économique mondiale sur l'environnement atteint un point de rupture et, malgré son rôle indéniablement fondamental dans l'économie, la logistique contribue de manière significative à la pollution mondiale. C'est pourquoi elle est appelée à agir en utilisant tous les outils disponibles, y compris une combinaison de solutions numériques et respectueuses de l'environnement, dans le cadre plus large des transitions jumelles. D'une part, la transition verte consiste à rendre les économies plus durables sur le plan environnemental, mais aussi à les rendre plus résilientes face aux chocs futurs. Les outils permettant de réaliser la transition verte sont la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets et la capacité à catalyser les investissements verts. D'autre part, la transition numérique peut être définie comme un processus de facilitation visant à développer des écosystèmes industriels centrés sur l'homme, résilients et durables. Chaque choix politique, qu'il soit lié à la connectivité, à l'utilisation de l'intelligence artificielle (« IA ») ou à la collecte et au partage de données, devrait être aligné sur ces principes et ces objectifs.

Ces transitions jumelles peuvent avoir un impact positif en rendant la technologie, les actifs de données et les infrastructures plus écologiques, tout en accélérant le développement durable dans l'ensemble de l'organisation. En effet, la capacité à gérer efficacement ces transitions jumelles marquera la trajectoire de croissance du secteur dans les années à venir.



Chapitre 2

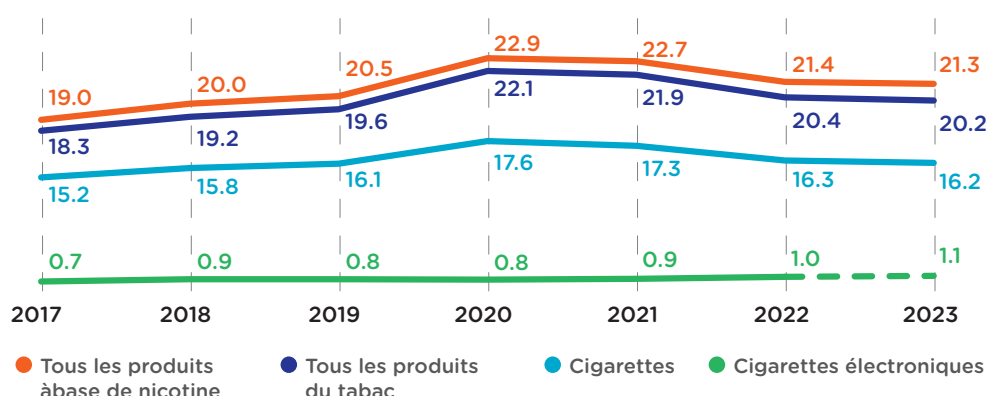
## **L'évolution du marché français de la nicotine**



## 2.1 L'évolution de la consommation de tabac et de cigarettes électroniques

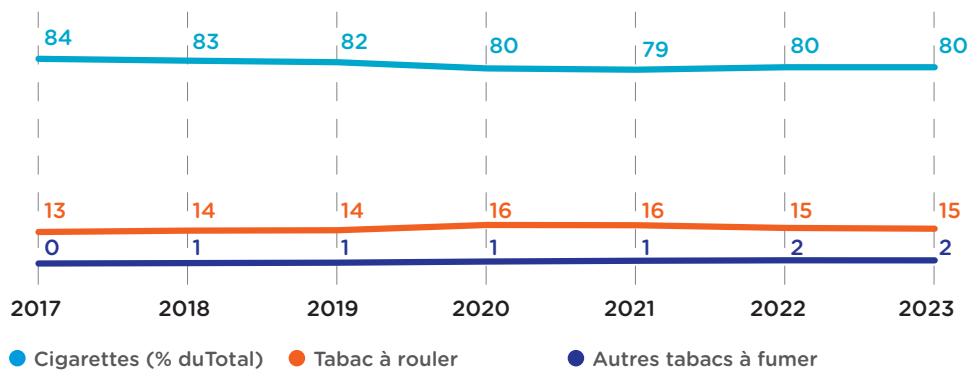
L'évolution du marché français du tabac au cours des dernières années semble, à première vue, assez simple en termes de valeur (prix de vente au détail total). En effet, tous les produits du tabac semblent, en valeur nominale, en légère croissance de 2017 à 2019 de 18,3 à 19,6 milliards d'euros. Le choc pandémique, avec la restriction forcée des effets transfrontaliers et la limitation des mouvements des réseaux criminels, a fortement augmenté la valeur pour atteindre environ 22 milliards d'euros en 2020 et 2021. Au cours des deux dernières années, avec la fin de la pandémie, la valeur a fortement diminué pour atteindre environ 20 milliards d'euros, avec une tendance baissière qui se poursuit.

Les produits de nouvelle génération (c'est-à-dire les produits alternatifs au tabac combustible pour les consommateurs de nicotine) ont connu une croissance plutôt modérée par rapport à d'autres pays européens (par exemple l'Italie, le Royaume-Uni ou la Suède) où ils ont progressivement remplacé les produits traditionnels, la cigarette électronique connaissant toujours une croissance à un chiffre (8% TCAC en 2017-2022).



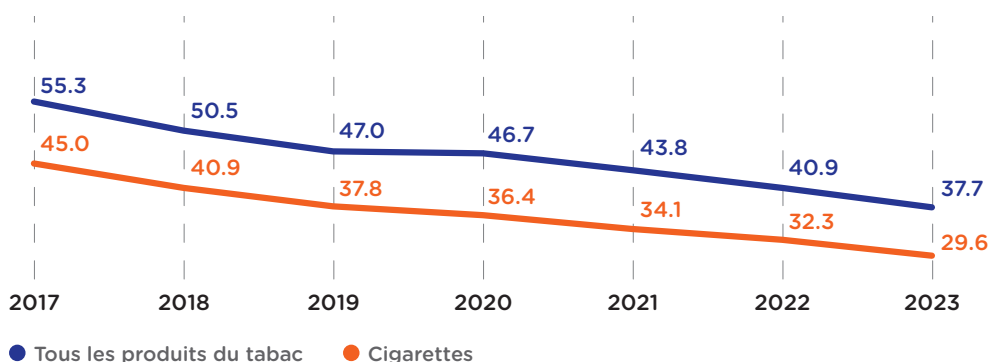
**Figure 1.** Évolution annuelle de la consommation de produits du tabac et de cigarettes électroniques en France (valeur totale), (en milliards d'euros), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France et d'Euromonitor, 2024.

La composition du marché en termes de pourcentage semble plutôt stable dans les différentes catégories. Le marché français du tabac semble substantiellement représenté par les cigarettes, comptant pour bien plus de 80% du marché du tabac depuis 2017, avec seulement des ajustements marginaux en particulier pendant la pandémie, avec le tabac à rouler et le tabac à pipe, tous deux augmentant légèrement leur part de marché (2 p.p. chacun). Les produits de nouvelle génération, bien qu'en croissance modérée en termes économiques, représentent une part limitée du marché français, qui n'atteint pas encore le même niveau de transition vers les alternatives au tabac que dans d'autres pays.



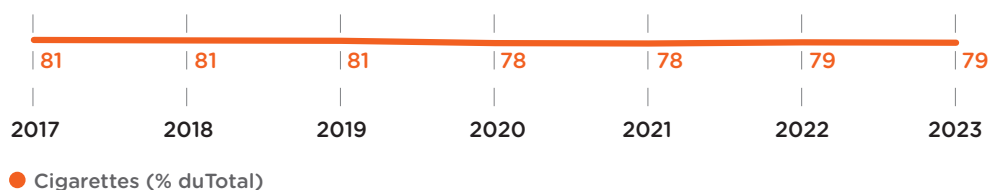
**Figure 2.** Part annuelle des cigarettes en pourcentage de la consommation totale de tabac en France (valeur totale), (en %), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.

Toutefois, à y regarder de plus près, l'évolution du marché français du tabac apparaît beaucoup moins linéaire que prévu. En effet, bien qu'il soit relativement plus stable en termes de valeur, l'ensemble du marché n'a cessé de diminuer en termes de volumes légaux, passant de 55,3 milliards d'unités en 2017 à 37,7 milliards d'unités en 2023 (-6% TCAC entre 2017 et 2023).



**Figure 3.** Évolution annuelle de la consommation de produits du tabac et de cigarettes électroniques en France (volume total), (en milliards d'unités), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.

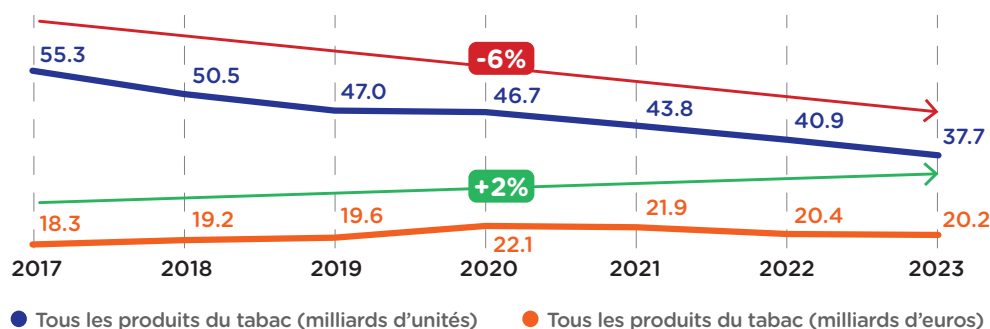
Cette baisse considérable n'a pas seulement impacté les cigarettes, qui représentent toujours une part très stable du volume total de tabac (QTE). En effet, la part des cigarettes semble encore plus stable en termes de volume (bien autour de 80% du marché) qu'en termes de valeur.



**Figure 4.** Part annuelle des cigarettes en pourcentage de la consommation totale de tabac en France (volume total), (en %), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.

En résumant le marché français du tabac en une seule image, on peut donc distinguer deux tendances :

- Une stabilité en valeur, avec une augmentation modérée du TCAC de 2%, passant de 18,3 milliards d'euros en 2017 à 20,2 milliards d'euros en 2023, bien qu'en légère baisse depuis 2021 ;
- La baisse des volumes légaux, avec une baisse constante du TCAC de 6%, passant de 56,3 milliards d'unités en 2017 à 37,7 milliards d'unités en 2023.

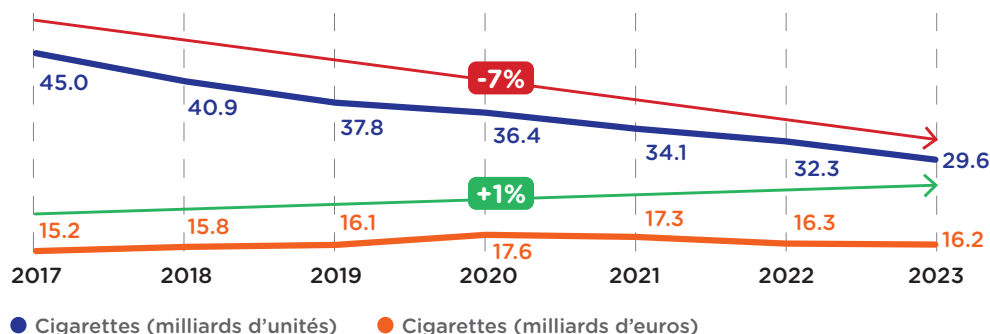


**Figure 5.** Évolution annuelle de la consommation de tabac en France (valeur totale et volume), (milliards d'euros et milliards d'unités), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.

Une fois encore, l'évolution totale du tabac en France est sensiblement identique à celle des cigarettes (à l'exception d'une augmentation légèrement plus faible de la valeur et d'une diminution légèrement plus importante du volume légal) :

- Une stabilité en valeur, avec une augmentation modérée du TCAC de 1%, passant de 15,2 milliards d'euros en 2017 à 16,2 milliards d'euros en 2023 ;
- La baisse des volumes légaux, avec une baisse constante du TCAC de -7%, passant de 45 milliards d'unités en 2017 à 29,6 milliards d'unités en 2023.

Par conséquent, dans son état actuel, le marché français du tabac peut être analysé sans problème en se concentrant sur les cigarettes, en tenant compte à la fois de leur tendance d'évolution et de leur pourcentage (environ 80%) du marché total du tabac.

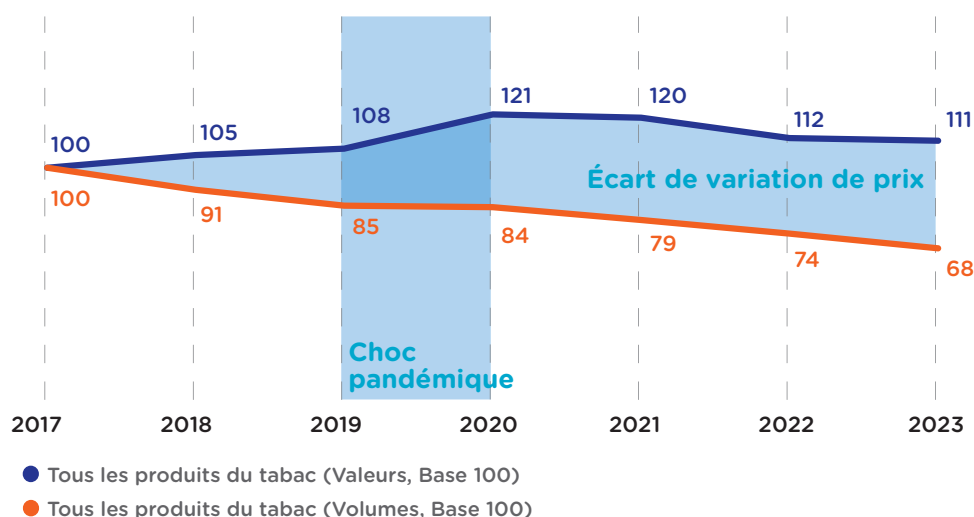


**Figure 6.** Évolution annuelle de la consommation de cigarettes en France (valeur totale et volume), (milliards d'euros et milliards d'unités), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.



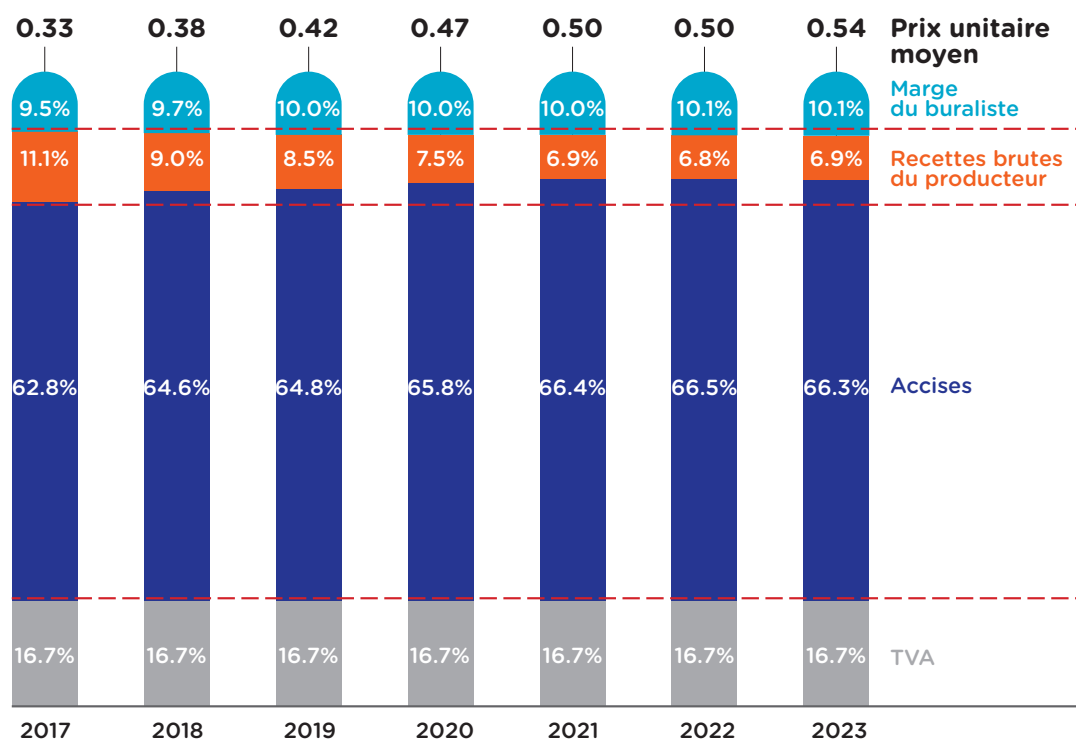
## 2.2 La dynamique des prix et la taxation des produits du tabac

En combinant les tendances des volumes et des valeurs (indices base 100 en 2017), il est facile de constater que l'augmentation de la valeur du marché français du tabac au cours des dernières années a été, en réalité, entièrement due aux prix, avec une hausse claire et durable de l'écart de variation de prix et, en particulier, une tendance différentielle des prix d'environ 40 p.p. résultant du choc pandémique (+14 p.p.) et des politiques tarifaires adoptées. Il est donc évident que le rapport prix/volume sur le marché français de la cigarette a été fortement affecté par la pandémie, de manière structurelle et non temporaire.



**Figure 7.** Évolution annuelle de la tendance de consommation de tabac en France (valeur totale et volume) (Base 100 = 2017), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.

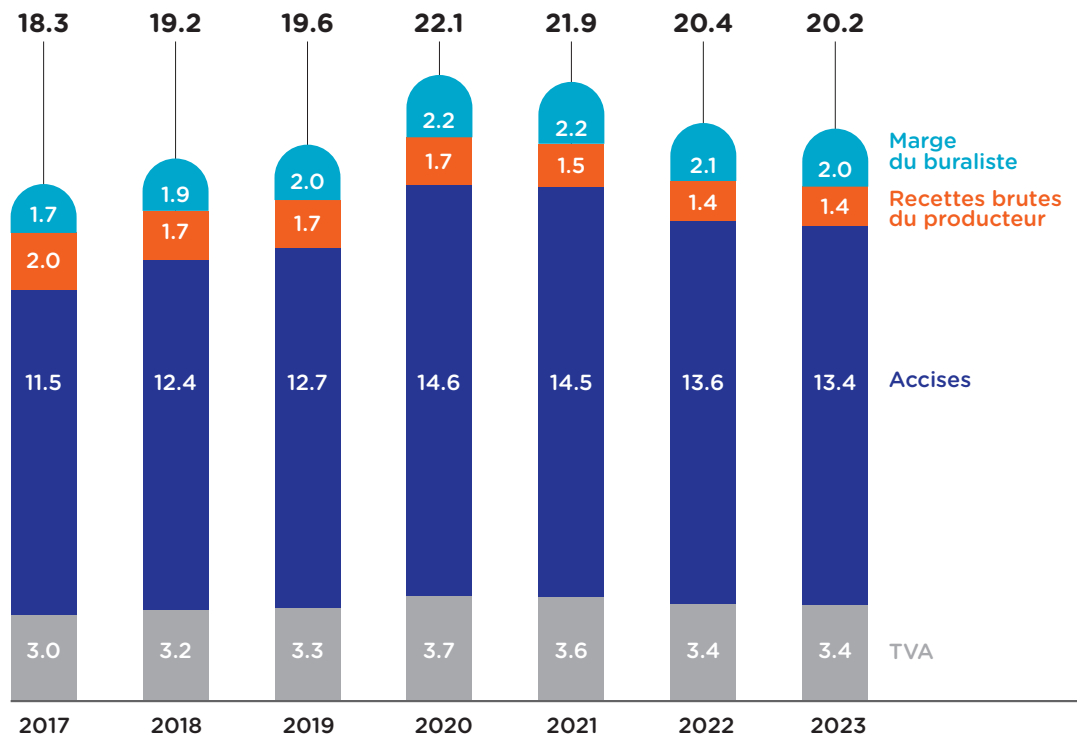
En examinant de plus près cette dynamique des prix, nous pouvons observer sans problème que ces augmentations de prix par unité n'ont pas déterminé une revalorisation des marges pour les acteurs du marché mais, comme on pouvait s'y attendre, ont plutôt été motivées par une hausse de la fiscalité et, en particulier, des droits d'accise. En effet, l'incidence du taux d'accise sur le prix unitaire total (prix de vente au détail par unité) n'a de cesse de s'élever, passant de 62,8% en 2017 à 66,3% en 2023, au détriment des recettes brutes des producteurs, qui se sont quant à elles érodées, passant de 11,1% en 2017 à 6,9% en 2023. Concernant les autres composantes, la part de la TVA n'a pas changé, tandis que la marge des buralistes a augmenté de 9,5% en 2017 à 10,1% en 2023.



**Figure 8.** Évolution annuelle de la composition du prix du tabac en France (prix de vente au détail par unité), (graphique 100 % avec prix de vente au détail total en € par unité et part en % du prix de vente au détail total), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.

D'un point de vue fiscal, nous pouvons clairement observer deux tendances opposées :

- Une augmentation initiale des recettes fiscales, jusqu'à un niveau total de 18,3 milliards d'euros (14,6 milliards d'euros d'accises totales + 3,7 milliards d'euros de TVA) pendant le pic de la pandémie. Il convient de noter que ces chiffres incluent également la taxation générée par les produits de nouvelle génération de la catégorie du tabac chauffé, qui est de toute façon marginale en France. En effet, aucun droit d'accise n'est applicable aux cigarettes électroniques, politique que certains autres pays ont introduite pour compenser la réduction des ventes du tabac traditionnel, même à un niveau de taxation limité pour tenir compte de la réduction potentielle de l'impact sur la santé publique ;
- Une diminution soudaine de 1,2 milliard d'euros des recettes fiscales (1 milliard d'euros de droits d'accise + 0,2 milliard d'euros de TVA) en une seule année (2022) à la fin de la pandémie. Il pourrait déjà s'agir d'une première indication brute du montant des recettes fiscales que le gouvernement pourrait réellement perdre au profit du marché illégal, après la fin des restrictions liées à la pandémie. Comme le montreront les données suivantes relatives à la prévalence du tabagisme et l'élasticité prix, les pertes fiscales réelles pourraient en fait être beaucoup plus élevées, et seule une fraction mineure de cette réduction pourrait être causée par une diminution réelle de la consommation.



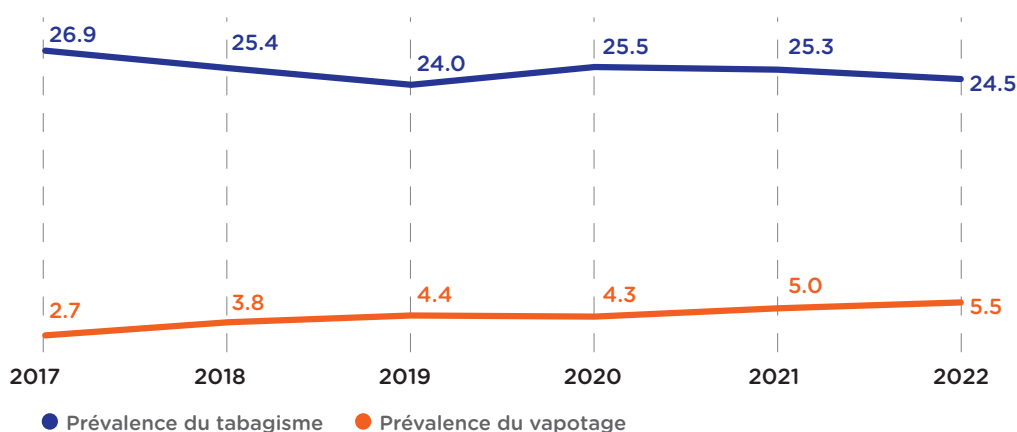
**Figure 9.** Évolution annuelle de la composition de la consommation de tabac en France (valeur totale en milliards d'euros), 2017-2023. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.

En réalité, à première vue, l'évolution du marché français au cours des dernières années semble démontrer la réussite de la politique de santé publique, cohérente avec ses objectifs finaux de réduction de la consommation de tabac. Jusqu'à la fin de la crise sanitaire, non seulement les volumes de consommation officielle de la population ont été en constante diminution à la suite d'une politique tarifaire agressive, laquelle s'est également révélée non seulement fiscalement neutre (avant la pandémie), sans conséquences significatives sur les recettes fiscales françaises globales, mais aussi fortement positive en termes de trésorerie (pendant la pandémie), avec une augmentation soudaine de 2,2 milliards d'euros (1,8 milliard d'euros d'accises + 0,4 milliard d'euros de TVA) en 2020.

Un examen plus approfondi montre toutefois que cette représentation peut présenter des failles importantes.

## 2.3 Les données de prévalence : incohérence avec les volumes et les politiques alternatives

Les données relatives à la prévalence du tabagisme jettent une première ombre au tableau. Comme le montrent les données officielles<sup>1</sup>, la prévalence du tabagisme en France a en effet augmenté par rapport aux niveaux de 2019. Étonnamment, cette augmentation de la consommation de cigarettes pendant la pandémie a été encore plus soudaine que celle des vapes, le seul produit du tabac de nouvelle génération significatif en France. Il convient également de noter que la baisse la plus importante de la prévalence du tabagisme d'une année sur l'autre (-1,5 p.p. : 2018 vs 2017) correspond à la plus forte augmentation de la prévalence du vapotage (+1,1 p.p.).

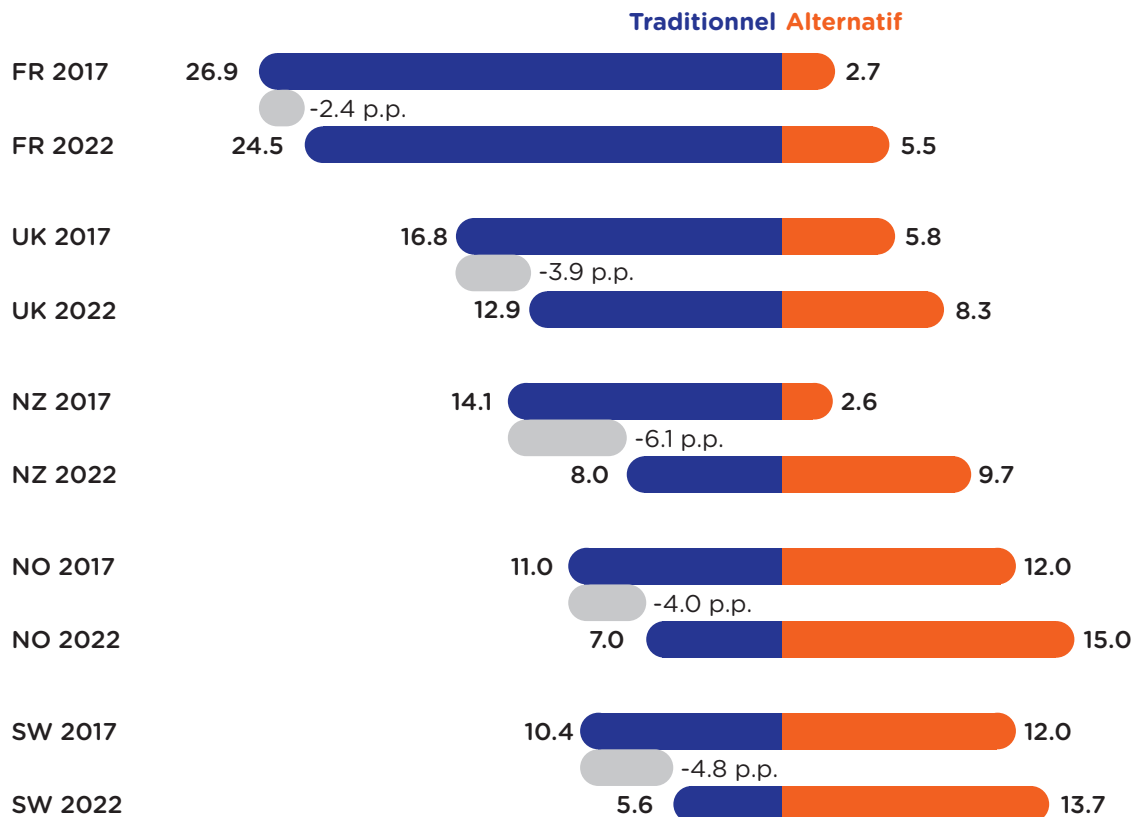


**Figure 10.** Évolution annuelle de la prévalence du tabagisme et du vapotage en France, (% de la population âgée de 18 à 75 ans), 2017-2022. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Santé Publique France, 2024.

À elles seules, les données de prévalence suffiraient à mettre en doute l'efficacité réelle de la politique fiscale sur le tabac appliquée en France. Selon les données de l'OCDE (2000 à 2022 ou plus récentes), depuis 2000, la France se distingue par une diminution de seulement 18% de la prévalence du tabagisme quotidien, alors que certains pays sont parvenus à la réduire de manière drastique. C'est le cas en Norvège (-78%), en Nouvelle-Zélande (-68%), au Royaume-Uni (-53%) et en Suède (-49%), où la consommation alternative a largement remplacé la consommation de cigarettes. Ces autres pays ont apparemment réussi à réduire la prévalence du tabagisme non seulement grâce à la politique fiscale, mais aussi grâce à une combinaison d'autres politiques. En effet, ces pays affichent une nette tendance à la substitution des produits du tabac traditionnels par des produits alternatifs (sans fumée), en partant de l'hypothèse que ces derniers peuvent raisonnablement être des produits à risque réduit, même s'ils ne sont pas sans

1 Baromètre de Santé publique France, décembre 2022

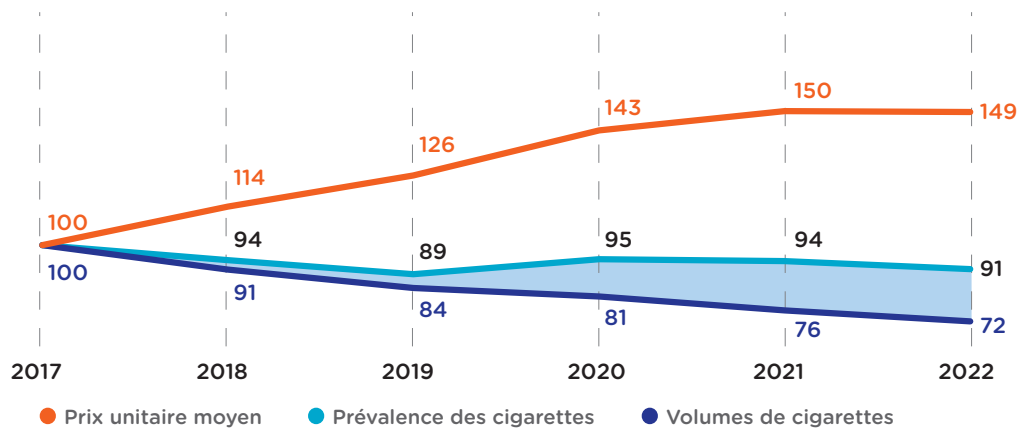
risque. Notamment, la Suède est sur le point de devenir le premier pays sans fumée à atteindre le seuil de 5% de prévalence du tabagisme.



Acronymes : FR (France), UK (Royaume-Uni), NZ (Nouvelle-Zélande), NO (Norvège), SW (Suède).

**Figure 11.** Évolution de la prévalence du tabagisme traditionnel et alternatif (sans fumée) dans les pays de référence de l'OCDE, (% de la population âgée de 18 à 75 ans), 2017-2022. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Santé Publique France, ASH UK, ASH NZ, Ministry of Health NZ, Statistics Norway, Statistics Sweden, 2024.

En ce qui concerne les cigarettes, si l'on tient compte de l'évolution de la prévalence de consommation et que l'on combine cette information avec l'évolution des prix et des volumes (tous fixés à 100 aux niveaux de 2017 pour permettre la comparaison), la réduction constante des volumes de consommation de cigarettes apparaît aujourd'hui comme inattendue et incohérente par rapport à l'augmentation de la prévalence au cours de la période de Covid. En fait, comme la prévalence n'a pas diminué de manière cohérente, une explication raisonnable pourrait être qu'une augmentation aussi forte des prix (2021 et 2022 en hausse de 50% par rapport aux niveaux de 2017) pourrait avoir poussé une partie importante des consommateurs à quitter le marché officiel pour se tourner vers les marchés illégaux et les produits contrefaits, en phase avec d'autres comportements de consommation opportunistes tels que les achats transfrontaliers qui peuvent être observés quotidiennement dans les principaux lieux frontaliers (par exemple les Pyrénées - Andorre).

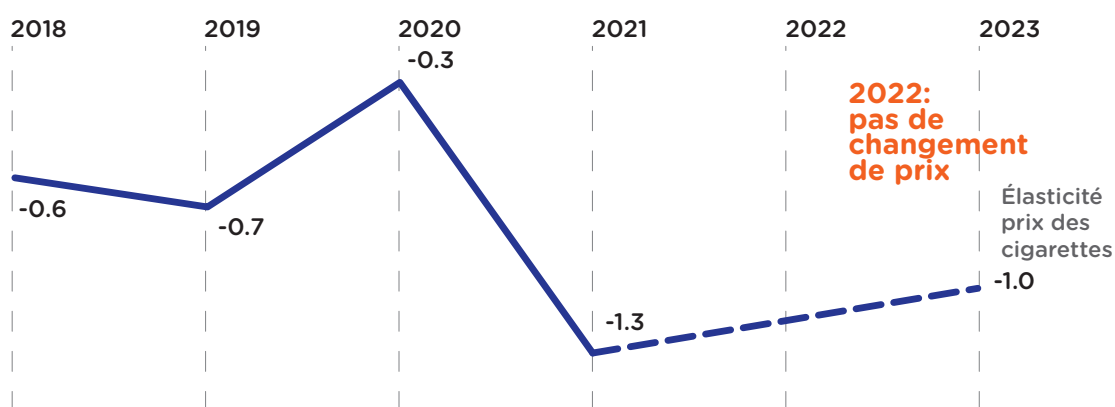


*Figure 12.* Évolution annuelle du volume de cigarettes, du prix moyen et de la prévalence du tabagisme en France (base 100 = 2017), 2017-2022. Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France et de Santé Publique France, 2023.

Si tel était effectivement le cas, le verdict sur la politique fiscale récente pourrait être très différent, car une telle législation, loin d'atteindre ses objectifs de protection de la santé publique tout en préservant les recettes fiscales, risquerait de vouer les deux objectifs à l'échec. Premièrement, elle ferait perdre d'importantes recettes fiscales au profit des activités illégales et deuxièmement, elle encouragerait le commerce illicite et la contrefaçon, avec le risque de normaliser ces comportements de consommation en tant que sources alternatives de consommation bon marché. Par conséquent, et surtout, elle ferait perdre tout contrôle sur la qualité des produits et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, avec le risque de dommages imprévisibles et potentiellement encore plus importants pour la santé publique.

## 2.4 L'élasticité prix et estimation des pertes de recettes fiscales

En France, ces changements dangereux dans les comportements de consommation peuvent être expliqués par les caractéristiques structurelles inhabituelles du marché et en particulier, par son élasticité prix. Celle-ci est le rapport entre la variation en pourcentage des volumes et la variation en pourcentage des prix sur une année, qui peut être interprétée comme la diminution en pourcentage du volume qui serait associée à une augmentation de 1% du prix. En particulier, l'élasticité prix<sup>2</sup> des cigarettes en France a souvent dépassé la valeur seuil de 1 au cours des dernières années (ce qui signifie qu'une augmentation de 1% du prix entraîne souvent une réduction plus que proportionnelle des volumes au-delà 1%) au lieu de rester proche de 0 (par exemple dans d'autres marchés comme en Italie, où l'élasticité prix des cigarettes a été proche de 0,3-0,4), comme on pourrait s'y attendre sur un marché lié à la dépendance, où les changements de prix devraient avoir un effet limité sur la consommation, du moins à très court terme. La différence entre les valeurs extrêmes de l'élasticité prix en France (par exemple 1,3 en 2021) et les valeurs de référence plus normales (par exemple 0,3) pourrait être interprétée comme une mesure de la tendance des consommateurs à réagir aux augmentations de prix en se tournant vers les marchés illégaux. En particulier, pour chaque augmentation de 1% du prix, les volumes ne diminueraient que de 0,3% en raison de l'effet normal du prix, plus un delta supplémentaire (dans l'exemple  $1,3 - 0,3 = 1\%$ ) qui ne serait qu'une réduction apparente de la consommation, mais en réalité un déplacement (1%) vers le marché illégal.



**Figure 13.** Évolution annuelle de l'élasticité prix des cigarettes (rapport d'élasticité), 2018-2023.  
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024.

2 Élasticité = % de variation de la quantité demandée / % de variation du prix.

Nous pouvons utiliser l'élasticité prix pour estimer les recettes fiscales perdues au profit du marché illégal de la manière suivante :

1. Si nous calculons l'élasticité prix à long terme pour 2020-2023 (-1,4x)<sup>3</sup> et l'ajustons pour un niveau normal d'élasticité prix (environ -0,4x<sup>4</sup>), la différence (-1,0x) représente un niveau « anormal » d'élasticité prix (c'est-à-dire une réduction des volumes qui ne s'explique pas uniquement par l'effet direct de l'augmentation du prix officiel), qui peut être interprété comme un indicateur pour tenir compte de tout effet indirect de l'augmentation des prix, tel que les transferts de consommation vers le marché illicite (effet illégal) ;
2. Si nous multiplions cette élasticité prix « anormale » (-1,0x) par l'augmentation totale en pourcentage du prix unitaire (+13%) sur la même période (2020-2023), on peut quantifier une réduction « anormale » du volume d'environ 13%, soit près de 5 milliards d'unités (chiffre obtenu en multipliant ce pourcentage par les volumes totaux de référence en 2020), ou environ 2,7 milliards d'euros en valeur totale au prix unitaire moyen de 2023 (environ 0,55 € de prix de vente au détail par unité) ;
3. Si nous complétons ces informations avec la composition du prix de vente au détail en 2023 (dont 66% de droits d'accise, 17% de TVA), nous pouvons estimer les pertes de recettes fiscales à 2,2 milliards d'euros (environ 1,8 milliard d'euros de perte de droits d'accise + environ 0,4 milliard d'euros de TVA), un montant sans doute comparable à l'augmentation soudaine de 2,2 milliards d'euros des recettes fiscales enregistrée en 2020 (c'est-à-dire après l'effet de « confinement » lié au Covid, ayant temporairement empêché les activités illégales sur le marché).

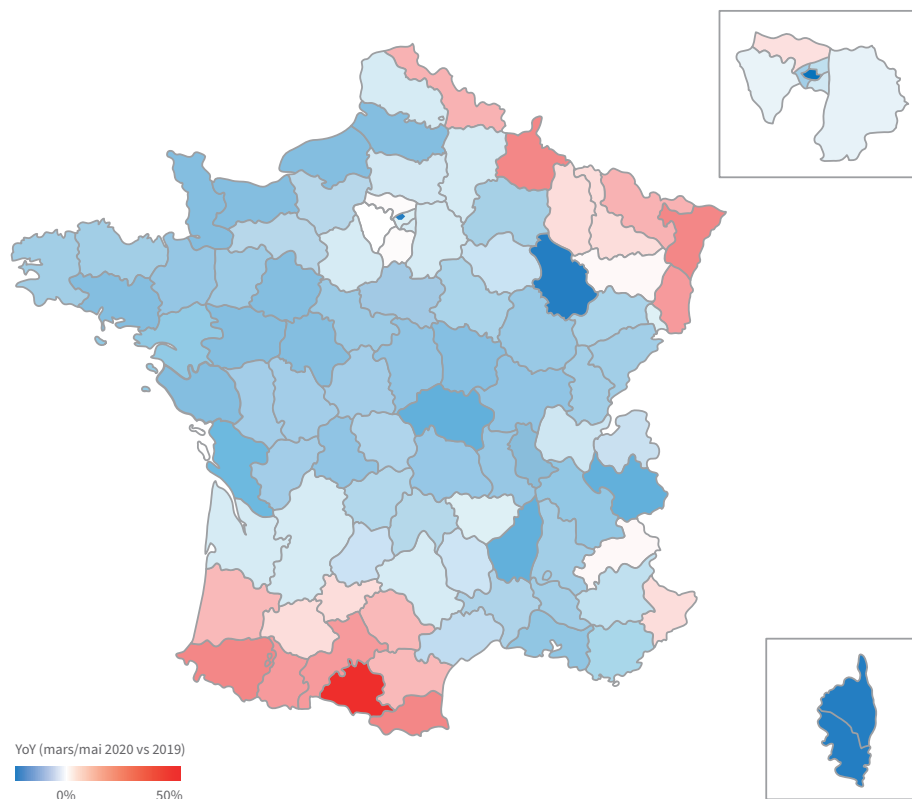
3 Veuillez noter que, par prudence, nous n'avons pas tenu compte de l'inflation dans le calcul de l'élasticité prix. Si nous avons ajusté le prix courant (prix de vente au détail) pour tenir compte de l'inflation, la variation de prix en pourcentage aurait été plus faible (voire négative) et, par conséquent, l'élasticité aurait été beaucoup plus élevée (voire non significative, dans le cas d'une variation de prix en pourcentage négative). En particulier, dans notre cas, l'ajustement du prix courant (prix de vente au détail) pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH, source : Eurostat) aurait entraîné une variation de prix en pourcentage négative (étant donné les niveaux extrêmes d'inflation de ces dernières années) et donc une élasticité prix non significative (élasticité >0).

4 Voir CCLAT, octobre 2019 et « Demand for Tobacco in Europe. An Econometric Analysis of 11 Countries for the PPACTE Project », 2012.



## 2.5 L'« expérience » de la pandémie

L'hypothèse selon laquelle une hausse trop rapide des prix a pu pousser les consommateurs vers les marchés illégaux doit être examinée à la lumière d'un autre phénomène majeur : l'évolution des volumes de cigarettes pendant le premier confinement lié à la pandémie. En particulier, en raison de sa nature soudaine (probablement trop rapide pour que les activités illégales puissent s'adapter en conséquence) et du niveau plus élevé de vigilance et de rigueur dans l'application de la loi qui a caractérisé le premier confinement en France, celui-ci peut être considéré comme le seul véritable confinement et comme le laboratoire idéal pour vérifier les niveaux de consommation effectifs dans un environnement véritablement contrôlé. Dans cette perspective, ce que nous pouvons clairement observer au niveau du volume est une nette augmentation de la consommation officielle de cigarettes dans les départements frontaliers au cours de ce premier confinement par rapport à la même période de 2019, tandis que les autres volumes ont conservé leur tendance générale à la baisse. Cette augmentation peut indiquer que la consommation standard dans ces zones serait généralement beaucoup plus élevée (jusqu'à +50%) par rapport aux niveaux de consommation officielle.



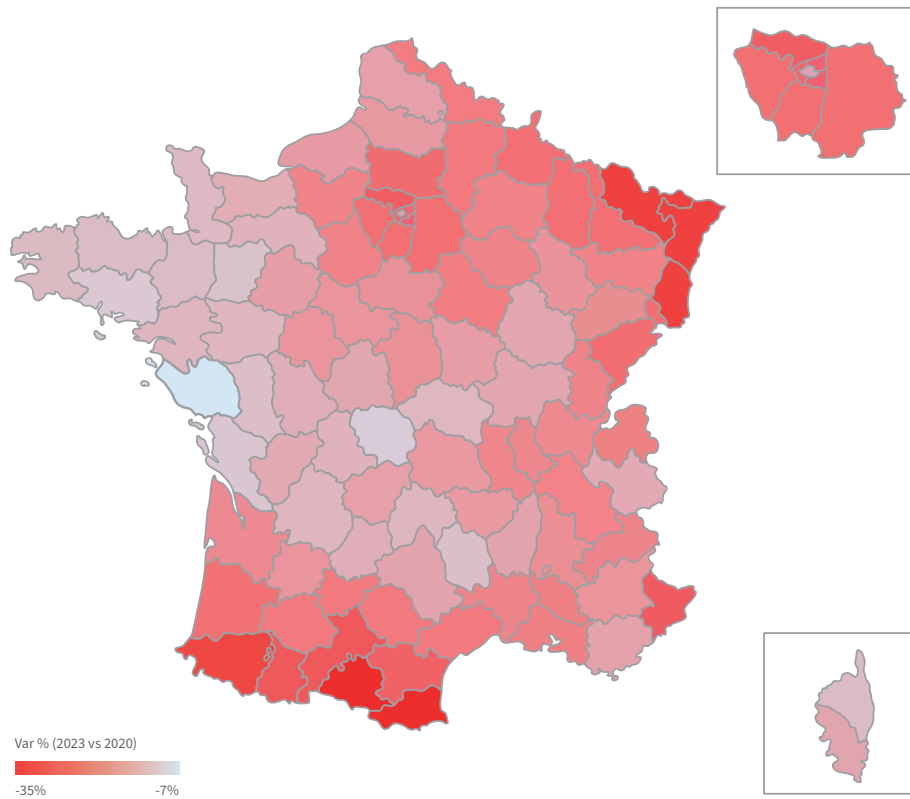
**Figure 14.** Évolution des volumes de consommation de cigarettes par département (en glissement annuel) avec le détail pour la région Île de France, mars/mai 2020 vs mars/mai 2019.  
Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024

L'INSEE<sup>5</sup> a indiqué que les ventes étaient en hausse de près de 90% dans les communes situées à moins de 10 minutes d'une frontière et de 65% dans celles situées à une distance de 10 à 20 minutes. Pour l'ensemble de la France métropolitaine (hors Corse), l'excédent des ventes de tabac était estimé à 9,5%. Il s'agit certes d'une estimation basse des achats transfrontaliers, plus raisonnablement estimés par l'INSEE à 13,5%, une partie de la consommation en provenance de l'étranger ayant pu persister pendant la première période de confinement, lorsque les frontières n'étaient pas totalement fermées pour certaines catégories de travailleurs.

De manière générale, dès 2019, l'INSEE enregistre que les ventes de tabac par habitant en France, déjà parmi les plus faibles d'Europe avec une moyenne de 30€ par habitant et par mois en 2019, tendent à diminuer fortement près des frontières, passant de 20€ par heure de route à 11€ par tranche de 10 minutes (soit 63% de moins que la moyenne nationale), contre 33€ à plus de 3 heures de route des frontières. En comparant les pays frontaliers, l'INSEE souligne qu'en 2020, le prix moyen du paquet de 20 cigarettes le plus vendu était d'environ 9,50€ en France (et à Monaco) contre 8€ en Suisse, 6,70€ en Belgique, 6,50€ en Allemagne, 5,30€ au Luxembourg, 5€ en Italie et en Espagne, et 3,80€ en Andorre.

D'un point de vue spéculatif, l'observation de ce qui s'est passé après la pandémie permet non seulement de vérifier à nouveau l'effet sur les régions frontalières, dont les volumes de consommation ont chuté de façon spectaculaire de plus de 30% en 2023 par rapport aux volumes de 2020. Cela pourrait confirmer une reprise des activités illégales à des niveaux normaux (avant la pandémie), mais aussi mettre en lumière plusieurs départements non frontaliers, en particulier ceux qui sont proches de Paris avec une chute surprenante des volumes de 27% en Seine-Saint-Denis, de 25% dans le Val de Marne et dans le Val d'Oise, de 23% dans les Hauts de Seine. Cette chute spectaculaire des volumes (beaucoup plus élevée que la moyenne française de -19%, en particulier si nous excluons ces départements exceptionnels et frontaliers aux valeurs aberrantes du calcul, ajustant la moyenne à près de -16%) peut également indiquer une augmentation des activités de contrefaçon autour des départements de grande consommation. De tels niveaux de contrefaçon dans ces départements pourraient être sans précédent par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, étant donné que les volumes officiels dans ces zones n'ont pas enregistré d'augmentation au cours du premier confinement (contrairement à l'effet d'augmentation de la consommation enregistrée dans les départements frontaliers).

5 Statistiques et études : « Les approvisionnements à l'étranger représentent au moins 9,5% des ventes de tabac en France », février 2024.



**Figure 15.** Évolution des volumes de consommation de cigarettes par département (variation totale en %) avec détail pour la région Île de France, 2023 vs 2020.

Source : élaboration par TEHA Group à partir des données de Logista France, 2024

Cet ensemble de preuves indique que la réglementation française sur le tabac peut avoir produit un effet de prix trop important et un écart trop élevé avec les pays voisins, ne produisant donc pas les résultats souhaités. Au contraire, les données indiquent qu'au lieu de « dénormaliser la consommation de tabac », elle peut contribuer à une sorte de « normalisation des comportements illicites des consommateurs » et à un dangereux manque de traçabilité et de contrôle de la qualité, avec des effets négatifs imprévisibles sur la santé publique.

## 2.6 Les produits de nouvelle génération en France

Comme vu précédemment, les produits de nouvelle génération, en tant qu'alternatives au tabac combustible pour les consommateurs adultes, évoluent très différemment sur le marché français.

La consommation de cigarettes électroniques, en particulier d'e-liquides pour les « systèmes ouverts » (dispositifs de vapotage avec réservoirs rechargeables avec des liquides contenant ou non de la nicotine), s'est rapidement développée en France, qui est un des marchés les plus importants pour cette catégorie. Ces dernières années, les cigarettes électroniques sont en croissance, avec une part de marché qui a atteint un niveau d'environ 5% en valeur en 2022, prenant un nouvel élan en particulier avec l'introduction sur le marché des « dispositifs à usage unique » (appelés « Jetables » ou « Puff »). La croissance impressionnante des ventes de cette dernière catégorie a posé de nouveaux problèmes aux régulateurs, que ce soit en termes de développement durable (c'est-à-dire les piles à usage unique et le gaspillage de matériaux et de ressources qui en découle) et de pratiques de commercialisation (c'est-à-dire la croissance documentée de la consommation des cigarettes électroniques, y compris des puffs, des jeunes utilisateurs laquelle a triplé entre 2017 et 2022, passant de 1,9% à 6,2%<sup>6</sup>), et a conduit le Gouvernement à faire voter l'interdiction de leur vente<sup>7</sup>. Il est intéressant de noter que ces tactiques de marketing irresponsables ont suscité des débats sur le rôle des arômes dans le vapotage, bien qu'ils soient présents sur le marché depuis de nombreuses années. Il apparaît donc nécessaire d'entreprendre un travail réglementaire minutieux pour contrôler un tel marché en éliminant les arômes liés aux sucreries qui sont particulièrement attractifs pour les jeunes, tout en conservant les arômes traditionnels comme les fruits, qui se sont avérés efficaces pour aider les fumeurs adultes à abandonner le tabac combustible, contribuant ainsi à réduire la prévalence globale du tabagisme depuis qu'ils sont entrés sur le marché du vapotage il y a une dizaine d'années.

Parmi tous les produits de nouvelle génération, la prévalence du vapotage est actuellement la seule significative en France, avec une augmentation de 2,5% en 2017 à 5,5% en 2022 (voir **Figure 10**).

En revanche, les autres catégories de produits de nouvelle génération, le tabac chauffé et les sachets de nicotine, représentent encore une part de marché très limitée en France.

6 Rapport « Tabac et cigarettes électroniques » de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), mars 2023.

7 Le texte est actuellement examiné par la Commission européenne.

En ce qui concerne la catégorie du tabac chauffé, il convient de remarquer que le public y est peu sensibilisé (selon Santé Publique France<sup>8</sup>, en 2022, seules 15,5% des personnes interrogées avaient entendu parler des nouveaux produits utilisant du tabac chauffé). Étant soumise à la réglementation sur le tabac, plus stricte, cette catégorie doit respecter des restrictions en matière de canaux de distribution et d'emballage et elle est soumise à un niveau de droits d'accise qui limite sa compétitivité en termes de prix. Tous ces éléments ont donc réduit sa diffusion, en tant qu'alternative au tabagisme, par rapport à d'autres pays (par exemple, l'Italie parmi les pays frontaliers, mais aussi d'autres pays européens, tels que la Grèce et le Portugal).

Cette tendance montre que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays européens, les consommateurs français passent peu à d'autres produits du tabac, les cigarettes représentant toujours environ 80% de la consommation totale.

Par conséquent, les consommateurs français se tournent encore peu vers les produits de nouvelle génération (encore moins que ne le montrent les chiffres de vente officiels si l'on tient compte de l'importante consommation du marché illicite) et, partant, ne profitent pas pleinement de la recherche et de l'innovation de ce secteur d'activité, qui ont conduit au développement de produits potentiellement moins nocifs pour la santé, même s'ils ne sont pas totalement sans risque.

Cette dernière preuve est étayée par la position d'instituts de santé internationaux réputés qui ont analysé l'impact des produits de nouvelle génération sur les consommateurs.

Les sachets de nicotine sont actuellement encore moins importants en termes de prévalence, notamment parce que ce produit était auparavant sous les écrans radar en France en raison d'une confusion avec le snus (qui est totalement interdit en France), bien qu'il ait ensuite lentement pénétré le marché selon Euromonitor<sup>9</sup>. Les sachets de nicotine ne sont apparus sur le marché français qu'au cours de l'année dernière. Ils connaissent un potentiel de croissance important et représentent une option intéressante pour les fumeurs qui souhaitent abandonner le tabac combustible. L'exemple de la Suède montre en effet qu'il pourrait s'agir d'un outil important pour réduire radicalement la prévalence du tabagisme.

8 « Prévalence du tabagisme et du vapotage en France en 2022 chez les 18-75 ans », Bulletin épidémiologique hebdomadaire, Santé Publique France, mars 2023.

9 « Tabac sans fumée, produits de vapotage et tabac chauffé en France », Euromonitor International, Juin 2023.

En résumé, un aspect essentiel des produits de nouvelle génération est actuellement représenté par les différences de réglementation applicable. Les produits de tabac chauffé sont réglementés comme tabac traditionnel, leur mise en vente étant réservée aux seuls bureaux de tabac. Les cigarettes électroniques sont plus légèrement réglementées, que ce soit quant à leur teneur maximale en nicotine, leur emballage, la restriction d'âge et la publicité, mais sans interdictions en matière de canaux de vente, y compris la vente en ligne. Les sachets de nicotine, à ce stade, ne font l'objet d'aucune réglementation en France. Cette absence de réglementation ou cette réglementation asymétrique constituent dès lors un risque largement sous-estimé qui pourrait compromettre l'opportunité potentielle que représentent ces produits pour réduire la consommation de tabac.

Comme l'ont expérimenté d'autres pays, la définition et la mise en œuvre d'une réglementation appropriée, réservant ces produits à un réseau de détaillants spécialisés, dont la proposition commerciale s'adresse aux seuls fumeurs adultes et est soumise au contrôle des autorités et à la traçabilité, permettraient de sensibiliser davantage les consommateurs aux alternatives possibles au tabagisme, de garantir la qualité des produits disponibles sur le marché et de prévenir l'entrée des jeunes dans le tabagisme.



## Le débat sur le risque réduit des produits de nouvelle génération par rapport au tabac traditionnel

En ce qui concerne les produits de tabac chauffé, les décisions prises au fil du temps par l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA - Food and Drug Administration) doivent être regardées comme une référence.

En 2019, la FDA a autorisé la commercialisation de certains produits de **tabac chauffé** : « À la suite d'un examen scientifique rigoureux dans le cadre de la procédure de demande de pré-commercialisation du tabac (PMTA - Premarket tobacco application), l'agence a estimé qu'autoriser ces produits à la vente sur le marché américain est appropriée pour la protection de la santé publique car, parmi plusieurs considérations clés, ils produisent moins ou des niveaux plus faibles de certaines toxines que les cigarettes combustibles. (...) Si la décision prise aujourd'hui autorise la vente des produits du tabac aux États-Unis, cela ne signifie pas que ces produits sont sûrs ou « approuvés par la FDA ». Tous les produits du tabac sont potentiellement nocifs et créent une dépendance, et les personnes qui ne consomment pas de produits du tabac devraient continuer à ne pas le faire. »

En 2020, la FDA a pris une nouvelle décision autorisant une sélection de produits de tabac chauffé à être commercialisés aux États-Unis en tant que « produits du tabac à risque modifié (MRTP - Modified Risk Tobacco Products) ». Ce deuxième arrêté « autorise la commercialisation d'un produit comme contenant un niveau réduit ou présentant une exposition réduite à une substance ou comme étant exempt d'une substance lorsque la délivrance de l'arrêté est censée être bénéfique pour la santé de la population. Il est important de noter que l'autorisation de ces produits exige que l'entreprise effectue une surveillance et des études après la mise sur le marché afin de déterminer si les arrêtes de produits du tabac à risque modifié continuent d'être appropriées, comprenant l'évaluation du potentiel d'augmentation de leur utilisation chez les jeunes. »

Les **cigarettes électroniques** font également l'objet d'un examen minutieux de la part d'un certain nombre d'institutions de santé dans le monde, dans le but de vérifier si ces produits pourraient faire partie de la solution au problème de dépendance au tabac. Une étude de 2022 sur le vapotage de nicotine, commandée par l'Office for Health Improvement and Disparities du ministère de la santé et des affaires sociales britannique et réalisée par des chercheurs du King's College de Londres, tire des conclusions très pertinentes qui pourraient être prises en compte par les autorités réglementaires du monde entier, au profit de la santé des consommateurs.

Les conclusions générales du rapport démontrent que :

- À court et à moyen terme, le vapotage ne représente qu'une petite fraction des risques liés au tabagisme ;
- Le vapotage n'est pas sans risque, en particulier pour les personnes qui n'ont jamais fumé ;
- Les preuves se limitent principalement aux effets à court et moyen terme et des études évaluant le vapotage à plus long terme (plus de 12 mois) sont nécessaires ;
- Des méthodologies plus standardisées et plus cohérentes lors des études futures permettraient d'améliorer l'interprétation des données probantes.





Chapitre 3

**La distribution  
des produits  
à base de nicotine  
en France**



## **3.1 Les différences réglementaires entre les produits à base de nicotine en France**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le marché français de la nicotine est constitué de deux catégories principales de produits aux tailles et aux règles de distribution très différentes : les produits du tabac et les produits de nouvelle génération. Au sein de cette deuxième catégorie, on peut distinguer les produits de tabac chauffé, les cigarettes électroniques et les sachets de nicotine.

La catégorie des produits du tabac (dont les cigarettes sont le principal composant) est strictement réglementée en termes de distribution et de traitement fiscal (c'est-à-dire soumise à des droits d'accise). La catégorie des produits de tabac chauffé, qui fait partie également de la catégorie des produits du tabac, est soumise à la même réglementation et au même contrôle.

Comme indiqué dans le présent rapport, les cigarettes électroniques font l'objet d'une réglementation spécifique à plusieurs égards, alors qu'elles sont considérées comme des produits de consommation courante à des fins de distribution, sans aucune restriction concernant les canaux de vente au détail, magasins non spécialisés et boutiques en ligne inclus. De même, aucune restriction n'est imposée aux détaillants pour les sachets de nicotine.

Par conséquent, ce qui marque une différence importante entre le tabac et les autres produits à base de nicotine, ce sont les contraintes qui pèsent sur le réseau de distribution. Les produits du tabac doivent être gérés par des fournisseurs et des détaillants agréés.

## 3.2 La distribution des produits du tabac et la transformation du modèle économique des buralistes

Les opérateurs impliqués dans la distribution des produits du tabac doivent être agréés par le gouvernement français, car ils sont responsables de la collecte des droits d'accise et de leur reversement au ministère des finances. Les grossistes stockent les produits du tabac dans des entrepôts sous douane, avec des exigences spécifiques en matière de contrôle d'accès et des suivis stricts des mouvements d'entrée et de sortie, y compris une traçabilité complète garantie au niveau de chaque paquet individuel.

De même, du point de vue du détaillant, les buralistes sont les seuls autorisés par l'administration à vendre ces produits et, pour obtenir cette autorisation, ils doivent respecter des exigences spécifiques. La vente au détail du tabac est déléguée par l'État aux buralistes dans le cadre d'un contrat de gestion signé avec la Direction générale des douanes, qui est chargée de la supervision administrative du réseau et de la perception des taxes.

Le buraliste agit à la fois en tant que détaillant indépendant et en tant que gérant. Il doit également avoir un casier judiciaire vierge et suivre une formation obligatoire (initiale puis tous les trois ans).

La « *Confédération des buralistes de France* » est l'organisation représentative de la grande majorité des quelque 23 000 buralistes français. La confédération assure la protection et la promotion de la profession dans un environnement social et institutionnel en constante évolution, où les buralistes incarnent les valeurs de proximité, de cohésion sociale et de libre entreprise responsable.

Près de 23 000 buralistes génèrent plus de 80 000 emplois grâce à la qualité de leur maillage territorial, fréquenté en moyenne par 10 millions de clients par jour. Chaque bureau de tabac est un lieu d'échange qui contribue à sa manière à la vie économique et sociale de la communauté :

- 42% des buralistes travaillent dans des villes de moins de 3500 habitants ;
- 55% des établissements accueillent également un bar ;
- 58% des buralistes sont des distributeurs de presse.

Depuis quelques années, les buralistes sont également reconnus comme le réseau « de référence » pour la vente d'autres produits réglementés, tels que les cigarettes électroniques et les jeux.

En effet, face aux conséquences de la décision de la France d'adopter une politique tarifaire élevée pour le tabac, les buralistes se sont engagés, avec le soutien financier négocié par leur confédération, dans un vaste plan de transformation visant à élargir et à diversifier la gamme des produits et des services offerts.

Cette transformation, symbolisée par une nouvelle « carotte tricolore » qui remplace la traditionnelle « carotte rouge » associée à la vente des produits du tabac depuis 1906, suit un processus rigoureux (audit préalable obligatoire, suivi et contrôle des dossiers par l'administration de tutelle) : 5350 buralistes sont actuellement engagés dans ce processus et 2200 ont achevé leurs travaux. Ce changement d'image en tant que « détaillants d'utilité locale » renforce plus que jamais le rôle des buralistes en tant qu'acteurs locaux. Depuis deux ans, 13 000 buralistes sont devenus des « points de paiement locaux » pour la perception de certaines taxes locales. Et c'est au nom des mêmes valeurs d'orientation client, de proximité et de responsabilité que le réseau continue d'innover son offre : vente de billets de train, distributeurs de billets, développement et lancement d'initiatives RSE.

L'évolution du rôle des buralistes peut trouver en Logista France un partenaire capable d'accompagner leur transition de plusieurs manières, à commencer par la refonte de l'agencement du magasin. En effet, la filiale Logista Retail, spécialisée dans la commercialisation et la distribution de produits pipiers et de détail à travers le réseau tabac-presse, a développé un concept store qui est proposé aux buralistes pour piloter leur processus de transformation et réduire leur dépendance aux revenus du tabac. Cette solution a déjà été appliquée avec succès dans plus de 300 magasins et d'autres installations sont progressivement prévues dans un futur proche. Dans le cadre du programme, les propriétaires de magasins sont également accompagnés dans le suivi des performances de vente, la définition d'indicateurs clés de performance et l'amélioration de l'expérience client. Le bilan est jusqu'à présent très positif, puisque les magasins rénovés ont connu une forte amélioration de leurs performances financières.

L'ensemble des 23 000 buralistes français bénéficient des services de Logista, qui gère plus de 99% du volume de tabac dans le pays.

Afin de livrer les produits du tabac aux points de vente répandus dans tout le pays, Logista s'appuie sur un réseau composé de 3 centres de distribution principaux en France métropolitaine et d'un centre supplémentaire en Corse.

Les centres de distribution reçoivent les produits du tabac des usines situées dans différents pays de l'Union Européenne. Logista Freight, la filiale du groupe spécialisée dans le transport longue distance, joue un rôle important dans le transport sécurisé de ces produits, avec des capacités de pointe en matière de sécurité des camions, compte tenu de la valeur élevée de chaque chargement, surtout depuis l'augmentation considérable du prix des produits du tabac au cours des dernières années.

Dans les entrepôts sous douane, les opérateurs de Logista effectuent des activités de préparation des commandes effectuées par les buralistes sous forme numérique. Les livraisons du dernier kilomètre aux détaillants sont enfin organisées, au départ des centres de distribution, grâce aux services d'un réseau de confiance/spécialisé de transporteurs et de points de transit.

La majorité des buralistes français reçoivent leurs produits avec des livraisons programmées toutes les deux semaines. Pour compléter le service, le réseau de Logista comprend également 29 centres de réapprovisionnement dits « cash & carry » (C&C) qui peuvent être utilisés par les détaillants en cas de besoin de stock entre deux livraisons programmées. Au cours de la dernière période, Logista a entamé un processus de renouvellement de ses points de vente C&C afin d'offrir une meilleure expérience client aux buralistes. Le premier C&C renouvelé a ouvert dans le sud de la France avec un merchandising spécifique pour mieux s'adapter aux besoins des clients. Dans le cadre de ce processus de renouvellement, il est prévu, l'année prochaine, de mettre en place dans certains C&C un nouveau service de « click and collect » qui permettra aux buralistes de passer leur commande directement sur le site web et de la retirer dans le C&C sélectionné.

### 3.3 Le secteur de la logistique et les transitions jumelles

Comme indiqué au chapitre 1 de ce rapport, le secteur de la logistique peut être un acteur important dans les transitions jumelles grâce à la possibilité de réduire son empreinte environnementale, sociale et économique à l'aide de la technologie. Conformément à la responsabilité du secteur, Logista est à l'avant-garde du changement et s'efforce de verdir ses activités par le biais de plusieurs initiatives qui réduiront son empreinte carbone tout en améliorant le niveau de service et les conditions de travail de ses employés.

Les différentes initiatives sont mises en œuvre tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; chacune représente une brique et, ensemble, elles démontrent l'engagement de l'entreprise à apporter une contribution positive à la société.

Le lancement d'un nouveau site web témoigne de la volonté de continuer à innover et à numériser l'amont de la chaîne logistique. Le site de commerce électronique permet de passer des commandes et peut également être utilisé pour les retours et pour la déclaration de stock, qui est une obligation légale pour les buralistes. À l'avenir, des services supplémentaires seront activés via le site web, ce qui rendra la relation entre les buralistes et les consommateurs plus efficace et efficiente.

La technologie permet également de rendre les entrepôts plus écologiques. Par exemple, Logista modernise ses centres de distribution en installant des lumières LED associées à des capteurs de détection de mouvement pour réduire la consommation d'électricité. Bien entendu, des initiatives peuvent être mises en œuvre non seulement du côté de la demande d'énergie, mais aussi du côté de l'offre, où l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et l'installation de panneaux photovoltaïques constituent l'une des mesures les plus efficaces à prendre.

À l'intérieur des entrepôts, des initiatives simples peuvent tout de même avoir un impact environnemental considérable. Par exemple, la réutilisation, dans tous les centres de distribution de Logista, des boîtes en carton, qui autrement seraient envoyées directement dans des centres de recyclage, contribue à réduire l'utilisation des ressources environnementales (à la fois l'énergie et les matières premières), tout en garantissant la même qualité de service aux clients.

En ce qui concerne le transport des produits, le secteur s'efforce d'optimiser les livraisons, et Logista y parvient à la fois en termes d'itinéraires et de nombre de livraisons, et ce grâce à une meilleure planification des tournées fondée sur les données. Compte tenu de l'augmentation du portefeuille de produits proposés par les buralistes, en phase avec le processus de transformation décrit ci-dessus, la livraison des produits sera optimisée pour alléger la charge des points de vente tout en réduisant l'empreinte carbone associée à la livraison du dernier kilomètre.

L'ensemble du processus, de la production à la livraison aux détaillants, tire profit de la mise en œuvre du système Track & Trace, une technologie introduite par

la réglementation européenne, qui oblige les opérateurs économiques impliqués dans la chaîne d'approvisionnement des produits du tabac à tracer les mouvements des marchandises au niveau de chaque paquet individuel et à les déclarer dans une base de données centralisée au niveau de l'UE, afin de garantir la sécurité et la qualité des produits et de limiter la propagation des produits illégaux. Dans ce contexte, il convient de noter l'échéance importante (mai 2024) que Logista et l'ensemble du secteur ont respectée en ce qui concerne l'extension du système à toutes les catégories de produits du tabac (au-delà des cigarettes et du tabac à rouler, pour lesquels l'exigence de traçabilité a déjà été activée en 2019).

Au bout de la chaîne d'approvisionnement, l'élargissement du portefeuille de produits et la diversification de l'offre rendent l'utilisation de terminaux de caisse intelligents plus pertinente. Le principal avantage de ces outils est qu'ils permettent de générer et de collecter des données à partir de chaque transaction, ce qui permet d'acquérir rapidement des connaissances sur les habitudes d'achat et les niveaux de stocks. Cette fonctionnalité permet aux buralistes d'acquérir une connaissance approfondie de leur modèle économique et de définir les mesures nécessaires pour améliorer leurs performances.

Logista France est présente dans le secteur des terminaux de caisse intelligents par l'intermédiaire de sa filiale Strator, qui fournit à la fois du matériel et des logiciels aux magasins de proximité. L'entreprise propose également une formation personnalisée et une assistance dédiée, afin d'aider les gérants à utiliser les outils de manière efficace et d'accroître leurs compétences numériques. L'offre spécifique de Logista permet également aux buralistes d'intégrer dans leur propre offre des produits dématérialisés de quatre types : télécommunication, paiement, divertissement, commerce électronique.

Même dans la phase d'après-vente, conformément aux lignes directrices de l'économie circulaire – un modèle de production et de consommation qui implique de réduire les déchets au minimum en conservant les composants des produits dans l'économie le plus longtemps possible grâce au recyclage – Logista met en œuvre, en collaboration avec la « *Confédération des buralistes de France* », une nouvelle initiative visant à collecter et éliminer correctement le matériel électronique qui entre dans la composition des dispositifs de vapotage. Compte tenu de la consommation croissante de ces produits, une telle initiative peut réellement faire la différence pour l'environnement, en particulier dans les zones urbaines.

Dans le même esprit, Logista vise également à recycler les machines Strator qui ne sont plus utilisables. Là encore, l'objectif est de récupérer tous les matériaux qui peuvent être réutilisés afin de diminuer l'impact environnemental de ces produits électroniques et de réduire la consommation de matières premières.

## 3.4 Conclusions clés

En France, il existe deux modèles différents de distribution des produits à base de nicotine, selon qu'ils contiennent ou non du tabac.

Les produits du tabac sont distribués par un réseau de détaillants agréés, avec un système qui garantit la qualité, la traçabilité, le contrôle des produits et de leur origine légale. Les produits ne contenant pas de tabac ne sont pas soumis à des limitations du réseau de distribution et peuvent également être commercialisés par des détaillants non spécialisés, qui offrent moins de garanties en termes de qualité et de sécurité des produits et de contrôle des pratiques commerciales responsables.

Le réseau de distribution de tabac (primaire) est profondément impliqué dans les transitions jumelles (numérique et environnementale), avec des initiatives et des investissements majeurs en cours par les principaux acteurs. Nombre de ces initiatives reposent sur l'utilisation de technologies qui favorisent des changements profonds permettant aux entreprises de devenir plus durables sous tous les aspects (économique, social et environnemental). En effet, la collecte et l'analyse de grandes quantités de données, facilitées par l'intelligence artificielle, peuvent avoir un impact réel sur les opérations des entreprises, les transformant en acteurs du changement pour l'ensemble du système économique.

Le réseau de distribution au détail fait également l'objet d'un processus de transformation mené par la *Confédération des buralistes* de France et soutenu par Logista. Face à la baisse du volume légal des produits du tabac, les buralistes transforment leurs points de vente en magasins de proximité, en élargissant leur portefeuille de produits et de services et en élargissant leur base de consommateurs au-delà des utilisateurs de produits à base de nicotine. Logista accompagne ce processus en fournissant une gamme plus large de produits et en aidant les détaillants locaux à réaménager leurs magasins et en leur fournissant la technologie nécessaire pour améliorer leurs performances.



Chapitre 4

**Le cadre  
réglementaire  
pour les produits à  
fumer et à inhaler :  
perspective de l'UE  
et de la France**



## 4.1 La réglementation du marché du tabac : le cadre international

Le cadre réglementaire de l'industrie des produits à fumer et à inhaler a toujours été complexe en raison des différents niveaux de réglementation qui l'affectent. Pour les États membres de l'UE, l'Union joue un rôle décisif dans ce processus, par le biais de ses décisions, ses directives et ses règlements. À cet égard, la Commission européenne et le Conseil fixent les normes relatives au traitement, à la présentation, à la traçabilité et à la vente des produits à fumer et à inhaler.

Outre l'Union européenne, les questions liées au monde du tabac sont particulièrement influencées par les décisions de l'Organisation mondiale de la santé, qui a établi et continue d'établir des objectifs et des principes concernant le tabagisme afin de protéger les générations actuelles et futures des conséquences du tabagisme et de l'exposition à la fumée de tabac.

Cela dit, il est impératif de commencer par un examen des changements récents dans le cadre international avant d'analyser les développements dans le contexte français.

Il convient de noter que, si les produits du tabac (traditionnels et innovants) sont strictement réglementés, les cigarettes électroniques font l'objet d'une réglementation différente, avec certaines limitations en termes de teneur en nicotine, d'emballage, de publicité et de restriction d'âge, alors qu'elles sont traitées comme des biens de consommation courante en ce qui concerne leur distribution et peuvent donc être vendues librement dans tous les types de magasins, y compris ceux qui ne sont pas spécialisés, ainsi qu'en ligne. Par ailleurs, la réglementation sur les sachets de nicotine n'est pas encore définie.

## La directive européenne sur les accises (TED – European Excise Directive)

La directive 2011/64 (TED) est le dernier acte de l'UE harmonisant les règles concernant la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés. Elle définit les différents produits du tabac manufacturés (cigarettes, cigares, tabac à fumer, etc.) et la structure des droits d'accise pour chaque type de produit.

En février 2020, la Commission européenne a publié une évaluation du fonctionnement de la directive 2011/64/UE. L'évaluation visait à déterminer si les taux d'accises appliqués au tabac manufacturé avaient protégé la santé publique et garanti le bon fonctionnement du marché intérieur. Elle a porté sur les performances de la directive relative à la taxation du tabac au regard des critères d'évaluation définis dans les lignes directrices pour une meilleure réglementation.

L'évaluation a montré que si les règles actuelles fonctionnent bien en termes de prévisibilité et de stabilité des recettes fiscales des États membres, elles ne sont plus aussi efficaces pour dissuader la consommation. L'augmentation des taux minimaux de l'UE pour les cigarettes et le tabac à fine coupe, prévue par la Directive, n'a par ailleurs eu d'impact que dans quelques États membres, dont les niveaux de taxation étaient très bas à l'origine.

Le nombre élevé de fumeurs dans l'UE reste une préoccupation majeure pour la Commission européenne. Le plan européen de lutte contre le cancer met en avant le rôle central de la fiscalité dans la réduction de la consommation de tabac, en décourageant les jeunes de fumer. En outre, les écarts de prix entre les États membres représentent une incitation économique suffisante pour provoquer des niveaux élevés et inattendus d'achats transfrontaliers.

L'évaluation souligne également que l'émergence de nouveaux produits, tels que les cigarettes électroniques, les produits à base de tabac chauffé et les nouveaux produits addictifs, met en évidence les limites du cadre légal actuel.

L'évaluation conclut à la nécessité d'adopter une approche plus globale, tenant compte de tous les aspects de la lutte antitabac, y compris la santé publique, la fiscalité, la lutte contre le commerce illicite et les préoccupations environnementales.

Les organismes techniques de la Commission européenne ont travaillé ces derniers mois et années à l'élaboration d'un texte révisé de la Directive. Cette question devrait être abordée par la nouvelle Commission issue des récentes élections européennes, même si cette révision ne devrait pas permettre d'aligner les prix français sur ceux de ses voisins, car les prix du tabac en France sont bien plus élevés que ceux qui pourraient résulter de l'augmentation potentielle des taux d'accise minimaux.

## La directive européenne sur les produits du tabac (TPD – Tobacco Products Directive)

La directive sur les produits du tabac (TPD) 2014/40/UE est entrée en vigueur le 19 mai 2014 et est devenue applicable dans les pays de l'UE le 20 mai 2016. La directive fixe des normes pour la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac et des produits connexes. Ceux-ci comprennent les cigarettes, le tabac coupé, le tabac à pipe, les cigares, les cigarillos, le tabac sans fumée, les cigarettes électroniques et les produits à fumer à base de plantes.

En particulier, parmi d'autres aspects réglementés, la directive :

- Interdit les cigarettes et le tabac à rouler contenant des certains arômes particuliers ;
- Impose à l'industrie du tabac de fournir aux gouvernements de l'UE et aux consommateurs la liste de tous les ingrédients utilisés dans ces produits ;
- Interdit les éléments promotionnels et trompeurs sur les produits du tabac, les cigarettes électroniques et les produits à base de plantes ;
- Rend obligatoire la présence d'avertissements sanitaires combinés (images, texte et informations sur la manière d'arrêter de fumer) en fixant leur taille minimale et supprime les petits paquets pour certains produits (par exemple, les paquets de 10 cigarettes) ;
- Introduit un système de track & trace pour garantir que chaque paquet est suivi tout au long de la chaîne d'approvisionnement, grâce à un identifiant unique, afin de s'assurer de l'intégrité du produit et de limiter la contrebande ;
- Permet aux pays de l'UE d'interdire la vente en ligne de tabac et de produits connexes.

En mai 2021, la Commission européenne a publié un rapport sur l'application de la directive sur les produits du tabac, se déclarant satisfaite du fonctionnement des règles qu'elle contient, mais soulignant la nécessité d'envisager de nouveaux changements. Le processus de révision a alors été lancé.

La directive déléguée (EU) 2022/2100 de la Commission européenne du 29 juin 2022 a modifié certaines dispositions de la directive sur les produits du tabac en étendant certaines d'entre elles qui s'appliquent au tabac conventionnel (interdiction des arômes et exigences en matière d'information) aux produits de tabac chauffé.

Une contribution importante au processus de révision a été apportée par les travaux de la commission spéciale de lutte contre le cancer (BECA), un organisme composé de membres du Parlement européen dont l'objectif est d'identifier les moyens de renforcer la lutte contre le cancer.

## La 10ème Conférence des Parties de la Convention-cadre pour la lutte antitabac

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) est le premier traité international négocié sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé. Adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) le 21 mai 2003, elle est entrée en vigueur le 27 février 2005. Depuis, elle est devenue l'un des traités les plus rapidement et les plus largement signés de l'histoire des Nations unies.

La CCLAT de l'OMS a été élaborée par les pays à la suite de la mondialisation de l'épidémie de tabagisme. Elle vise à s'attaquer à certaines causes de cette épidémie, dont un ensemble de facteurs complexes ayant des effets transfrontaliers, tels que la libéralisation des échanges commerciaux et les investissements étrangers directs, les activités transnationales de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage, ainsi que le commerce illicite des produits du tabac.

Plus précisément, la Convention vise à contrôler « la production, l'importation, la culture, la distribution, la taxation, la présentation, la commercialisation et l'utilisation des produits du tabac, ainsi que leur exportation et leur inclusion dans des accords de libre-échange et les responsabilités qui en découlent pour le secteur » afin de protéger la santé publique.

Les Parties à Convention se réunissent tous les deux ans pour présenter et discuter des lignes directrices visant à promouvoir la protection de la santé publique.

La récente réunion de la COP10, qui s'est tenue au Panama en février 2024, devait aborder les questions liées aux produits de nouvelle génération. Cependant, aucune décision n'a été prise à ce sujet, également en raison de l'absence d'accord entre les parties.

## 4.2 La réglementation française du marché du tabac

En complément des réglementations internationales décrites ci-dessus, la France a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la propagation des produits du tabac et pour réduire la prévalence actuelle du tabagisme au sein de la population. L'approche réglementaire française à l'égard des produits du tabac et des produits à base de nicotine est très stricte et de nombreuses dispositions sont plus rigoureuses que les dispositions européennes (par exemple, le paquet neutre et l'objectif d'une génération sans tabac dans les années à venir).

Conformément à la stratégie nationale de santé et au plan de prévention, le gouvernement français a lancé le Programme national de lutte contre le tabac (« PNLTL »).

L'objectif du PNLTL est de protéger et d'aider les enfants français à devenir la première « génération d'adultes sans tabac » d'ici 2032, de lutter contre les inégalités sociales en soutenant les personnes les plus vulnérables de la société, telles que les chômeurs et les personnes exposées au tabac, et de soutenir les femmes, en particulier les femmes enceintes.

Le calendrier de réalisation du programme est fixé à 2032 et certaines étapes ont été définies :

- D'ici 2020, abaisser la prévalence du tabagisme chez les 18-75 ans à moins de 24% ;
- D'ici 2022, abaisser la prévalence du tabagisme chez les 18-75 ans à moins de 22% et réduire à moins de 20% la prévalence du tabagisme chez les moins de 17 ans ;
- D'ici 2027, abaisser la prévalence du tabagisme chez les 18-75 ans à moins de 16%, soit cinq millions de fumeurs en moins par rapport à 2017 ;
- D'ici 2032, les enfants nés depuis 2014 devraient devenir la première génération d'adultes non-fumeurs (<5% de fumeurs).

En 2023, le gouvernement a publié le PNLTL 2023-2027 qui comprend un ensemble de mesures basées sur tous les leviers : économique, sanitaire et social.

## **Priorité 1 : protéger les jeunes du tabagisme**

La première priorité est de poursuivre et d'amplifier le travail réalisé au cours des dix dernières années pour rendre le tabac moins attractif et moins abordable.

Mesures clés :

- Augmenter le prix du tabac, avec un paquet à 13 euros d'ici 2027.
- Renforcer les contrôles sur la vente de tabac et de produits de vapotage pour protéger les mineurs.
- Interdire la vente de produits de vapotage jetables (appelés « puffs » ou « jetables »).
- Introduire des emballages neutres pour tous les produits du tabac et les produits de vapotage.

## **Priorité 2 : soutenir les fumeurs, en particulier les plus vulnérables**

La deuxième priorité vise à renforcer les systèmes existants et à orienter les fumeurs vers les solutions existantes pour les aider dans leurs efforts pour arrêter de fumer.

Mesures clés :

- Systématiser l'identification des fumeurs dans le système « Mon bilan prévention » et les orienter vers une prise en charge adaptée.
- Améliorer l'accès aux substituts nicotiques en expérimentant l'accès direct aux pharmaciens, ou en ouvrant la prescription à distance par les professionnels de santé de « Tabac Info Service ».
- Renforcer le dispositif d'accompagnement « Tabac Info Service », afin que chaque fumeur qui entame une démarche d'arrêt soit rappelé pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- Renforcer les efforts de prévention et d'accompagnement des personnes les plus vulnérables (personnes en situation de précarité, atteintes de maladies chroniques, travaillant dans des secteurs professionnels fortement touchés par le tabagisme, personnes placées en détention, etc.).

### **Priorité 3 : protéger notre environnement de la pollution liée au tabac**

L'objectif est de lutter à la fois contre le tabagisme passif et contre les effets nocifs du tabac sur l'environnement.

Mesures clés :

- Introduire de nouveaux espaces extérieurs à usage collectif sans tabac (plages, parcs publics, forêts, espaces extérieurs autour de certains lieux publics à usage collectif, notamment les écoles).
- Généraliser les centres de santé sans tabac et les campus et écoles sans tabac.
- Interdire la vente de produits de vapotage jetables (appelés « puffs » ou « jetables »).

### **Priorité 4 : transformer l'industrie du tabac et lutter contre le commerce illicite**

Cet axe vise à soutenir la transition de notre économie vers l'abandon du tabac.

Mesures clés :

- Poursuivre la transformation du modèle économique des buralistes.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'engagement de la France à lutter contre l'influence des fabricants de tabac dans la politique de lutte contre le tabagisme dans tous les secteurs gouvernementaux.
- Renforcer la lutte contre le marché parallèle du tabac, en mettant en œuvre les mesures prévues par le plan tabac et en menant des opérations de grande envergure.
- Agir au niveau de l'Union européenne et des États membres pour harmoniser la fiscalité du tabac et réduire les écarts de prix.



## **Priorité 5 : améliorer la connaissance des risques liés au tabac et des interventions pertinentes**

Améliorer la connaissance des risques liés au tabac pour mieux comprendre et anticiper les évolutions liées au marché du tabac grâce à l'effet de levier de la recherche.

Mesures clés :

- Développer la recherche sur tous les leviers du programme national de lutte contre le tabac.
- Renforcer la surveillance du tabac et des produits de vapotage.
- Élaborer une feuille de route cohérente pour les réglementations applicables à tous les produits à base de nicotine, tels que les sachets de nicotine.

## 4.3 Conclusions clés

L'examen de la réglementation actuelle sur le tabac applicable au marché français met en évidence l'approche adoptée par le Gouvernement, qui consiste à limiter fortement la consommation de tabac (chez les fumeurs actuels) et à empêcher l'initiation de nouveaux fumeurs parmi les jeunes générations. Cet objectif est poursuivi par une combinaison de politiques fiscales visant à augmenter sensiblement les prix et de restrictions sur la distribution, l'exposition et la communication des produits du tabac.

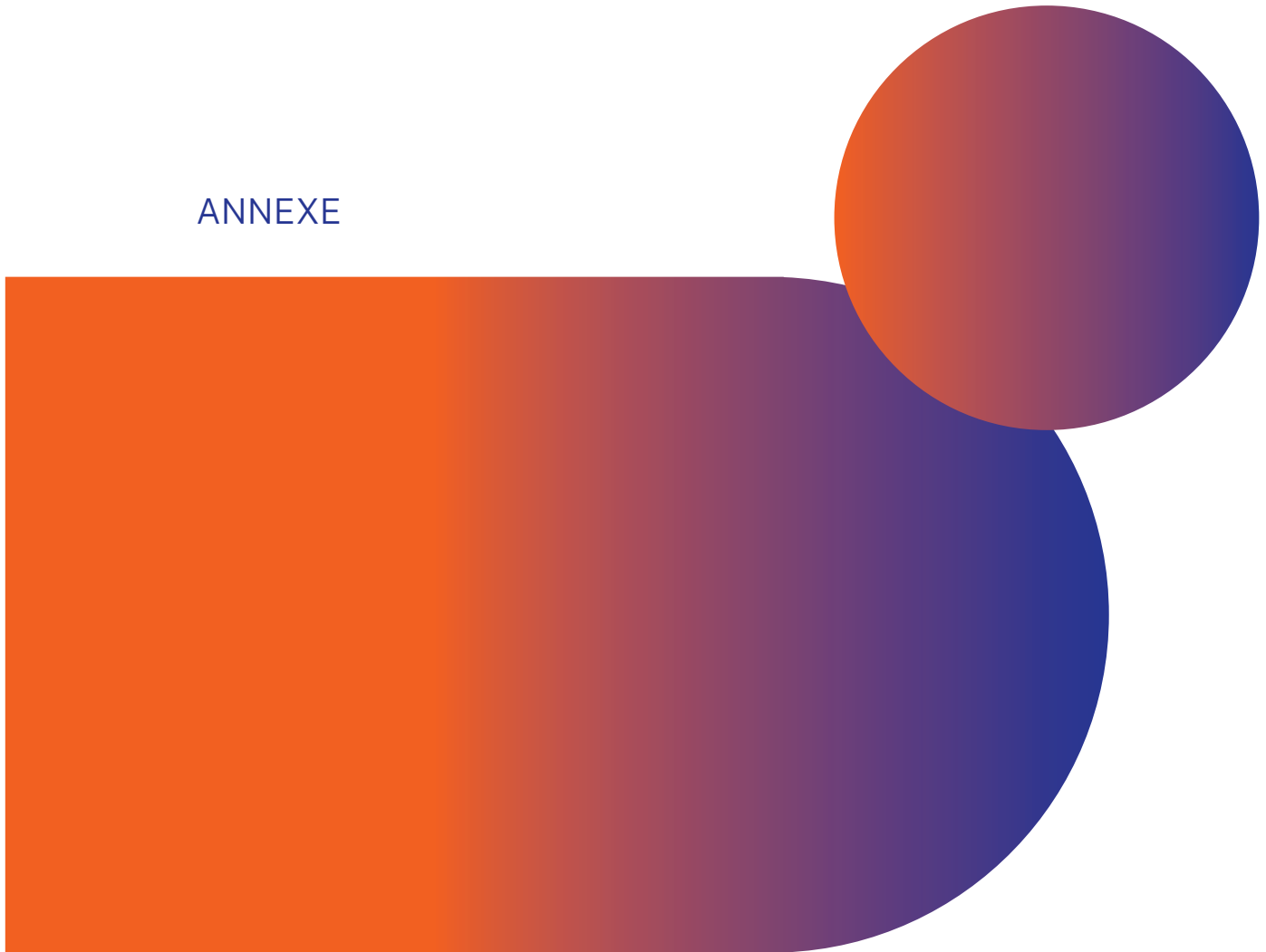
D'après une analyse préliminaire, cette approche semble efficace puisque le volume des produits du tabac vendus dans le pays diminue rapidement. Toutefois, un examen plus approfondi de la dynamique du marché, combinant la prévalence actuelle du tabagisme et les niveaux de consommation, suggère que nous assistons très probablement à un transfert des produits taxés vers les produits illicites.

Outre la perte de recettes publiques, cette situation constitue une menace supplémentaire pour la santé des consommateurs, car la qualité des matières premières et les méthodes de fabrication des produits illégaux ne sont pas contrôlées.

À cet égard, il convient de noter une différence importante entre la politique menée par les autorités de réglementation françaises et l'expérience d'autres pays. Le PNLT, dans son objectif de réduire la prévalence de la consommation de tabac, se concentre principalement sur les mesures restrictives et ne considère pas l'évaluation scientifique des produits de nouvelle génération comme un outil potentiel de réduction des risques pour atteindre cet objectif. Toutefois, d'autres pays (ceux mentionnés au chapitre 2) ont enregistré des réductions significatives de la prévalence du tabagisme tout en développant le marché des produits de nouvelle génération.

Dans le même temps, la réglementation partielle et asymétrique des différentes catégories de produits de nouvelle génération, déjà mentionnée au chapitre 2, pourrait aller à l'encontre de l'objectif de contrôler la quantité et la qualité des produits sur le marché et d'empêcher leur utilisation par les jeunes générations. D'autres pays ont envisagé cette possibilité en créant un réseau de détaillants agréés et spécialisés, sous le contrôle strict des autorités, et en appliquant une fiscalité spécifique, réduite par rapport à celle du tabac.

ANNEXE



# 1 Valeurs totales du tabac par région/département

#Dep	Région / Département	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TCAC '17-23	TCAC '17-20	TCAC '20-23	Var. '22-23
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>												
	<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>2.335.770.279 €</b>	<b>2.476.616.914 €</b>	<b>2.552.035.359 €</b>	<b>2.831.572.804 €</b>	<b>2.789.079.004 €</b>	<b>2.659.091.406 €</b>	<b>2.628.802.296 €</b>	<b>2,0%</b>	<b>6,6%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-1,1%</b>
1	Ain	174.890.706 €	184.757.021 €	187.103.518 €	212.048.139 €	204.418.070 €	194.817.252 €	195.145.705 €	1,8%	6,6%	-2,7%	0,2%
3	Allier	108.757.513 €	114.197.978 €	118.378.721 €	128.906.218 €	131.509.724 €	124.490.971 €	124.702.037 €	2,3%	5,8%	-1,1%	0,2%
7	Ardèche	101.391.104 €	106.696.828 €	112.459.763 €	124.537.563 €	129.621.075 €	121.243.621 €	120.735.815 €	3,0%	7,1%	-1,0%	-0,4%
15	Cantal	49.090.772 €	52.000.689 €	54.884.766 €	61.585.258 €	62.812.614 €	60.587.063 €	60.858.865 €	3,6%	7,9%	-0,4%	0,4%
26	Drôme	159.749.487 €	169.767.528 €	176.389.323 €	198.964.013 €	198.002.544 €	186.661.074 €	185.531.161 €	2,5%	7,6%	-2,3%	-0,6%
38	Isère	353.229.738 €	380.286.961 €	392.140.520 €	439.207.706 €	432.864.496 €	407.518.310 €	401.777.718 €	2,2%	7,5%	-2,9%	-1,4%
42	Loire	207.698.097 €	217.894.368 €	226.057.657 €	247.367.206 €	242.661.840 €	228.554.198 €	225.188.716 €	1,4%	6,0%	-3,1%	-1,5%
43	Haute Loire	63.873.885 €	68.298.861 €	72.256.892 €	81.126.682 €	81.867.114 €	77.715.789 €	77.147.041 €	3,2%	8,3%	-1,7%	-0,7%
63	Puy de Dôme	198.016.392 €	210.954.530 €	216.737.221 €	244.441.872 €	243.365.389 €	230.201.766 €	229.698.553 €	2,5%	7,3%	-2,1%	-0,2%
69	Rhône	527.970.981 €	562.626.064 €	578.655.572 €	640.751.456 €	629.028.947 €	598.180.315 €	586.363.189 €	1,8%	6,7%	-2,9%	-2,0%
73	Savoie	143.562.308 €	151.207.008 €	156.966.173 €	170.194.231 €	167.297.160 €	167.895.157 €	165.626.749 €	2,4%	5,8%	-0,9%	-1,4%
74	Haute Savoie	247.539.298 €	257.929.079 €	260.005.234 €	282.442.460 €	265.630.031 €	261.225.890 €	256.026.746 €	0,6%	4,5%	-3,2%	-2,0%
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>												
	<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>847.610.535 €</b>	<b>886.033.063 €</b>	<b>894.290.775 €</b>	<b>985.582.901 €</b>	<b>962.622.742 €</b>	<b>901.404.704 €</b>	<b>893.824.220 €</b>	<b>0,9%</b>	<b>5,2%</b>	<b>-3,2%</b>	<b>-0,8%</b>
21	Côte d'Or	159.058.442 €	168.591.439 €	170.612.949 €	187.215.232 €	187.627.268 €	178.461.770 €	176.569.943 €	1,8%	5,6%	-1,9%	-1,1%
25	Doubs	156.998.646 €	162.253.692 €	161.087.185 €	174.286.747 €	163.612.200 €	152.363.678 €	149.059.132 €	-0,9%	3,5%	-5,1%	-2,2%
39	Jura	76.299.667 €	81.109.396 €	80.934.706 €	89.725.179 €	86.472.756 €	81.733.296 €	80.002.543 €	0,8%	5,6%	-3,8%	-2,1%
58	Nièvre	76.022.919 €	81.089.029 €	83.166.677 €	91.677.716 €	90.035.188 €	85.159.665 €	84.930.929 €	1,9%	6,4%	-2,5%	-0,3%
70	Haute Saône	65.176.177 €	66.679.658 €	67.310.805 €	76.319.015 €	74.959.890 €	68.777.221 €	68.184.798 €	0,8%	5,4%	-3,7%	-0,9%
71	Saône et Loire	166.551.710 €	174.683.096 €	179.130.111 €	195.954.460 €	195.998.755 €	185.244.712 €	187.197.653 €	2,0%	5,6%	-1,5%	1,1%
89	Yonne	111.138.575 €	115.479.637 €	117.249.478 €	131.150.086 €	127.313.088 €	117.622.619 €	116.317.630 €	0,8%	5,7%	-3,9%	-1,1%
90	Territoire de Belfort	36.364.398 €	36.147.115 €	34.798.864 €	39.254.468 €	36.603.599 €	32.041.743 €	31.561.593 €	-2,3%	2,6%	-7,0%	-1,5%
<b>Bretagne</b>												
	<b>Bretagne</b>	<b>1.037.758.927 €</b>	<b>1.102.695.826 €</b>	<b>1.156.339.732 €</b>	<b>1.296.401.418 €</b>	<b>1.326.370.530 €</b>	<b>1.270.881.724 €</b>	<b>1.288.228.692 €</b>	<b>3,7%</b>	<b>7,7%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>1,4%</b>
22	Côtes d'Armor	197.594.239 €	211.814.022 €	222.027.509 €	249.682.739 €	257.958.865 €	247.102.568 €	251.621.499 €	4,1%	8,1%	0,3%	1,8%
29	Finistère	312.905.924 €	329.365.900 €	341.737.492 €	381.739.289 €	389.424.887 €	372.651.158 €	375.507.038 €	3,1%	6,9%	-0,5%	0,8%
35	Ille et Vilaine	281.804.721 €	300.069.345 €	317.492.374 €	357.061.595 €	360.173.867 €	346.311.367 €	352.371.210 €	3,8%	8,2%	-0,4%	1,7%
56	Morbihan	245.454.043 €	261.446.559 €	275.082.357 €	307.917.794 €	318.812.912 €	304.816.631 €	308.728.945 €	3,9%	7,9%	0,1%	1,3%
<b>Centre-Val de Loire</b>												
	<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>774.776.707 €</b>	<b>820.278.729 €</b>	<b>847.171.055 €</b>	<b>943.742.520 €</b>	<b>940.322.616 €</b>	<b>880.892.738 €</b>	<b>875.403.675 €</b>	<b>2,1%</b>	<b>6,8%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-0,6%</b>
18	Cher	100.801.951 €	106.726.553 €	109.507.481 €	121.784.899 €	120.366.193 €	112.382.062 €	111.612.148 €	1,7%	6,5%	-2,9%	-0,7%
28	Eure et Loir	129.039.704 €	137.423.865 €	141.673.024 €	161.930.915 €	159.635.060 €	147.526.337 €	146.122.391 €	2,1%	7,9%	-3,4%	-1,0%
36	Indre	73.243.223 €	78.124.008 €	80.270.817 €	88.162.627 €	88.523.001 €	83.848.159 €	84.673.541 €	2,4%	6,4%	-1,3%	1,0%
37	Indre et Loire	174.518.864 €	185.387.157 €	193.207.933 €	213.692.025 €	212.913.825 €	200.535.391 €	199.992.012 €	2,3%	7,0%	-2,2%	-0,3%
41	Loir et Cher	101.740.097 €	106.701.290 €	111.861.595 €	123.644.376 €	124.388.328 €	115.713.773 €	115.379.621 €	2,1%	6,7%	-2,3%	-0,3%
45	Loiret	195.432.870 €	205.915.856 €	210.650.206 €	234.527.677 €	234.496.210 €	220.887.015 €	217.623.962 €	1,8%	6,3%	-2,5%	-1,5%
<b>Corse</b>												
	<b>Corse</b>	<b>197.800.129 €</b>	<b>213.985.226 €</b>	<b>222.949.868 €</b>	<b>235.918.835 €</b>	<b>262.372.304 €</b>	<b>244.624.552 €</b>	<b>261.327.494 €</b>	<b>4,8%</b>	<b>6,1%</b>	<b>3,5%</b>	<b>6,8%</b>
2A	Corse du Sud	101.022.574 €	109.663.400 €	113.825.762 €	120.196.806 €	134.345.561 €	127.494.309 €	131.603.035 €	4,5%	6,0%	3,1%	3,2%
2B	Haute Corse	96.777.555 €	104.321.826 €	109.124.106 €	115.722.028 €	128.026.743 €	117.130.243 €	129.724.459 €	5,0%	6,1%	3,9%	10,8%

#Dep Region / Department	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TCAC '17-23	TCAC '17-20	TCAC '20-23	Var. '22-23
<b>Grand-Est</b>	<b>1.022.279.139 €</b>	<b>1.018.791.159 €</b>	<b>982.601.270 €</b>	<b>1.125.334.635 €</b>	<b>1.061.803.551 €</b>	<b>957.405.267 €</b>	<b>927.641.650 €</b>	<b>-1,6%</b>	<b>3,3%</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-3,1%</b>
8 Ardennes	36.155.332 €	36.389.424 €	35.148.598 €	41.708.287 €	36.514.454 €	34.999.898 €	35.292.536 €	-0,4%	4,9%	-5,4%	0,8%
10 Aube	87.271.467 €	89.981.795 €	89.682.662 €	100.083.901 €	99.854.942 €	90.649.789 €	88.597.472 €	0,3%	4,7%	-4,0%	-2,3%
51 Marne	144.894.044 €	147.894.999 €	144.849.135 €	160.051.503 €	151.786.254 €	142.449.368 €	141.039.550 €	-0,4%	3,4%	-4,1%	-1,0%
52 Haute Marne	46.423.987 €	48.379.190 €	47.416.648 €	52.615.687 €	52.341.696 €	47.849.691 €	47.148.494 €	0,3%	4,3%	-3,6%	-1,5%
54 Meurthe et Moselle	120.836.607 €	121.059.976 €	117.049.762 €	134.172.780 €	126.157.649 €	117.360.708 €	113.242.904 €	-1,1%	3,6%	-5,5%	-3,5%
55 Meuse	30.170.013 €	30.182.204 €	29.415.412 €	34.168.997 €	32.591.122 €	30.469.937 €	29.131.916 €	-0,6%	4,2%	-5,2%	-4,4%
57 Moselle	116.621.232 €	109.438.479 €	104.180.957 €	114.095.121 €	100.958.884 €	94.096.759 €	87.826.841 €	-4,6%	-0,7%	-8,4%	-6,7%
67 Bas Rhin	196.173.172 €	191.878.544 €	180.243.735 €	210.633.798 €	195.711.373 €	167.320.639 €	162.774.572 €	-3,1%	2,4%	-8,2%	-2,7%
68 Haut Rhin	156.496.891 €	154.340.925 €	148.690.112 €	174.090.185 €	165.897.798 €	141.463.490 €	132.010.185 €	-2,8%	3,6%	-8,8%	-6,7%
88 Vosges	87.236.394 €	89.245.623 €	85.924.249 €	103.714.374 €	99.989.379 €	90.744.987 €	90.577.180 €	0,6%	5,9%	-4,4%	-0,2%
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1.122.817.385 €</b>	<b>1.169.255.544 €</b>	<b>1.182.414.206 €</b>	<b>1.346.736.260 €</b>	<b>1.243.289.888 €</b>	<b>1.171.683.648 €</b>	<b>1.166.913.187 €</b>	<b>0,6%</b>	<b>6,2%</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-0,4%</b>
2 Aisne	120.895.600 €	126.561.159 €	127.862.117 €	145.688.236 €	134.708.642 €	123.648.968 €	121.930.781 €	0,1%	6,4%	-5,8%	-1,4%
59 Nord	325.171.271 €	331.530.434 €	328.580.299 €	371.553.749 €	321.947.848 €	316.197.838 €	320.026.292 €	-0,3%	4,5%	-4,9%	1,2%
60 Oise	240.426.133 €	253.302.986 €	256.985.714 €	293.922.480 €	280.383.731 €	254.484.041 €	248.063.456 €	0,5%	6,9%	-5,5%	-2,5%
62 Pas de Calais	279.614.631 €	293.559.955 €	299.474.442 €	343.232.938 €	320.574.148 €	305.954.140 €	307.406.828 €	1,6%	7,1%	-3,6%	0,5%
80 Somme	156.709.751 €	164.301.010 €	169.511.635 €	192.338.857 €	185.675.519 €	171.398.661 €	169.485.831 €	1,3%	7,1%	-4,1%	-1,1%
<b>Île-de-France</b>	<b>3.468.981.980 €</b>	<b>3.648.605.628 €</b>	<b>3.751.288.571 €</b>	<b>4.177.852.194 €</b>	<b>4.052.076.681 €</b>	<b>3.790.273.856 €</b>	<b>3.713.554.021 €</b>	<b>1,1%</b>	<b>6,4%</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-2,0%</b>
75 Paris	930.689.140 €	968.579.004 €	997.965.765 €	985.455.232 €	987.932.746 €	971.808.238 €	958.273.435 €	0,5%	1,9%	-0,9%	-1,4%
77 Seine et Marne	392.213.271 €	415.132.840 €	424.001.554 €	485.136.967 €	470.656.317 €	439.201.085 €	431.558.894 €	1,6%	7,3%	-3,8%	-1,7%
78 Yvelines	357.249.002 €	378.181.493 €	388.046.373 €	450.470.337 €	438.962.534 €	403.733.498 €	396.296.938 €	1,7%	8,0%	-4,2%	-1,8%
91 Essonne	329.417.871 €	346.632.433 €	352.203.718 €	413.559.782 €	400.685.480 €	368.478.703 €	363.754.271 €	1,7%	7,9%	-4,2%	-1,3%
92 Hauts de Seine	398.262.228 €	418.655.520 €	430.328.358 €	492.976.650 €	473.871.523 €	437.667.331 €	428.614.245 €	1,2%	7,4%	-4,6%	-2,1%
93 Seine Saint Denis	403.523.435 €	428.471.148 €	446.761.327 €	517.664.532 €	484.151.099 €	444.972.076 €	427.479.076 €	1,0%	8,7%	-6,2%	-3,9%
94 Val de Marne	344.991.629 €	361.914.405 €	370.554.785 €	429.404.170 €	411.817.076 €	373.190.683 €	364.401.079 €	0,9%	7,6%	-5,3%	-2,4%
95 Val d'Oise	312.635.403 €	331.038.785 €	341.426.691 €	403.184.524 €	383.999.905 €	351.222.241 €	343.176.085 €	1,6%	8,8%	-5,2%	-2,3%
<b>Normandie</b>	<b>1.080.726.847 €</b>	<b>1.133.690.797 €</b>	<b>1.173.125.672 €</b>	<b>1.292.195.746 €</b>	<b>1.277.113.519 €</b>	<b>1.201.180.110 €</b>	<b>1.192.056.823 €</b>	<b>1,6%</b>	<b>6,1%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-0,8%</b>
14 Calvados	241.085.030 €	251.431.028 €	263.245.233 €	287.790.128 €	285.254.212 €	272.586.349 €	270.722.592 €	2,0%	6,1%	-2,0%	-0,7%
27 Eure	197.075.487 €	205.695.541 €	212.170.103 €	238.437.273 €	230.523.331 €	214.451.016 €	210.329.112 €	1,1%	6,6%	-4,1%	-1,9%
50 Manche	158.880.631 €	168.169.594 €	176.760.253 €	198.573.171 €	202.277.463 €	193.455.071 €	192.129.874 €	3,2%	7,7%	-1,1%	-0,7%
61 Orne	84.935.844 €	90.175.762 €	94.731.319 €	105.967.111 €	106.271.786 €	98.388.801 €	99.814.123 €	2,7%	7,7%	-2,0%	1,4%
76 Seine Maritime	398.749.854 €	418.218.872 €	426.218.764 €	461.428.063 €	452.786.727 €	422.298.873 €	419.061.122 €	0,8%	5,0%	-3,2%	-0,8%
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1.825.647.431 €</b>	<b>1.918.268.994 €</b>	<b>1.976.653.776 €</b>	<b>2.269.259.995 €</b>	<b>2.296.875.876 €</b>	<b>2.135.921.008 €</b>	<b>2.135.981.239 €</b>	<b>2,7%</b>	<b>7,5%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>0,0%</b>
16 Charente	113.168.900 €	119.290.433 €	124.598.281 €	142.066.321 €	144.831.979 €	138.034.126 €	138.241.979 €	3,4%	7,9%	-0,9%	0,2%
17 Charente Maritime	239.157.493 €	254.657.065 €	266.706.122 €	301.317.338 €	312.556.300 €	301.122.202 €	302.541.248 €	4,0%	8,0%	0,1%	0,5%
19 Corrèze	79.491.681 €	85.322.831 €	88.224.449 €	100.371.130 €	100.856.358 €	96.461.398 €	97.410.553 €	3,4%	8,1%	-1,0%	1,0%
23 Creuse	37.260.538 €	39.381.592 €	40.968.685 €	46.392.916 €	47.539.744 €	45.944.226 €	47.108.796 €	4,0%	7,6%	0,5%	2,5%

#Dep Region / Department	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TCAC '17-23	TCAC '17-20	TCAC '20-23	Var. '22-23
24 Dordogne	135.350.216 €	142.579.843 €	148.638.573 €	170.978.113 €	176.902.111 €	166.984.824 €	168.615.467 €	3,7%	8,1%	-0,5%	1,0%
33 Gironde	538.637.279 €	567.627.094 €	583.124.199 €	667.684.629 €	673.996.108 €	617.637.574 €	611.680.088 €	2,1%	7,4%	-2,9%	-1,0%
40 Landes	113.505.810 €	115.765.641 €	116.419.897 €	141.992.486 €	144.215.530 €	123.034.727 €	122.708.321 €	1,3%	7,7%	-4,7%	-0,3%
47 Lot et Garonne	103.409.441 €	108.356.823 €	111.463.993 €	127.828.915 €	130.584.345 €	119.278.817 €	118.900.661 €	2,4%	7,3%	-2,4%	-0,3%
64 Pyrénées Atlantiques	131.484.431 €	133.410.429 €	130.264.223 €	163.064.847 €	149.862.571 €	130.094.579 €	128.991.905 €	-0,3%	7,4%	-7,5%	-0,8%
79 Deux Sèvres	102.040.383 €	107.969.345 €	113.295.223 €	127.361.622 €	130.250.556 €	125.044.784 €	126.135.640 €	3,6%	7,7%	-0,3%	0,9%
86 Vienne	121.204.846 €	126.713.546 €	131.143.713 €	146.138.237 €	148.160.571 €	140.805.019 €	141.671.004 €	2,6%	6,4%	-1,0%	0,6%
87 Haute Vienne	110.936.415 €	117.194.350 €	121.806.418 €	134.063.440 €	137.119.705 €	131.478.730 €	131.975.576 €	2,9%	6,5%	-0,5%	0,4%
<b>Occitanie</b>	<b>1.628.914.873 €</b>	<b>1.697.003.834 €</b>	<b>1.726.696.499 €</b>	<b>2.023.004.743 €</b>	<b>2.025.669.795 €</b>	<b>1.797.515.197 €</b>	<b>1.777.720.938 €</b>	<b>1,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-1,1%</b>
9 Ariège	27.912.666 €	28.396.856 €	29.097.605 €	40.727.330 €	34.419.235 €	29.448.273 €	29.794.660 €	1,1%	13,4%	-9,9%	1,2%
11 Aude	105.030.752 €	107.827.598 €	107.940.565 €	128.681.641 €	127.577.827 €	110.757.048 €	108.777.048 €	0,6%	7,0%	-5,4%	-1,8%
12 Aveyron	77.219.711 €	81.758.354 €	85.130.822 €	97.500.340 €	102.064.408 €	94.663.147 €	94.324.861 €	3,4%	8,1%	-1,1%	-0,4%
30 Gard	259.586.385 €	272.073.346 €	277.956.803 €	315.556.997 €	318.369.447 €	290.590.619 €	286.046.092 €	1,6%	6,7%	-3,2%	-1,6%
31 Haute Garonne	314.034.026 €	329.700.209 €	336.136.217 €	405.849.747 €	407.065.862 €	346.751.966 €	343.582.370 €	1,5%	8,9%	-5,4%	-0,9%
32 Gers	53.048.486 €	55.177.690 €	56.772.546 €	67.943.319 €	71.101.590 €	60.949.170 €	60.348.849 €	2,2%	8,6%	-3,9%	-1,0%
34 Hérault	392.526.859 €	411.540.889 €	419.272.007 €	473.140.577 €	471.347.619 €	430.782.419 €	424.827.951 €	1,3%	6,4%	-3,5%	-1,4%
46 Lot	55.702.191 €	58.800.220 €	61.624.213 €	71.596.167 €	74.442.431 €	69.034.048 €	70.100.788 €	3,9%	8,7%	-0,7%	1,5%
48 Lozère	23.788.206 €	25.261.974 €	25.929.723 €	29.963.709 €	31.021.502 €	29.591.911 €	29.929.631 €	3,9%	8,0%	0,0%	1,1%
65 Hautes Pyrénées	61.906.717 €	62.369.165 €	61.894.809 €	76.283.546 €	80.717.052 €	65.380.869 €	62.919.662 €	0,3%	7,2%	-6,2%	-3,8%
66 Pyrénées Orientales	88.350.142 €	86.241.675 €	81.977.764 €	95.614.003 €	87.068.609 €	73.638.977 €	71.764.554 €	-3,4%	2,7%	-9,1%	-2,5%
81 Tarn	96.159.574 €	100.162.375 €	104.070.141 €	125.072.928 €	124.907.249 €	110.911.661 €	110.584.632 €	2,4%	9,2%	-4,0%	-0,3%
82 Tarn et Garonne	73.649.157 €	77.693.485 €	78.893.284 €	95.074.439 €	95.566.964 €	85.015.088 €	84.719.840 €	2,4%	8,9%	-3,8%	-0,3%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1.008.483.577 €</b>	<b>1.075.016.839 €</b>	<b>1.128.382.829 €</b>	<b>1.257.136.039 €</b>	<b>1.281.653.494 €</b>	<b>1.224.821.275 €</b>	<b>1.230.170.474 €</b>	<b>3,4%</b>	<b>7,6%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>0,4%</b>
44 Loire Atlantique	390.203.622 €	413.575.321 €	435.596.928 €	487.673.903 €	493.623.699 €	474.175.057 €	474.841.494 €	3,3%	7,7%	-0,9%	0,1%
49 Maine et Loire	195.656.946 €	207.285.590 €	217.932.123 €	241.064.494 €	245.194.974 €	232.660.381 €	234.319.331 €	3,1%	7,2%	-0,9%	0,7%
53 Mayenne	71.747.863 €	77.298.950 €	80.021.717 €	88.444.948 €	91.434.663 €	87.000.627 €	86.720.447 €	3,2%	7,2%	-0,7%	-0,3%
72 Sarthe	153.167.098 €	162.466.288 €	168.691.431 €	185.926.018 €	185.912.359 €	174.406.600 €	171.950.751 €	1,9%	6,7%	-2,6%	-1,4%
85 Vendée	197.708.048 €	214.390.690 €	226.140.631 €	254.026.675 €	265.487.799 €	256.578.610 €	262.338.452 €	4,8%	8,7%	1,1%	2,2%
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1.903.717.000 €</b>	<b>1.999.800.823 €</b>	<b>2.053.303.928 €</b>	<b>2.323.456.544 €</b>	<b>2.343.018.459 €</b>	<b>2.169.692.557 €</b>	<b>2.116.078.189 €</b>	<b>1,8%</b>	<b>6,9%</b>	<b>-3,1%</b>	<b>-2,5%</b>
4 Alpes de Haute Provence	61.478.059 €	65.694.470 €	68.035.997 €	77.440.233 €	79.421.864 €	74.376.947 €	72.955.925 €	2,9%	8,0%	-2,0%	-1,9%
5 Hautes Alpes	45.959.492 €	48.007.247 €	49.110.090 €	55.885.881 €	55.138.643 €	52.727.331 €	51.372.179 €	1,9%	6,7%	-2,8%	-2,6%
6 Alpes Maritimes	385.563.527 €	394.061.403 €	391.208.848 €	446.487.832 €	440.261.025 €	393.715.958 €	377.713.691 €	-0,3%	5,0%	-5,4%	-4,1%
13 Bouches du Rhône	752.832.579 €	800.237.150 €	828.892.737 €	939.165.141 €	947.317.692 €	880.332.195 €	853.666.219 €	2,1%	7,7%	-3,1%	-3,0%
83 Var	447.147.602 €	470.018.961 €	488.344.423 €	549.732.591 €	564.905.362 €	533.246.926 €	529.507.094 €	2,9%	7,1%	-1,2%	-0,7%
84 Vaucluse	210.735.742 €	221.781.593 €	227.711.832 €	254.744.866 €	255.973.872 €	235.293.200 €	230.863.082 €	1,5%	6,5%	-3,2%	-1,9%
<b>Grand Total</b>	<b>18.255.284.808 €</b>	<b>19.160.043.376 €</b>	<b>19.647.253.540 €</b>	<b>22.108.194.632 €</b>	<b>21.862.268.458 €</b>	<b>20.405.388.041 €</b>	<b>20.207.702.898 €</b>	<b>1,7%</b>	<b>6,6%</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-1,0%</b>

## 2 Volumes totaux de tabac par région/département

#Dep	Région / Département	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TCAC '17-23	TCAC '17-20	TCAC '20-23	Var. '22-23
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>												
	<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>7.063.026.713</b>	<b>6.513.367.657</b>	<b>6.085.690.355</b>	<b>5.964.999.252</b>	<b>5.579.551.789</b>	<b>5.321.113.126</b>	<b>4.895.871.050</b>	<b>-5,9%</b>	<b>-5,5%</b>	<b>-6,4%</b>	<b>-8,0%</b>
1	Ain	527.290.158	484.942.197	445.180.202	445.274.827	407.455.325	389.042.339	362.542.081	-6,1%	-5,5%	-6,6%	-6,8%
3	Allier	334.371.549	303.538.333	286.751.389	276.296.168	266.970.048	253.111.839	236.452.816	-5,6%	-6,2%	-5,1%	-6,6%
7	Ardèche	310.592.761	281.797.854	269.879.308	263.543.905	260.675.827	244.322.136	226.390.188	-5,1%	-5,3%	-4,9%	-7,3%
15	Cantal	149.909.391	136.694.686	131.529.012	130.593.741	126.469.055	122.183.372	114.292.419	-4,4%	-4,5%	-4,3%	-6,5%
26	Drôme	486.352.980	448.412.302	422.658.321	420.645.152	397.509.695	375.171.586	347.425.073	-5,5%	-4,7%	-6,2%	-7,4%
38	Isère	1.066.712.319	999.757.686	933.982.546	924.023.711	864.916.074	814.469.271	746.662.145	-5,8%	-4,7%	-6,9%	-8,3%
42	Loire	629.865.162	573.945.508	540.591.096	523.394.918	489.103.502	460.451.924	422.557.318	-6,4%	-6,0%	-6,9%	-8,2%
43	Haute Loire	196.181.122	181.003.510	174.219.102	172.551.674	165.337.274	157.338.405	145.604.608	-4,8%	-4,2%	-5,5%	-7,5%
63	Puy de Dôme	606.196.620	557.779.269	521.099.527	519.436.701	490.508.466	464.488.952	432.017.273	-5,5%	-5,0%	-6,0%	-7,0%
69	Rhône	1.582.365.640	1.472.922.825	1.370.879.845	1.342.496.735	1.252.687.204	1.189.856.532	1.083.881.915	-6,1%	-5,3%	-6,9%	-8,9%
73	Savoie	433.647.847	398.732.559	374.543.627	358.606.759	333.686.908	334.709.232	307.768.488	-5,6%	-6,1%	-5,0%	-8,0%
74	Haute Savoie	739.541.164	673.840.928	614.376.380	588.134.961	524.232.411	515.967.538	470.276.726	-7,3%	-7,4%	-7,2%	-8,9%
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>												
	<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>2.582.645.723</b>	<b>2.337.570.516</b>	<b>2.139.854.394</b>	<b>2.080.607.554</b>	<b>1.929.870.017</b>	<b>1.810.079.807</b>	<b>1.672.441.576</b>	<b>-7,0%</b>	<b>-7,0%</b>	<b>-7,0%</b>	<b>-7,6%</b>
21	Côte d'Or	483.416.560	444.127.665	407.094.088	393.764.281	374.928.083	357.307.706	329.211.228	-6,2%	-6,6%	-5,8%	-7,9%
25	Doubs	475.990.691	426.929.506	384.052.391	366.632.062	326.472.640	304.445.009	277.285.086	-8,6%	-8,3%	-8,9%	-8,9%
39	Jura	233.315.772	214.481.453	194.021.365	189.634.049	173.495.877	164.388.709	150.006.129	-7,1%	-6,7%	-7,5%	-8,7%
58	Nièvre	233.382.183	214.644.548	200.166.505	194.744.533	181.850.424	172.261.289	160.292.571	-6,1%	-5,9%	-6,3%	-6,9%
70	Haute Saône	200.148.192	176.517.040	161.542.608	161.647.808	150.840.853	138.751.974	128.452.867	-7,1%	-6,9%	-7,4%	-7,4%
71	Saône et Loire	508.484.140	461.389.038	429.507.281	414.589.569	393.774.059	372.724.107	350.771.441	-6,0%	-6,6%	-5,4%	-5,9%
89	Yonne	338.041.695	304.474.946	280.607.555	276.761.551	255.153.889	236.015.603	217.495.203	-7,1%	-6,4%	-7,7%	-7,8%
90	Territoire de Belfort	109.866.490	95.006.320	82.862.601	82.833.701	73.354.192	64.185.410	58.927.051	-9,9%	-9,0%	-10,7%	-8,2%
<b>Bretagne</b>												
	<b>Bretagne</b>	<b>3.179.800.797</b>	<b>2.911.727.969</b>	<b>2.773.302.949</b>	<b>2.742.065.900</b>	<b>2.662.233.399</b>	<b>2.553.318.325</b>	<b>2.408.131.162</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-5,7%</b>
22	Côtes d'Armor	606.865.480	559.940.563	533.421.883	529.457.059	518.898.771	497.521.639	471.616.713	-4,1%	-4,4%	-3,8%	-5,2%
29	Finistère	957.732.544	868.486.839	818.883.620	807.186.338	781.976.893	749.085.351	702.426.773	-5,0%	-5,5%	-4,5%	-6,2%
35	Ille et Vilaine	864.276.123	793.650.350	762.212.366	755.705.439	722.663.536	695.502.766	658.682.314	-4,4%	-4,4%	-4,5%	-5,3%
56	Morbihan	750.926.650	689.650.217	658.785.080	649.717.064	638.694.199	611.208.569	575.405.362	-4,3%	-4,7%	-4,0%	-5,9%
18	Cher	308.220.700	282.402.825	263.649.341	259.205.909	243.495.720	227.771.924	210.953.297	-6,1%	-5,6%	-6,6%	-7,4%
28	Eure et Loir	390.416.712	361.096.002	338.217.544	341.552.612	320.501.633	297.067.019	274.184.105	-5,7%	-4,4%	-7,1%	-7,7%
36	Indre	224.204.907	207.015.021	193.393.541	187.900.704	179.251.685	170.279.529	160.605.057	-5,4%	-5,7%	-5,1%	-5,7%
37	Indre et Loire	532.198.693	489.386.048	462.569.420	450.917.903	426.542.021	402.496.383	373.739.468	-5,7%	-5,4%	-6,1%	-7,1%
41	Loir et Cher	308.968.003	280.666.285	267.509.626	261.100.255	249.477.907	232.423.029	215.863.007	-5,8%	-5,5%	-6,1%	-7,1%
45	Loiret	589.988.358	540.406.314	502.361.371	493.521.991	469.219.197	443.056.838	406.075.753	-6,0%	-5,8%	-6,3%	-8,3%
<b>Corse</b>												
	<b>Corse</b>	<b>767.965.587</b>	<b>714.361.090</b>	<b>688.614.197</b>	<b>633.656.912</b>	<b>661.532.836</b>	<b>588.099.697</b>	<b>554.319.988</b>	<b>-5,3%</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-4,4%</b>	<b>-5,7%</b>
2A	Corse du Sud	391.590.296	364.532.896	350.579.262	321.783.992	338.099.543	306.269.301	278.080.004	-5,5%	-6,3%	-4,7%	-9,2%
2B	Haute Corse	376.375.291	349.828.194	338.034.935	311.872.920	323.433.293	281.830.396	276.239.984	-5,0%	-6,1%	-4,0%	-2,0%

#Dep	Région / Département	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TCAC '17-23	TCAC '17-20	TCAC '20-23	Var. '22-23
<b>Grand-Est</b>		<b>3.070.899.077</b>	<b>2.667.214.998</b>	<b>2.332.823.007</b>	<b>2.363.126.702</b>	<b>2.116.560.517</b>	<b>1.907.344.779</b>	<b>1.721.775.062</b>	<b>-9,2%</b>	<b>-8,4%</b>	<b>-10,0%</b>	<b>-9,7%</b>
8	Ardennes	109.141.378	95.558.695	84.123.201	88.720.400	73.820.650	70.672.525	66.475.493	-7,9%	-6,7%	-9,2%	-5,9%
10	Aube	264.858.820	236.967.777	213.957.118	210.682.519	200.040.350	181.877.685	165.549.582	-7,5%	-7,3%	-7,7%	-9,0%
51	Marne	437.476.925	387.127.170	343.920.605	335.777.255	302.043.615	283.383.748	261.149.101	-8,2%	-8,4%	-8,0%	-7,8%
52	Haute Marne	142.113.688	127.829.077	113.557.714	111.124.433	105.045.791	96.245.036	88.434.168	-7,6%	-7,9%	-7,3%	-8,1%
54	Meurthe et Moselle	364.645.342	317.990.753	278.891.760	282.865.403	252.302.023	234.594.883	211.119.976	-8,7%	-8,1%	-9,3%	-10,0%
55	Meuse	91.724.308	79.476.839	70.327.301	72.079.759	65.258.550	61.109.887	54.486.562	-8,3%	-7,7%	-8,9%	-10,8%
57	Moselle	348.030.894	286.322.938	247.142.063	239.957.529	201.677.938	187.304.337	163.208.993	-11,9%	-11,7%	-12,1%	-12,9%
67	Bas Rhin	581.328.542	498.410.003	424.205.904	438.546.408	386.206.903	329.706.934	298.258.031	-10,5%	-9,0%	-12,1%	-9,5%
68	Haut Rhin	464.720.590	401.723.763	350.519.895	363.545.760	329.269.818	280.006.695	243.083.279	-10,2%	-7,9%	-12,6%	-13,2%
88	Vosges	266.858.590	235.807.983	206.177.446	219.827.236	200.894.879	182.443.049	170.009.877	-7,2%	-6,3%	-8,2%	-6,8%
<b>Hauts-de-France</b>		<b>3.392.820.137</b>	<b>3.073.775.531</b>	<b>2.831.076.648</b>	<b>2.868.390.493</b>	<b>2.508.566.344</b>	<b>2.361.598.585</b>	<b>2.190.351.484</b>	<b>-7,0%</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-8,6%</b>	<b>-7,3%</b>
2	Aisne	367.324.706	333.664.472	307.146.958	311.269.898	272.584.974	249.988.052	229.484.810	-7,5%	-5,4%	-9,7%	-8,2%
59	Nord	972.693.337	865.746.299	780.257.890	784.203.762	642.844.539	631.734.443	595.774.593	-7,8%	-6,9%	-8,8%	-5,7%
60	Oise	723.175.900	664.166.421	612.563.818	621.033.784	563.188.619	510.929.079	463.395.231	-7,1%	-4,9%	-9,3%	-9,3%
62	Pas de Calais	850.663.872	774.867.689	721.385.705	737.454.903	651.534.631	621.028.171	581.436.242	-6,1%	-4,6%	-7,6%	-6,4%
80	Somme	478.962.322	435.330.650	409.722.277	414.418.146	378.413.581	347.918.840	320.260.608	-6,5%	-4,7%	-8,2%	-7,9%
<b>Île-de-France</b>		<b>10.287.837.248</b>	<b>9.496.976.879</b>	<b>8.839.260.910</b>	<b>8.713.391.051</b>	<b>8.045.889.030</b>	<b>7.508.938.876</b>	<b>6.837.500.538</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-7,8%</b>	<b>-8,9%</b>
75	Paris	2.748.803.325	2.510.032.837	2.339.938.643	2.045.746.815	1.945.484.717	1.906.595.095	1.745.453.527	-7,3%	-9,4%	-5,2%	-8,5%
77	Seine et Marne	1.168.369.226	1.082.136.347	1.001.331.979	1.011.291.482	934.521.187	872.916.485	797.694.418	-6,2%	-4,7%	-7,6%	-8,6%
78	Yvelines	1.059.124.058	982.132.554	912.949.484	935.515.566	868.034.854	799.019.505	729.284.878	-6,0%	-4,1%	-8,0%	-8,7%
91	Essonne	980.109.894	904.009.267	832.171.304	863.314.315	796.722.378	733.275.133	673.436.318	-6,1%	-4,1%	-7,9%	-8,2%
92	Hauts de Seine	1.176.588.796	1.086.848.543	1.011.276.271	1.023.951.943	936.574.924	863.182.491	785.753.365	-6,5%	-4,5%	-8,4%	-9,0%
93	Seine Saint Denis	1.202.714.449	1.124.769.049	1.060.076.219	1.093.018.914	978.011.036	892.376.582	796.574.763	-6,6%	-3,1%	-10,0%	-10,7%
94	Val de Marne	1.024.451.840	944.228.059	875.465.884	898.268.486	821.793.273	742.526.792	674.266.204	-6,7%	-4,3%	-9,1%	-9,2%
95	Val d'Oise	927.675.660	862.820.223	806.051.126	842.283.530	764.746.661	699.046.793	635.037.065	-6,1%	-3,2%	-9,0%	-9,2%
<b>Normandie</b>		<b>3.298.240.415</b>	<b>2.996.173.758</b>	<b>2.822.082.366</b>	<b>2.751.349.432</b>	<b>2.580.137.365</b>	<b>2.425.655.570</b>	<b>2.240.288.773</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-5,9%</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-7,6%</b>
14	Calvados	736.097.785	663.669.071	632.424.805	610.975.450	573.404.786	547.774.907	505.707.020	-6,1%	-6,0%	-6,1%	-7,7%
27	Eure	598.098.119	541.405.643	507.801.850	504.999.204	464.158.395	432.088.988	394.510.730	-6,7%	-5,5%	-7,9%	-8,7%
50	Manche	488.876.948	445.549.920	426.655.637	423.550.996	409.284.770	391.845.301	362.540.594	-4,9%	-4,7%	-5,1%	-7,5%
61	Orne	261.685.663	239.986.682	229.642.437	227.417.061	215.911.600	199.966.488	189.054.243	-5,3%	-4,6%	-6,0%	-5,5%
76	Seine Maritime	1.213.481.900	1.105.562.442	1.025.557.637	984.406.721	917.377.814	853.979.886	788.476.186	-6,9%	-6,7%	-7,1%	-7,7%
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>		<b>5.576.520.649</b>	<b>5.065.334.616</b>	<b>4.744.565.423</b>	<b>4.803.470.492</b>	<b>4.615.354.210</b>	<b>4.299.928.445</b>	<b>4.004.689.982</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-5,9%</b>	<b>-6,9%</b>
16	Charente	349.433.719	318.121.738	302.596.620	304.955.803	295.294.657	282.239.133	263.860.196	-4,6%	-4,4%	-4,7%	-6,5%
17	Charente Maritime	733.595.259	673.297.345	642.259.751	639.773.925	629.473.961	607.407.901	568.205.005	-4,2%	-4,5%	-3,9%	-6,5%
19	Corrèze	241.793.275	224.208.056	211.101.644	212.212.204	202.152.971	193.851.171	182.448.716	-4,6%	-4,3%	-4,9%	-5,9%
23	Creuse	114.921.278	104.657.388	99.237.228	99.574.687	96.739.131	93.814.395	89.778.132	-4,0%	-4,7%	-3,4%	-4,3%
24	Dordogne	415.238.365	377.343.490	357.711.963	363.114.800	356.777.068	337.485.415	317.476.203	-4,4%	-4,4%	-4,4%	-5,9%
33	Gironde	1.633.787.133	1.492.541.169	1.391.230.901	1.404.496.927	1.345.370.290	1.233.937.778	1.136.535.660	-5,9%	-4,9%	-6,8%	-7,9%
40	Landes	344.352.870	303.317.481	277.349.246	297.571.626	287.253.488	245.314.061	227.152.166	-6,7%	-4,8%	-8,6%	-7,4%



#Dep	Region / Department	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TCAC '17-23	TCAC '17-20	TCAC '20-23	Var. '22-23
47	Lot et Garonne	316.437.630	287.039.390	268.364.147	271.522.116	263.669.278	241.332.804	224.307.378	-5,6%	-5,0%	-6,2%	-7,1%
64	Pyrénées Atlantiques	396.438.454	349.376.976	308.761.598	339.834.877	296.962.665	258.160.290	237.739.055	-8,2%	-5,0%	-11,2%	-7,9%
79	Deux Sèvres	317.158.401	288.383.284	275.567.445	273.479.003	265.139.476	255.065.391	240.058.275	-4,5%	-4,8%	-4,3%	-5,9%
86	Vienne	373.730.465	336.916.633	317.082.844	311.775.058	299.648.239	285.283.411	267.748.074	-5,4%	-5,9%	-4,9%	-6,1%
87	Haute Vienne	339.633.800	310.131.666	293.302.036	285.159.466	276.872.986	266.036.695	249.381.122	-5,0%	-5,7%	-4,4%	-6,3%
	<b>Occitanie</b>	<b>4.938.434.757</b>	<b>4.457.283.662</b>	<b>4.116.355.857</b>	<b>4.252.608.703</b>	<b>4.046.001.547</b>	<b>3.594.347.001</b>	<b>3.308.601.809</b>	<b>-6,5%</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-8,0%</b>	<b>-7,9%</b>
9	Ariège	85.250.421	74.962.701	69.616.665	85.890.016	68.959.928	58.964.139	55.597.525	-6,9%	0,2%	-13,5%	-5,7%
11	Aude	319.052.241	283.155.472	257.091.738	270.318.732	254.976.596	221.775.335	202.891.686	-7,3%	-5,4%	-9,1%	-8,5%
12	Aveyron	236.088.445	215.305.367	203.840.178	205.927.185	204.774.528	190.286.143	176.389.592	-4,7%	-4,5%	-5,0%	-7,3%
30	Gard	784.935.756	714.321.827	662.863.843	664.037.946	635.956.975	581.314.847	533.067.976	-6,2%	-5,4%	-7,1%	-8,3%
31	Haute Garonne	947.619.899	864.299.950	797.762.842	849.180.523	810.331.369	690.409.115	636.141.808	-6,4%	-3,6%	-9,2%	-7,9%
32	Gers	162.008.450	145.294.660	135.887.543	143.217.897	142.568.236	122.272.359	112.470.001	-5,9%	-4,0%	-7,7%	-8,0%
34	Hérault	1.185.152.239	1.077.855.471	996.913.725	991.679.624	937.567.571	858.189.444	787.413.286	-6,6%	-5,8%	-7,4%	-8,2%
46	Lot	171.092.394	155.501.163	148.239.245	151.718.241	149.709.257	139.119.684	131.401.440	-4,3%	-3,9%	-4,7%	-5,5%
48	Lozère	72.582.590	66.536.857	61.982.646	63.132.869	62.165.629	59.351.291	55.923.583	-4,3%	-4,5%	-4,0%	-5,8%
65	Hautes Pyrénées	188.648.285	164.237.500	147.879.307	160.601.580	161.717.192	130.877.941	117.360.137	-7,6%	-5,2%	-9,9%	-10,3%
66	Pyrénées Orientales	267.173.712	225.987.700	195.080.715	200.596.002	173.274.648	146.903.601	133.247.396	-10,9%	-9,1%	-12,7%	-9,3%
81	Tarn	293.791.503	264.366.484	249.652.477	264.461.645	251.028.608	223.080.492	207.323.039	-5,6%	-3,4%	-7,8%	-7,1%
82	Tarn et Garonne	225.038.822	205.458.510	189.544.933	201.846.443	192.971.010	171.802.610	159.374.340	-5,6%	-3,6%	-7,6%	-7,2%
	<b>Pays de la Loire</b>	<b>3.104.839.810</b>	<b>2.850.152.520</b>	<b>2.717.680.497</b>	<b>2.669.980.159</b>	<b>2.582.105.488</b>	<b>2.469.590.606</b>	<b>2.308.979.049</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-4,9%</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-6,5%</b>
44	Loire Atlantique	1.197.493.268	1.095.072.560	1.046.477.675	1.032.492.400	990.923.739	952.415.662	887.161.802	-4,9%	-4,8%	-4,9%	-6,9%
49	Maine et Loire	605.187.537	551.454.329	526.911.996	514.143.291	495.896.538	471.059.214	441.760.976	-5,1%	-5,3%	-4,9%	-6,2%
53	Mayenne	221.288.311	205.148.727	193.193.348	188.634.373	184.985.397	176.164.842	163.825.672	-4,9%	-5,2%	-4,6%	-7,0%
72	Sarthe	470.886.944	430.339.643	406.000.577	395.054.185	375.150.349	352.174.301	323.644.023	-6,1%	-5,7%	-6,4%	-8,1%
85	Vendée	609.983.750	568.137.261	545.096.901	539.655.910	535.149.465	517.776.587	492.586.576	-3,5%	-4,0%	-3,0%	-4,9%
	<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>5.676.402.405</b>	<b>5.209.384.854</b>	<b>4.842.561.899</b>	<b>4.836.689.310</b>	<b>4.632.858.631</b>	<b>4.289.452.502</b>	<b>3.889.549.743</b>	<b>-6,1%</b>	<b>-5,2%</b>	<b>-7,0%</b>	<b>-9,3%</b>
4	Alpes de Haute Provence	186.289.379	172.838.235	161.984.755	162.428.946	158.190.149	148.256.574	135.332.710	-5,2%	-4,5%	-5,9%	-8,7%
5	Hautes Alpes	139.767.241	126.848.641	117.530.598	117.686.216	110.040.040	105.283.244	95.626.009	-6,1%	-5,6%	-6,7%	-9,2%
6	Alpes Maritimes	1.141.324.615	1.019.762.645	916.303.680	921.782.717	862.388.682	770.089.723	686.300.342	-8,1%	-6,9%	-9,4%	-10,9%
13	Bouches du Rhône	2.237.100.948	2.083.783.049	1.952.023.914	1.956.633.103	1.875.408.329	1.740.634.370	1.568.974.742	-5,7%	-4,4%	-7,1%	-9,9%
83	Var	1.335.589.070	1.223.438.109	1.152.371.315	1.142.906.711	1.115.636.244	1.054.466.049	973.236.611	-5,1%	-5,1%	-5,2%	-7,7%
84	Vaucluse	636.331.152	582.713.975	542.347.637	535.251.617	511.195.187	470.722.542	430.079.329	-6,3%	-5,6%	-7,0%	-8,6%
	<b>Grand Total</b>	<b>55.293.430.691</b>	<b>50.454.296.345</b>	<b>46.961.569.345</b>	<b>46.674.525.334</b>	<b>43.849.149.336</b>	<b>40.902.562.041</b>	<b>37.673.920.903</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-5,5%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-7,9%</b>

### 3 Composition de la valeur totale du tabac

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TCAC '17-23	TCAC '17-20	TCAC '20-23	Var. '22-23
<b>Volume total</b>	<b>55.293.430.691</b>	<b>50.454.296.345</b>	<b>46.961.569.345</b>	<b>46.674.525.334</b>	<b>43.849.149.336</b>	<b>40.902.562.041</b>	<b>37.673.920.903</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-5,5%</b>	<b>-6,9%</b>	<b>-7,9%</b>
<b>Valeur totale</b>	<b>18.255.284.808 €</b>	<b>19.160.043.376 €</b>	<b>19.647.253.540 €</b>	<b>22.108.194.632 €</b>	<b>21.862.268.458 €</b>	<b>20.405.388.041 €</b>	<b>20.207.702.898 €</b>	<b>1,7%</b>	<b>6,6%</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-1,0%</b>
Accises	11.462.291.462 €	12.385.978.772 €	12.735.825.211 €	14.552.305.292 €	14.518.771.313 €	13.564.367.797 €	13.400.694.026 €	2,6%	8,3%	-2,7%	-1,2%
TVA	3.042.547.143 €	3.193.340.868 €	3.274.542.029 €	3.684.699.282 €	3.643.736.619 €	3.400.902.490 €	3.367.950.592 €	1,7%	6,6%	-3,0%	-1,0%
Marge des buralistes	1.729.954.886 €	1.853.922.213 €	1.960.324.460 €	2.205.371.430 €	2.181.812.758 €	2.054.855.369 €	2.041.496.395 €	2,8%	8,4%	-2,5%	-0,7%
Recettes brutes des producteurs	2.020.491.317 €	1.726.801.523 €	1.676.561.840 €	1.665.818.627 €	1.517.947.768 €	1.385.262.384 €	1.397.561.884 €	-6,0%	-6,2%	-5,7%	0,9%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Var. '17-23	Var. '17-20	Var. '20-23	Var. '22-23
<b>Valeur totale</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>				
Accises	62,8%	64,6%	64,8%	65,8%	66,4%	66,5%	66,3%	3,5 p.p.	3,0 p.p.	0,5 p.p.	-0,2 p.p.
TVA	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	16,7%	0,0 p.p.	0,0 p.p.	0,0 p.p.	0,0 p.p.
Marge des buralistes	9,5%	9,7%	10,0%	10,0%	10,0%	10,1%	10,1%	0,6 p.p.	0,5 p.p.	0,1 p.p.	0,0 p.p.
Recettes brutes des producteurs	11,1%	9,0%	8,5%	7,5%	6,9%	6,8%	6,9%	-4,2 p.p.	-3,5 p.p.	-0,6 p.p.	0,1 p.p.





LE TRIM  
+ FACILE

